



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

SIXTEENTH YEAR

976 *th MEETING: 17 NOVEMBER 1961*

ème SÉANCE: 17 NOVEMBRE 1961

SEIZIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/976)	1
Adoption of the agenda	1
Letter dated 13 July 1960 from the Secretary-General to the President of the Security Council (S/4381):	
Letter dated 3 November 1961 from the Permanent Representatives of Ethiopia, Nigeria and Sudan to the President of the Security Council (S/4973)	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/976)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 13 juillet 1960, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité (S/4381):	
Lettre, en date du 3 novembre 1961, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents de l'Ethiopie, de la Nigéria et du Soudan (S/4973)	1

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

*

* *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

NINE HUNDRED AND SEVENTY-SIXTH MEETING

Held in New York, on Friday, 17 November 1961, at 3 p.m.

NEUF CENT SOIXANTE-SEIZIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le vendredi 17 novembre 1961, à 15 heures.

President: Mr. V. A. ZORIN
(Union of Soviet Socialist Republics).

Present: The representatives of the following States: Ceylon, Chile, China, Ecuador, France, Liberia, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Arab Republic, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/976)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 13 July 1960 from the Secretary-General to the President of the Security Council (S/4381):

Letter dated 3 November 1961 from the Permanent Representatives of Ethiopia, Nigeria and Sudan to the President of the Security Council (S/4973).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Letter dated 13 July 1960 from the Secretary-General to the President of the Security Council (S/4381):

Letter dated 3 November 1961 from the Permanent Representatives of Ethiopia, Nigeria and Sudan to the President of the Security Council (S/4973)

1. The PRESIDENT (translated from Russian): In accordance with previous decisions of the Council, I shall with the Council's permission ask the representatives of Ethiopia, Belgium, India, Congo (Leopoldville) and Sweden to take places at the Council table.

At the invitation of the President, Mr. Tesfaye Gebre-Egzy (Ethiopia), Mr. Paul-Henri Spaak (Belgium), Mr. Krishna Menon (India) Mr. Justin Bomboko (Congo, Leopoldville) and Mr. Osten Unden (Sweden), took places at the Security Council table.

2. The PRESIDENT (translated from Russian): The Council will now continue its discussion of the agenda item before it. I call upon the representative of Belgium, who is the first speaker on my list.

3. Mr. SPAAK (Belgium) (translated from French): I thank you, Mr. President, for giving me the floor once again, and I apologize for the impatience I showed yesterday. I have thought about that procedural incident, and I realize that, after all, you probably bore me no ill-will, your intentions were generous and you wanted to give me an opportunity to recover

Président: M. V. A. ZORINE
(Union des Républiques socialistes soviétiques).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Ceylan, Chili, Chine, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Libéria, République arabe unie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/976)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 13 juillet 1960, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité (S/4381):

Lettre, en date du 3 novembre 1961, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents de l'Ethiopie, de la Nigéria et du Soudan (S/4973).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 13 juillet 1960, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité (S/4381):

Lettre, en date du 3 novembre 1961, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents de l'Ethiopie, de la Nigéria et du Soudan (S/4973)

1. Le PRESIDENT (traduit du russe): Conformément aux décisions antérieures du Conseil et s'il n'y a pas d'objection, j'inviterai les représentants de l'Ethiopie, de la Belgique, de l'Inde, du Congo (Léopoldville) et de la Suède à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Tesfaye Gebre-Egzy (Ethiopie), M. Paul-Henri Spaak (Belgique), M. Krishna Menon (Inde), M. Justin Bomboko (Congo [Léopoldville]) et M. Osten Unden (Suède) prennent place à la table du Conseil.

2. Le PRESIDENT (traduit du russe): Le Conseil va maintenant poursuivre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. La parole est au représentant de la Belgique, premier orateur inscrit.

3. M. SPAAK (Belgique): Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'accorder la parole de nouveau et je m'excuse de l'impatience que j'ai montrée hier. J'ai réfléchi à l'incident de procédure et je me suis dit qu'après tout vos intentions à mon égard n'étaient peut-être pas mauvaises, qu'elles étaient sans doute généreuses, que vous vouliez me permettre de me

from the heavy blows you thought you had dealt me and time to collect my ideas and arguments in order to make a more decisive reply in the Security Council. I prefer to think that this was your intention, and I thank you for it.

4. Before answering you, however, I should like to say a few words to the representative of Ceylon and to reply briefly to certain remarks he made in his eloquent and often moving speech at the last meeting. Whatever may happen later and whatever objections or criticisms he may make on my account, I shall always be grateful to him for saying that he associates me with such great orators as Cicero and Demosthenes: this is a tribute to which no lawyer or politician could be insensible. But apparently Cicero and Demosthenes were not in good form two days ago, because so much confusion crept into my speech and because the representative of Ceylon certainly misunderstood my views on certain important matters.

5. I should like to clarify certain things. It is not true that I rejoiced at the failure of the United Nations in Katanga. I have been misheard or misread. I simply said that I thought the military operations of 13 September was a mistake from the political point of view and had been mismanaged from the military point of view. I said it was unfortunate, and that is obviously not the same thing.

6. The representative of Ceylon thinks I was wrong to attack officials of the United Nations Secretariat in a public Assembly and that, as a faithful supporter of the Organization, I should have communicated with the Secretariat. I want to clear myself of this imputation, or at least try to do so, by saying that I sent the Secretariat many notes in which I tried to explain my point of view, gave my own comments and denied a number of allegations: yet, in spite of all the efforts which I made in good faith to reach agreement with the Secretariat, I could not reach this agreement for which I still hope.

7. I should like the United Nations Secretariat to treat my country as it would treat a great Power. I do not think it should take advantage of the fact that Belgium is a small country to be unjustly severe towards it. This is all I ask of the Secretariat and, if I could be sure that tomorrow our relations with it would be conducted in this spirit, I should be perfectly satisfied.

8. I should also like to tell the representative of Ceylon that I have not espoused the cause of Mr. Tshombé; but I think my remarks in this connexion could more suitably be given in the reply I intend to make to the representative of the Soviet Union.

9. Lastly, I should like to clarify another point which may have been misunderstood. I said that, after an absence of a few years, I had found the United Nations very different from what I had known, and some seem

remettre des coups assez durs que vous pensiez m'avoir assenés, que vous vouliez me donner le temps de rassembler mes idées, mes arguments et de faire, devant le Conseil de sécurité, une réponse plus décisive. Par conséquent, j'aime mieux penser que c'était là votre intention et je vous en remercie.

4. Avant de vous répondre, je voudrais cependant dire quelques mots au représentant de Ceylan et répondre, brièvement d'ailleurs, à quelques observations qu'il a faites à la dernière séance, au cours d'un discours qui fut éloquent et souvent émouvant. Et quoi qu'il arrive, par la suite, et quelles que soient les objections ou les critiques qu'il aurait à faire à mon action, je tiens à lui dire que je lui serai toujours reconnaissant d'avoir affirmé qu'à ses yeux je représentais aujourd'hui les qualités de Cicéron et de Démosthène, ce qui est, tout de même, pour un avocat et pour un homme politique, un hommage auquel il ne peut pas être insensible. Mais il faut croire que Cicéron et Démosthène n'étaient pas dans une bonne forme, il y a deux jours, puisque tant de confusions se sont glissées dans mon discours et que, très certainement, sur certains points importants, le représentant de Ceylan n'a pas bien compris ma pensée.

5. Je voudrais me permettre de rectifier certaines choses. Il n'est pas vrai que je me sois réjoui de l'échec des Nations Unies au Katanga. J'ai été mal entendu ou j'ai été mal lu. J'ai simplement constaté que l'opération militaire du 13 septembre me paraissait une erreur du point de vue politique, et qu'elle avait été mal conduite du point de vue militaire. J'ai dit que c'était regrettable et ce n'est évidemment pas la même chose.

6. Le représentant de Ceylan pense que j'ai eu tort d'attaquer, dans une assemblée publique, les fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, et que j'aurais dû, en fidèle adhérent de cette organisation, plutôt m'adresser au Secrétariat. Je tiens à me justifier, ou tout au moins à essayer de me justifier, de ce reproche, en disant que j'ai envoyé au Secrétariat de multiples notes, dans lesquelles j'ai essayé d'expliquer mon point de vue, dans lesquelles j'ai fait mes observations, dans lesquelles j'ai présenté un certain nombre de démentis et, malgré tous les efforts que je crois avoir faits de bonne foi pour me mettre d'accord avec le Secrétariat, je ne suis pas arrivé à cet accord que je souhaite.

7. Ce que je voudrais, c'est que mon pays soit, par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, traité comme serait traitée, éventuellement, une grande puissance. Je ne pense pas qu'il faille profiter de ce que la Belgique est un petit pays pour se montrer, vis-à-vis de lui, injustement sévère. C'est tout ce que je demande au Secrétariat et, si je pouvais être sûr que ce sera demain l'esprit de nos relations avec lui, je serais tout à fait satisfait.

8. Je voudrais dire aussi au représentant de Ceylan que je ne crois pas avoir pris la défense de M. Tshombé; mais, à cet égard, il me semble que mes observations seront mieux placées dans la réponse que je compte faire au représentant de l'Union soviétique.

9. Enfin, je voudrais m'expliquer sur un dernier point qui a peut-être donné lieu à une mauvaise interprétation. J'ai dit que j'avais, après quelques années d'absence, trouvé les Nations Unies très

to have thought this sentence was a criticism and related mainly to the admission of a large number of new countries to the United Nations. If this is the interpretation placed upon my words, I deny it most categorically. I rejoice, without any reservations, to find new countries in the United Nations. I am absolutely convinced that the United Nations should be a universal Organization and that the greater the number of countries that adhere to the principles of the Charter the nearer we shall be to achieving the ideal which inspired us in 1945.

10. All I ask is that the cold war should end on the threshold of this building and that we should really try to understand one another, and even to help one another within the Organization. So I should like to tell the representative of Ceylon that, when he said in his speech:

"Belgium is now no longer an empire; it is a small nation. But it could loom big in moral stature if it joined freely with us around this table in preserving the life of another small nation, the Congo, the child of its own loins. Such a step would be a great contribution by Belgium to the Congo, to the United Nations, to the cause of world peace itself." [975th, meeting, para. 30.],

I fully agree with his eloquent words and I hope, by my co-operation, to show that I am not merely pretending to agree with them but support them with all my heart.

11. Now, if you will allow me, Mr. President, I should like to reply to the representative of the USSR, and I must admit that discussion with you is a little more difficult and the blows exchanged are a little harder.

12. I should like to make four or five comments on your speech, not to prolong this dispute indefinitely. But I must say that I find your way of writing history rather unusual. This morning I carefully read your speech, and I found the following statement:

"Many facts have been adduced ... but we have been given much evidence of direct, straightforward interference by Belgian officials, the Belgian Consul, his staff, Belgian officers serving in the Katanga gendarmerie and mercenaries employed by the so-called provincial government of Katanga ..."

And this most eloquent passage ended with the following short phrase:

"And this evidence has not been proved false." (*Ibid.*, para. 88.)

13. I am sorry, Mr. President: I have seen and noted that you were admirably familiar with the documents relating to the questions we are discussing, and I wonder how you can claim that what you say in the paragraph I have just read out is an account of facts which have never been refuted.

14. Although I shall not do so, in order not to prolong the debate, I could read you the many notes I sent to

différentes de ce que j'avais connu et certains semblent avoir cru que cette phrase était une critique et qu'elle visait surtout l'arrivée à l'ONU d'un grand nombre de pays nouveaux. Si c'est là l'interprétation que l'on a donnée à mes paroles, j'tiens à la démentir de la manière la plus catégorique. Je me réjouis, et je me réjouis sans réserve, d'avoir trouvé à l'Organisation des Nations Unies de nouveaux pays. Je suis absolument convaincu que l'ONU doit être une organisation universelle et, par conséquent, plus grand sera le nombre des pays qui adhèrent aux principes de la Charte, plus près serons-nous sans doute de voir réaliser l'idéal qui nous animait en 1945.

10. Ce que je demande seulement, c'est que la guerre froide cesse au seuil de ce palais, que, dans l'Organisation, nous essayions vraiment de nous comprendre et — je vais un peu plus loin — que nous essayions vraiment de nous aider. C'est ce qui fait, Monsieur le représentant de Ceylan, que, lorsque vous dites dans votre discours:

"La Belgique n'est plus un empire. C'est une petite nation, mais elle pourrait gagner beaucoup en prestige moral si elle choisissait librement de nous aider autour de cette table à maintenir en vie une autre petite nation, le Congo, qui est l'enfant de sa chair. Si elle adoptait une telle attitude, la Belgique servirait utilement la cause du Congo, la cause de l'ONU, la cause de la paix mondiale elle-même" [975ème séance, par. 30],

j'adhère pleinement à ces paroles très belles que vous avez prononcées, et que j'espère, par la collaboration que j'apporterai à ces travaux, vous montrer que je n'y adhère pas seulement du bout des lèvres mais du fond du cœur.

11. Maintenant, si vous me le permettez, Monsieur le Président, c'est au représentant de l'URSS que je voudrais répondre, et je dois reconnaître qu'avec vous la discussion est un peu plus difficile et que les coups échangés sont un peu plus rudes.

12. Je voudrais faire quatre ou cinq observations en ce qui concerne votre intervention, et ne pas allonger indéfiniment cette querelle. Mais, je dois vous le dire, il me semble que la façon dont vous écrivez l'histoire est un peu particulière. Je trouve en effet dans votre discours, que j'ai relu soigneusement ce matin, l'affirmation suivante:

"Donc, des faits nombreux ont été invoqués qui établissent l'ingérence flagrante et directe de personnalités officielles belges, du consul de Belgique, de ses collaborateurs, d'officiers belges, de membres de la gendarmerie katangaise et de mercenaires à la solde du "gouvernement provincial du Katanga ..."

Et vous terminez ce passage assez éloquent par cette courte phrase:

"Ces faits n'ont pas été démentis." (*Ibid.*, par. 88.)

13. Je regrette, Monsieur le Président: j'ai vu, j'ai constaté que vous connaissiez admirablement le dossier des questions que nous discutons ici et je me demande comment vous pouvez affirmer que ce que vous avez dit dans le paragraphe que je viens de citer constitue des faits qui n'ont jamais été démentis.

14. Je pourrais — mais je ne veux pas le faire pour ne pas allonger ces discussions — vous lire les

the United Nations Secretariat saying that I did not completely agree with the interpretation of facts given in certain reports; and may I add that, if you said: "I do not know of these notes", I should simply refer you to the speech I gave here, in which I most categorically and most strongly denied, as I still deny, these charges that Belgian officers and the Belgian authorities have interfered in the fighting in Katanga.

15. I can assure you that I shall never be able to satisfy you on this point, because I am convinced that your account of the facts is completely contrary to the truth.

16. Of course you were not content to make statements of principle. You added, more specifically:

"Thank you, Mr. Spaak, for having been good enough—even a few months after the decision of the Security Council, which is binding on all Members of the United Nations, including Belgium—to order your twelve officers to leave Elisabethville. But before that, they killed people. They killed soldiers and officers of the United Nations." [*Ibid.*, para. 101.]

17. I am sorry, but I think you are confusing mercenaries and officers, not altogether by accident, and I also think that, in your eagerness to shine in the debate, you are adding something to the United Nations reports. Never, in any United Nations report, has any one maintained—and I am quite willing to say "dared to maintain"—that the twelve officers who were still in the Belgian Consulate at Elisabethville a few days ago were people who had fired on and killed officers and soldiers of the United Nations. Such a specific and serious statement, if I may say so, has come entirely from your own imagination.

18. I do not know whether there is much point in continuing this debate. There are claims and counter-claims; but do you not think it would be better, if we wish to end these arguments about past events, to accept the proposal which I made, and which I repeat: I am quite ready, and even anxious, to accept a decision by the Security Council that there should be an impartial international inquiry, so that the statements made in certain reports of the United Nations Secretariat, which I believe to be false, may be compared with my own account of events, which is based on my own inquiries and on documents in my possession. Would it not be better to hold such an impartial inquiry so that we may know, once and for all, what the truth is?

19. Lastly, it seems to me, Mr. President, that you have not agreed to consider the grounds—which I still believe to be reasonable and justified—on which I have tried to base my argument.

20. My main point was that, since the new Government came to power in Belgium and since I have been responsible for foreign affairs, I have made a very great effort to comply with the recommendations of the United Nations, and I believed I had largely succeeded.

multiples notes que j'ai envoyées au Secrétariat de l'ONU pour dire que je n'étais absolument pas d'accord avec l'interprétation des faits qui se trouvent dans certains rapports; et permettez-moi d'ajouter que, si vous me disiez: "Je ne connais pas ces notes", je vous renverrais simplement au discours que j'ai prononcé ici, où j'ai contesté, comme je continue à contester, de la manière la plus formelle et la plus sérieuse, ces affirmations d'interventions des officiers belges, des autorités belges dans les combats qui se sont déroulés au Katanga.

15. Je puis vous assurer que, sur ce point, il ne me sera jamais possible de vous donner satisfaction, car je suis convaincu que la relation des faits que vous présentez est absolument contraire à la vérité.

16. Vous ne vous êtes naturellement pas contenté de ces déclarations de principe. Vous avez ajouté, d'une manière plus précise, ceci:

"Merci, Monsieur Spaak, d'avoir consenti, plusieurs mois après la décision du Conseil de sécurité — décision obligatoire pour tous les Etats Membres de l'ONU, y compris la Belgique — à donner l'ordre à vos 12 officiers de quitter Elisabethville. Mais, avant de partir, ces officiers ont tué des hommes; ils ont tué des soldats et des officiers des Nations Unies." [*Ibid.*, par. 101.]

17. Je le regrette, mais il me semble que vous créez une confusion, qui n'est pas tout à fait involontaire, entre les mercenaires et les officiers et il me semble aussi que, emporté par votre désir de triompher dans la discussion, vous en rajoutez aux rapports des Nations Unies. Jamais, dans aucun rapport des Nations Unies, on n'a soutenu — et je dirais volontiers "on n'a osé soutenir" — que les 12 officiers qui se trouvaient encore il y a quelques jours au consulat de Belgique à Elisabethville étaient des gens qui avaient tiré, qui avaient tué des officiers et des soldats des Nations Unies. Une telle affirmation, aussi précise et aussi grave, laissez-moi vous le dire, est sortie tout entière de votre imagination.

18. Mais je ne sais pas si ce débat continue à être extrêmement utile. Il y a des affirmations de part et d'autre. Ne pensez-vous pas que, si nous voulons mettre un terme à ces querelles rétrospectives, il vaudrait mieux accepter la proposition que j'ai faite et que je répète: je suis tout disposé à accepter, et je souhaite même, qu'une enquête internationale impartiale soit décidée par le Conseil de sécurité, afin que les affirmations, que j'estime fausses, qui se trouvent dans certains rapports du Secrétariat de l'ONU soient confrontées avec la version des événements telle que je la présente moi-même et telle qu'elle ressort des enquêtes auxquelles je me suis livré et des dossiers qui sont en ma possession. Ne vaudrait-il pas mieux organiser cette enquête impartiale pour que nous sachions, une fois pour toutes, où est la vérité?

19. Enfin, il me semble, Monsieur le Président, que vous n'avez pas accepté de vous placer sur le terrain, pourtant raisonnable et justifié, sur lequel moi-même j'ai essayé de fonder ma démonstration.

20. Je me suis efforcé, en ordre principal, de démontrer que, depuis qu'il y a en Belgique un nouveau gouvernement et depuis que j'ai la responsabilité des affaires internationales, j'avais fait un très grand effort pour rencontrer les recommandations des Nations Unies, et que je croyais avoir réussi dans une grande partie.

21. You refuse to meet me on this level, and continue to hold me responsible for what was done months and perhaps years ago in the Congo. Last night I was wondering how I could answer your statement and make you understand the difference between your point of view and mine. This is the argument I found, and I hope it will not offend you.

22. I wondered whether you would think it altogether fair if I were now to hold the Government of the USSR responsible for all the policies carried out in the Soviet Union during the past few years. I admit that after what happened at the Twenty-second Congress of the Communist Party of the Soviet Union I had hoped to find you more understanding and sympathetic. I know that this question of the continuity of government responsibility is an extremely delicate one; but it seems to me that, in view of recent events in your country, you should understand the truth and justice of the position I myself have taken.

23. You also accused me, Mr. President, or the Government I represent, of not applying United Nations resolutions loyally and completely.

24. Mr. President, this accusation touches me deeply. Of course I am ready to accept any advice and to consider any criticism. But here, too, I wondered whether you were not being a little too severe. Belgium is not in the same position as the USSR. In the Security Council, when you think a resolution is not entirely in keeping with your policy or your interests, you use your right of veto. If my information is correct, you have done so more than ninety times since the United Nations was established. This is one way, and of course quite an easy way, to avoid the duty of complying with United Nations resolutions, and Belgium, as a small country which is not a member of the Security Council, cannot use such an easy method.

25. I shall not say much about the recommendations of the United Nations General Assembly, so as to avoid poisoning the debate and to pass over the matter quickly, but everyone knows there are important and quite recent resolutions, directed at your country, with which you do not seem to have complied in full.

26. Thus, while I will listen to accusations and criticisms from anyone, I think you should be fair and understanding, and I ask you, Mr. President, to show such a spirit of understanding, and even sympathy, towards my country.

27. Lastly, Mr. President, if I may say so, you used a well-known and well-worn rhetorical device to answer or rather to attack me. This consists of attributing to one's adversary statements he never made and building a theory round those statements in order to rout him and even to make him seem ridiculous.

28. I never said that I did not know what a mercenary was, nor at any point in my speech did I maintain that there have never been mercenaries in the Congo. I

21. Vous refusez le terrain ainsi délimité et vous continuez à me rendre responsable de ce qui a été fait il y a des mois et peut-être même il y a des années au Congo. Je me suis demandé cette nuit comment je pourrais rencontrer votre affirmation, comment je pourrais vous faire comprendre la différence qu'il y a entre votre point de vue et le mien. Et voici l'argument que j'ai trouvé, et j'espère qu'il ne vous froissera pas.

22. Je me suis demandé si vous trouveriez tout à fait juste qu'aujourd'hui je considère le Gouvernement de l'URSS comme responsable de toute la politique qui s'est déroulée en Union soviétique dans les dernières années. J'avoue que, après ce qui s'est passé au vingt-deuxième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique, j'avais espéré trouver en vous un auditeur plus compréhensif et plus indulgent. Je sais bien que cette question de la continuité de la responsabilité gouvernementale est une question extrêmement délicate; mais il me semble que des événements très récents qui se sont passés dans votre pays auraient dû vous faire comprendre la réalité et la justesse de la position que j'ai prise moi-même.

23. Vous m'avez accusé aussi, Monsieur le Président, ou vous avez accusé le gouvernement que je représente, de ne pas appliquer loyalement et complètement les résolutions des Nations Unies.

24. Monsieur le Président, ce reproche me va droit au cœur et, bien entendu, je suis disposé à accepter tous les conseils et à examiner toutes les critiques qui me sont faites. Mais, ici encore, je me suis demandé si vraiment vous n'étiez pas un peu trop sévère. Evidemment, la Belgique n'est pas dans la même position que l'URSS. Au Conseil de sécurité, quand une résolution ne vous paraît pas tout à fait conforme à votre politique ou à vos intérêts, vous y opposez le droit de veto et, si mes renseignements sont tout à fait au point, vous l'avez fait plus de 90 fois depuis que l'Organisation des Nations Unies existe. C'est une façon, assez facile évidemment, d'éviter de devoir s'incliner devant les résolutions des Nations Unies et la Belgique, petit pays qui ne fait pas partie du Conseil de sécurité, ne peut pas employer un moyen aussi facile.

25. En ce qui concerne les recommandations de l'Assemblée générale, j'aimerais mieux me montrer discret, ne pas envenimer le débat et passer rapidement, mais tout le monde sait qu'il y a des résolutions importantes et assez récentes qui visaient votre pays et auxquelles, me semble-t-il, vous ne vous êtes pas soumis d'une manière complète.

26. Par conséquent, tout en acceptant tout à fait les reproches et les critiques de chacun, je crois qu'il faut être juste et compréhensif et je vous demande, Monsieur le Président, vis-à-vis de mon pays, cet esprit de compréhension et, dans une certaine mesure, d'indulgence.

27. Enfin, Monsieur le Président, vous vous êtes servi, permettez-moi de vous le dire, pour me répondre ou pour m'attaquer, d'un artifice oratoire qui est bien connu et qui n'est pas très nouveau. Il consiste à prêter à son adversaire des affirmations qu'il n'a jamais faites et, autour de ces affirmations, à bâtir une théorie qui vous permet de le rencontrer victorieusement et même de le ridiculiser.

28. Je n'ai jamais dit, Monsieur le Président, et je vous mets — si vous me permettez de vous le dire — cordialement au défi de trouver dans mon discours une

should like to throw down a friendly challenge to you, Mr. President, to find a single sentence in my speech which justified your saying that I did so. Yet you staged an attack on me, which was often vehement, by attributing such ideas to me. You based your attack, Mr. President, on a document which was not before me at the time, but which I have naturally been able to obtain since then. This is a report to the Secretary-General from his Acting Special Representative in the Congo concerning the interrogation of thirty mercenaries apprehended in Kabalo on 7 April 1961. I should like first to draw your attention to the date of that document: 14 April 1961. At that time I was not yet in power, and there was certainly no way in which I could have influenced the course of events. But the document you mentioned is interesting. It does in fact refer to thirty mercenaries who were discovered by the United Nations. What you might have said, Mr. President, is that there was not one Belgian among these thirty mercenaries—which, after all, is quite an interesting fact.

29. Then you took issue with me by asking what I thought of a Belgian subject called Wilmes Raen, who is named in that document. I must admit that I was naturally a little surprised yesterday, because I do not know all of my compatriots, nor do I know what has become of each one of them who is abroad. Fortunately, however, there are good telegraphic communications between New York and Brussels, and I made inquiries. I can now tell you what I think. It seems that this person, who is mentioned in the report I have just read, is in fact a Belgian subject, but a Belgian subject with whom the Belgian Government has never had anything to do. He is neither a Belgian officer, nor a Belgian soldier, nor a Belgian official. According to the information I have been able to get he is a typical mercenary, acting directly against the orders and the will of his own Government, and he went to Katanga secretly. I cannot tell you how he went or how he arrived, but I can tell you quite definitely that he was not acting on the instructions of the Belgian Government. What you might have said, Mr. President, since you are interested in this Belgian subject, is that apparently he is no longer in Katanga, that he was recalled after 7 April, and probably after 1 May—that is, after the time when I became responsible for events—and that he was recalled specifically in accordance with the orders of the United Nations, with which I have always tried to comply.

30. Lastly, Mr. President, instead of referring to a document of 14 April, you might have referred to a more recent document, which I find extremely interesting and which concerns the fate of the mercenaries. This recent document, Mr. President, is dated 15 November 1961—this is really contemporary history—and I should like to read the following sentence from it:

"It may be noted in this connexion that, according to ONUC reports, 237 persons, chiefly mercenaries,

/ Official Records of the Security Council, Sixteenth Year, Supplement for April, May and June 1961, document S/4790.

seule phrase qui vous permettrait de dire que j'ai affirmé que je ne savais pas ce que c'était qu'un mercenaire ou que j'ai soutenu à un moment quelconque de mon discours qu'il n'y avait jamais eu de mercenaires au Congo. Cependant, c'est en me prêtant de telles idées que vous avez élaboré une attaque qui a été souvent véhémente. Vous avez, Monsieur le Président, basé votre attaque sur un document que je n'avais pas sous les yeux au moment même, mais que j'ai pu naturellement me procurer depuis. Il s'agit d'un rapport adressé au Secrétaire général par son représentant spécial par intérim au Congo et concernant l'interrogatoire de 30 mercenaires appréhendés à Kabalo le 7 avril 1961. Je me permets tout d'abord de vous faire remarquer la date de ce document: 14 avril 1961. C'est au moment où je n'étais pas encore au pouvoir, et il s'agit très certainement de faits sur lesquels je n'ai eu aucune possibilité d'intervenir. Mais le document que vous avez signalé est un document intéressant. Il est en effet question là-dedans de 30 mercenaires qui ont été découverts par les Nations Unies. Ce que vous auriez peut-être pu dire, Monsieur le Président, c'est que, parmi ces 30 mercenaires, il n'y avait pas un seul Belge, ce qui est tout de même un élément assez intéressant.

29. Ensuite, vous m'avez pris à partie en me demandant ce que je pensais du sujet belge nommé dans ce document, un sujet belge qui s'appelle Wilmes Raen, et, naturellement, je dois reconnaître qu'hier j'ai été un peu surpris, car je ne connais pas tous mes compatriotes et je ne sais pas ce que chacun est devenu à l'étranger. Mais, heureusement, les relations télégraphiques fonctionnent bien entre New York et Bruxelles et j'ai essayé de me renseigner. Je puis vous dire maintenant ce que j'en pense. Cette personne qui est citée dans le rapport que je viens de lire semble évidemment bien être un sujet belge, mais un sujet belge avec lequel le Gouvernement belge n'a jamais eu aucun rapport: ce n'est ni un officier belge, ni un militaire belge, ni un fonctionnaire belge et, d'après les renseignements que j'ai pu recueillir, c'est le type même du mercenaire qui agit en contradiction et en opposition avec les ordres et avec les volontés de son gouvernement, quelqu'un qui est parti au Katanga de manière secrète, sans que je puisse vous dire comment il est parti et comment il est arrivé et, très certainement, je puis vous affirmer que c'est quelqu'un qui n'obéissait pas aux injonctions du Gouvernement belge. Ce que vous auriez peut-être dû dire, Monsieur le Président, puisque ce sujet belge vous intéresse, c'est qu'il semble bien qu'il n'est plus au Katanga, qu'il a été rappelé après le 7 avril, et probablement après le 1er mai, c'est-à-dire après le moment où j'assume la responsabilité des faits et qu'il a été rappelé précisément pour faire droit aux ordres des Nations Unies auxquels j'ai essayé de me soumettre.

30. Enfin peut-être que le Président, au lieu de se reporter à un document du 14 avril, aurait pu se reporter à un document plus récent et qui me paraît extrêmement intéressant en ce qui concerne le sort des mercenaires. Ce document récent que je vous signale, Monsieur le Président, est un document du 15 novembre 1961 — ici nous sommes dans l'histoire vraiment contemporaine — et je me permets de vous signaler la phrase suivante:

"A cet égard, il convient de noter que, selon des rapports de l'ONUC, 237 personnes, des merce-

/ Documents officiels du Conseil de sécurité, seizième année, Supplément d'avril, mai et juin 1961, document S/4790.

covered by the provisions of part A, paragraph 2 of the Security Council resolution of 21 February 1961, remain in Katanga ..."

I accept this figure of 237 persons. What I am particularly interested to know—and I should be grateful if the Secretariat would tell me—is how many Belgians are left among these 237 persons, because I read in the same document:

"... 388 such persons have been evacuated, including 317 Belgians. [S/4940/Add.13, para. 4.]

31. What does this prove? That since 3 May, by various methods and specifically in application of the United Nations resolutions on a difficult matter, that of the mercenaries, 317 Belgian mercenaries—as the United Nations admits—not Belgian officers, but 317 Belgian mercenaries have been evacuated.

32. I do not suggest that the matter has been finally and completely settled, but I think members of the Security Council might have been expected to show a spirit of fairness and to acknowledge the real, and indeed considerable, efforts which we have made.

33. I do not want to end this speech, which I hope you have not found too long, with this controversial matter. I admit that it is rather tedious and rather disappointing, and it has been left far behind by events. In order that there may be no doubt left in your minds, I should like to end my speech with three or four clear comments defining Belgium's policy toward the United Nations and the Congo as specifically and positively as possible. My first comment is this, and I hope to be believed. The principal aim of my Government's policy is to comply loyally with decisions of the Organization. I think I can say—and on this point I agree with the United Nations Secretariat—that today there are no longer any political advisers in Katanga, so that a question which you once considered essential is now completely closed. I would add that if tomorrow, or in the coming weeks or months, any Belgian departs from this political neutrality which the Belgian Government commands him to observe and disobeys that Government's orders, I shall be quite ready to take all steps, in agreement with the Secretariat, to bring this Belgian back to Belgium. Can I be more categorical or firm?

34. I think I can say that at present there is no longer a single Belgian soldier in Katanga and that at least from 200 to 250 Belgian soldiers have been recalled, according to the United Nations. There are no longer any of the soldiers over whom the Government had authority and to whom your resolution referred, and I think we can agree on this: they left Katanga yesterday or this morning. They have all gone, including the twelve officers. You may say that they did not go quickly enough. I must not let that statement pass. Nevertheless I have described all our dealings with Mr. Hammarskjöld and the Secretariat. Even if you will not allow me any extenuating circumstances,

naires pour la plupart, auxquelles s'appliquaient les dispositions du paragraphe 2 de la partie A de la résolution du Conseil de sécurité du 21 février 1961, sont restées au Katanga ..."

J'accepte ce chiffre: 237 personnes. Ce qui m'intéresse essentiellement — et je serais reconnaissant au Secrétariat de bien vouloir me le dire — c'est de savoir quel est le nombre de Belges qu'il peut encore y avoir parmi ces 237 personnes, parce que je lis encore dans le même document la phrase suivante, qui est extrêmement intéressante:

"... 388 personnes de cette catégorie, dont 317 Belges, ont été évacuées" [S/4940/Add.13, par. 4].

31. Qu'est-ce que cela prouve? C'est que depuis le 1er mai, par différents moyens et précisément pour appliquer les résolutions des Nations Unies dans une matière difficile, celle des mercenaires, 317 mercenaires belges — et les Nations Unies le reconnaissent — non pas des officiers belges, mais 317 mercenaires belges ont été évacués.

32. Je ne prétends pas que l'affaire soit définitivement et complètement réglée, mais je crois que, avec l'esprit de justice qu'il faut attendre des membres du Conseil de sécurité, on aurait dû reconnaître l'effort réel, je dirai même considérable, auquel nous nous sommes livrés.

33. Mais je ne voudrais pas terminer cette intervention, que, je l'espère, vous n'aurez pas trouvée trop longue, sur cette polémique, je dois l'avouer, un peu lassante et un peu décevante et qui me paraît terriblement dépassée par les événements. Je voudrais, pour qu'il ne reste aucun doute dans vos esprits, terminer mon intervention par trois ou quatre claires observations qui fixent de la manière la plus nette et la plus positive la politique de la Belgique vis-à-vis de l'Organisation des Nations Unies et vis-à-vis du Congo. Ma première observation est celle-ci, et je voudrais être cru. Le premier but de la politique que poursuit mon gouvernement, c'est l'observation loyale des décisions de l'Organisation, et je m'explique: il n'y a plus aujourd'hui, je crois pouvoir l'affirmer — et sur ce point je crois que je suis d'accord avec le Secrétariat de l'ONU — il n'y a plus aujourd'hui au Katanga de conseillers politiques, c'est-à-dire qu'un point que vous considériez à un moment comme le point essentiel est aujourd'hui complètement couvert. J'ajoute cependant que, si demain, dans les semaines ou dans les mois qui viennent, un Belge, sortant de cette neutralité politique que le Gouvernement belge lui ordonne de respecter, contrevenait à ses ordres, je serais tout à fait disposé à prendre toutes les mesures, d'accord avec le Secrétariat, pour que ce Belge ainsi désigné soit ramené en Belgique. Peut-on être plus catégorique et plus ferme?

34. Je crois pouvoir dire qu'à l'heure où je vous parle il n'y a plus un seul militaire belge au Katanga et qu'au moins 200 ou 250 militaires belges ont été rappelés suivant les indications des Nations Unies. De ces militaires, sur lesquels le gouvernement pouvait avoir une autorité, de ces militaires qui étaient visés par votre résolution, il n'y a plus un seul, et je crois que nous sommes d'accord: le départ a eu lieu hier ou ce matin au Katanga. C'est terminé, y compris les 12 officiers. Vous me dites: cela n'a pas été assez vite. J'accepte éventuellement ce reproche. Je me suis expliqué cependant sur toutes les tractations qui avaient eu lieu avec M. Hammarskjöld

remember that we have fulfilled our intention of carrying out all your decisions.

35. I also wish to state, in the most formal way, that the Belgian Government is not providing and does not intend to provide the Katanga authorities with any armed assistance or to send them any weapons of any sort, light or heavy. While our legislation may not be strict enough to prevent it completely, and although—as is, I believe, well known—there is a clandestine traffic in arms which is difficult to discover and suppress, in every case this takes place contrary to the wishes of the Belgian Government and I am prepared to do everything possible to prevent such material going from Belgium. We do not, of course, provide Katanga with any money which might be used for the organization of its army.

36. Lastly, the Belgian Government has co-operated with the United Nations in the withdrawal from Katanga of a large number of mercenaries—I believe I am right in saying, the great majority of the Belgian mercenaries.

37. Because of the frankness and sincerity which I owe to the Security Council, I naturally would not venture to state that there is no longer one single Belgian mercenary in Katanga. But if the United Nations will give me the names together with some information, I am ready to co-operate with the Organization and try to use what influence the Government may have on these Belgians to secure their departure.

38. In any event, I wish to state in the most formal manner that the Belgian Government is as opposed as anyone could be to the idea of mercenaries and is prepared to do everything that lies in its power to settle the question.

39. After these statements, which are as firm and categorical as I can make them and which commit me absolutely, will you continue to deny that the Government I represent is making the greatest possible efforts to meet your views and give effect to the orders or recommendations which you issue? It seems to me that that would not be fair!

40. I should now also like to state most categorically—since from certain conversations I have had I derive the impression that there has been a certain amount of hesitation and doubt on the subject—that the Belgian Government condemns the secession of Katanga. We are opposed to that secession, and we are convinced that the future of the Congo depends on reconciliation and the reintegration of the province of Katanga into the Republic of the Congo. Consequently, in that respect too we shall do everything we can, and I have no hesitation in stating that for the past six months, at every opportunity and on every possible occasion, I have advised Mr. Tshombé to become reconciled with the Central Government, to get into touch with the Government of Mr. Adoula and to endeavour, by negotiation, to settle the problems which face him. The day before yesterday I read out letters from Mr. Tshombé and Mr. Adoula and several times, when reading Mr. Adoula's letter, I said that in my opinion his legal and political arguments were completely in line with the legal position existing in the Congo.

et avec le Secrétariat; mais, même si vous ne voulez pas m'accorder de circonstances atténuantes, considérez que la volonté d'exécuter tout cela a été réalisée.

35. Je voudrais aussi indiquer de la manière la plus formelle que le Gouvernement belge ne compte accorder et n'accorde aux autorités du Katanga aucune aide armée, n'envoie d'armes d'aucune sorte, légères ou lourdes. Si notre législation n'est pas assez sévère pour empêcher ceci complètement, s'il y a — et je crois que c'est une chose bien connue — un commerce clandestin des armes assez difficile à détecter et à réprimer, dans tous les cas cela se fait contrairement à la volonté du Gouvernement belge, et je suis disposé à faire tout ce qu'il est possible de faire pour l'empêcher venant de Belgique. Il est bien entendu que nous ne donnons au Katanga aucune somme d'argent qui pourrait servir à l'organisation de son armée.

36. Enfin je constate que le Gouvernement belge a collaboré avec les Nations Unies pour retirer du Katanga un nombre important de mercenaires, et, je crois pouvoir le dire, la grosse majorité des mercenaires belges.

37. M'exprimant dans ce même sentiment de loyauté et de sincérité que je dois au Conseil de sécurité, je n'ose pas, bien entendu, affirmer qu'il n'y a plus au Katanga un seul mercenaire belge. Mais je suis prêt, si les Nations Unies m'en indiquent le nom et si elles me donnent des indications, à collaborer avec les Nations Unies pour essayer d'user de l'influence que peut avoir le gouvernement sur ces Belges pour obtenir qu'ils s'en aillent.

38. Dans tous les cas, je tiens à déclarer de la manière la plus formelle que le Gouvernement belge est opposé autant qu'on peut l'être à la pratique du mercenariat et qu'il est disposé à faire tout ce qui est en son pouvoir pour régler la question.

39. Après ces déclarations, qui sont aussi fermes et aussi catégoriques que possible, qui m'engagent de la manière la plus définitive, est-ce que vous continuerez à dire que le gouvernement que je représente ne fait pas le maximum d'efforts pour rencontrer votre point de vue et les ordres ou les recommandations que vous donnez? Il me semble que ce ne serait pas équitable!

40. Je voudrais maintenant déclarer aussi de la manière la plus catégorique — car il m'a semblé, d'après certaines conversations que j'ai eues, qu'il existait à ce sujet une certaine hésitation et un certain doute — que le Gouvernement belge réprouve la sécession du Katanga. Nous sommes contre cette sécession et nous sommes persuadés que l'avenir du Congo dépend de la réconciliation et de la rentrée, dans la République du Congo, de la province du Katanga. Par conséquent, nous ferons aussi à cet égard ce que nous pourrons, et je n'hésite pas à déclarer que, depuis six mois, dans toutes les occasions qui m'ont été données, chaque fois que cela m'a été possible, j'ai conseillé à M. Tshombé de se rapprocher du Gouvernement central, d'entrer en rapport avec le gouvernement de M. Adoula et d'essayer de régler, par la voie de la négociation, les problèmes qui se posent à lui. Avant-hier, lorsque je donnais lecture des lettres de M. Tshombé et de M. Adoula, à différentes reprises, lisant la lettre de M. Adoula, j'ai dit que je trouvais la thèse juridique et politique qu'il avait émise comme étant une expression parfaite de la légalité qui existe au Congo.

41. What more can I say, gentleman, unless you are absolutely determined to be in opposition to Belgium? How does such a statement contradict those made by the majority of government representatives sitting round this table?

42. At various times mention has been made of assistance which should be given directly to the Central Government. That idea is in conformity with the Government's policy. I have no hesitation in saying that I have not always agreed, and still do not entirely agree, with the decisions taken by the Security Council; I think it would have been better to help the Central Government itself to maintain law and order in the Congo, rather than entrust the United Nations with that extremely difficult task. Like most representatives, I am profoundly anxious that the United Nations should not fail in the Congo and, again like most of them, I believe that a United Nations failure in the Congo might have extremely dangerous and perhaps, even, fatal consequences for the Organization. I think, however, that it would be wise to leave the re-establishment of order to the Central Government and to give it the necessary means to enable it to succeed in that task.

43. I do not know whether most of you will agree with me, but I should like to say frankly that I am still convinced that one of the tasks of the Security Council would be to assist in negotiations. I categorically reject the idea that to attempt conciliation and negotiation is a proof of weakness. I believe that it would be useful for the Security Council formally and clearly to give Mr. Tshombé specific indications of what could be done in the field of conciliation; I continue to believe that it is urgent to do so.

44. I hope that this fresh statement will have clarified matters. I hope with all my heart that further speeches will not oblige me to intervene again. I believe absolutely that the Belgian Government's position is clear and straightforward. I ask you to recognize this; to accept my co-operation and to carry out, with me, a constructive and positive task in order to reach a final settlement of this question of the Congo, which is a serious danger for the Congolese and, I know, a serious danger to peace.

45. The PRESIDENT (translated from Russian): I call on the representative of India.

46. Mr. Krishna MENON (India): My delegation is grateful to the President and the other members of the Security Council for allowing it to participate in these proceedings, in accordance with rule 38 of the Council's provisional rules of procedure.

47. This is the first occasion on which my delegation has attended the Security Council in the presence of the Acting Secretary-General. I hope, therefore, that it will not be thought that I am taking too much time if I offer our congratulations to him and say that, as in the past, the Government of India will give all the assistance that it is possible to give and that it is within that Government's power to give to the Secre-

41. Que puis-je dire de plus, je vous le demande, Messieurs, à moins que vous ne vouliez nécessairement être en contradiction avec la Belgique? En quoi une telle affirmation est-elle opposée à celle faite par la plupart des représentants des gouvernements assis autour de cette table?

42. On a parlé à certains moments d'une aide qui devrait être apportée directement au Gouvernement central. Cette pensée, je voudrais le dire, est conforme à la politique du gouvernement. Je n'hésite pas à dire que je n'ai pas toujours été d'accord et que je ne suis pas encore complètement d'accord avec les décisions qui ont été prises par le Conseil de sécurité; je pense qu'il aurait mieux fallu aider le Gouvernement central à faire régner lui-même la paix et à faire la police au sein du Congo, plutôt que de confier cette tâche extrêmement difficile à l'Organisation des Nations Unies. Je suis, comme la plupart des représentants, profondément anxieux de ne pas voir l'ONU subir un échec au Congo et je crois, comme la plupart d'entre eux, qu'un échec au Congo pourrait avoir pour notre organisation des conséquences extrêmement dangereuses et peut-être fatales. Mais je pense que la sagesse est de confier le rétablissement de l'ordre au Gouvernement central et, je n'hésite pas à le dire, pour lui permettre de réussir dans cette tâche, de lui donner les moyens nécessaires pour qu'il puisse l'accomplir.

43. Enfin — et je ne sais pas si je suis d'accord avec la majorité d'entre vous, mais je tiens à le dire avec la même netteté — je reste persuadé que l'une des tâches du Conseil de sécurité serait d'aider à la négociation. Je conteste, de la manière la plus formelle, qu'essayer la conciliation, qu'essayer la négociation soit une preuve de faiblesse. Je crois que, si le Conseil de sécurité parlait d'une manière formelle, d'une manière claire, et donnait à M. Tshombé des indications extrêmement précises sur ce qui pourrait être fait dans le domaine de la conciliation, ce serait une tâche utile; je continue à croire que c'est une tâche urgente.

44. J'espère que cette nouvelle intervention aura clarifié les choses. Je souhaite de tout mon cœur que de nouveaux discours ne me forcent pas à intervenir de nouveau. J'ai la conscience — la conscience absolue — de la clarté et de la loyauté de la position du Gouvernement belge. Je vous demande de le reconnaître: je vous demande de faire avec moi, en m'acceptant comme un collaborateur, une œuvre constructive et positive, pour régler enfin cette question du Congo qui est un grave danger pour les Congolais et, je le sais, un grave danger pour la paix.

45. Le PRÉSIDENT (traduit du russe): Je donne la parole au représentant de l'Inde.

46. M. Krishna MENON (Inde) [traduit de l'anglais]: Ma délégation est reconnaissante au Président et aux autres membres du Conseil de sécurité d'avoir bien voulu lui permettre de participer au débat, conformément à l'article 38 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

47. C'est la première fois que ma délégation assiste à une séance du Conseil à laquelle est présent le Secrétaire général par intérim. J'espère donc qu'on ne me reprochera pas de perdre du temps si je lui présente nos félicitations en l'assurant que, comme dans le passé, le Gouvernement indien fera tout ce qui est en son pouvoir pour lui fournir toute l'assistance possible en vue de l'aider à exécuter le mandat

tary-General in carrying out the mandate of the United Nations regarding the Congo and other matters.

48. At these meetings it is inevitable that part of the proceedings should be spent on matters having the nature of an inquest, on references to statements made in the past and on comments about how situations have changed. My Government therefore feels that it is necessary for us to get back to the beginning of this business. After all, Mr. Spaak—and I think the representative of France, also—raised some doubts about the position of the United Nations in the Congo, especially in view of current events; therefore, as I have said, we must go somewhat back in the history of this affair.

49. I think that we should refer first of all to the telegram of 12 July 1960 that came to the United Nations. We read there:

"The Government of the Republic of the Congo requests urgent dispatch by the United Nations of military assistance"

there were no reservations. Further on we read:

"We accuse the Belgian Government of having carefully prepared the secession of Katanga with a view to maintaining a hold on our country ... The essential purpose of the requested military aid is to protect the national territory of the Congo against the present external aggression which is a threat to international peace ..."^{2/}

50. I have not seen in any of the resolutions which have been adopted any repudiation of that position. It is quite true that with developing events we have taken different action at different times. But, if the United Nations is in the Congo and if some of our countries are involved there at the behest of the United Nations, it is basically because of that position—namely, that the Government of the Republic of the Congo asked for military assistance. There have been intervening periods of conflict of authority inside the country. But the United Nations resolutions, in regard to which our country has taken a very active part, have repeatedly called for the settlement of the problems on the basis of the "Loi fondamentale" of the country and the decisions of Parliament. Hence, whatever intermediate difficulties may have arisen, the present Government of the Congo is the legal successor of the Government of the Congo at that time; it was accepted as such by Mr. Hammarskjöld.

51. We are there because military assistance was asked for. We are there mainly for four purposes. Those purposes are: to maintain the integrity and the political independence of the Congo; to assist the Congo Government to maintain law and order; to prevent the occurrence of civil war; and to secure the withdrawal and evacuation of foreign military and paramilitary personnel. I think that it would help, perhaps, if I prefaced these observations by expressing, on behalf of my Government, and on my own behalf, the fact that we are prepared in all good faith, and without reservation, to accept what Mr. Spaak has to say in respect of his own policy and the orientation of the present policy of the Belgian Government. We do not question it, but that does not wipe out history. Mr. Spaak and I live in countries with parliamentary

des Nations Unies, touchant la question du Congo et d'autres questions.

48. Dans des réunions de ce genre, il est inévitable que l'on consacre un certain temps à se renseigner, à rappeler des déclarations faites au cours de séances précédentes et à présenter des observations sur l'évolution de la situation. Mon gouvernement estime donc qu'il est nécessaire que nous reprenions l'affaire à son début. Après tout, M. Spaak — et aussi le représentant de la France, je crois — a exprimé des doutes au sujet de la position des Nations Unies au Congo, en raison surtout des événements actuels; aussi, comme je l'ai dit, devons-nous revenir quelque peu en arrière.

49. Je pense que nous devons tout d'abord nous reporter au télégramme adressé aux Nations Unies le 12 juillet 1960. Nous y lisons:

"Gouvernement de la République du Congo sollicite envoi urgent par Organisation des Nations Unies d'une aide militaire."

Et cela sans aucune réserve. Nous lisons plus loin:

"Accusons le Gouvernement belge avoir minutieusement préparé sécession du Katanga dans le but de garder la mainmise sur notre pays... Aide militaire sollicitée a pour but essentiel protection du territoire national congolais contre actuelle agression extérieure qui menace paix internationale^{2/}."

50. A ma connaissance, aucune des résolutions qui ont été adoptées n'a dénoncé cette position. Il est vrai que, au fur et à mesure que les événements ont évolué, nous avons changé notre ligne d'action selon les circonstances. Mais, si les Nations Unies sont au Congo et si, à la demande des Nations Unies, certains pays Membres participent à l'opération qui y est menée, c'est essentiellement en raison de cette situation — à savoir que le Gouvernement de la République du Congo a demandé une assistance militaire. Il y a eu des périodes de conflit d'autorité à l'intérieur du pays. Mais les résolutions des Nations Unies, à la rédaction desquelles l'Inde a, très activement, contribué, ont à maintes reprises recommandé de rechercher une solution sur la base de la Loi fondamentale du pays et des décisions du Parlement. En conséquence, quelles que soient les difficultés auxquelles il a fallu entre-temps faire face, le gouvernement actuel du Congo est le successeur légitime du gouvernement du Congo d'alors; M. Hammarskjöld l'a accepté comme tel.

51. Nous sommes au Congo parce qu'une assistance militaire a été demandée. Nous y sommes pour quatre raisons: il s'agit de maintenir l'intégrité et l'indépendance politique du Congo, d'aider le Gouvernement congolais à maintenir l'ordre public, d'empêcher la guerre civile et d'assurer le retrait et l'évacuation du personnel militaire et paramilitaire étranger. Peut-être serait-il bon qu'avant de présenter mes observations je dise au nom de mon gouvernement et en mon nom personnel que nous sommes prêts, en toute bonne foi et sans réserve, à accepter ce que M. Spaak veut dire de sa propre politique et de l'orientation de la politique actuelle du Gouvernement belge. Nous ne la contestons pas, mais elle n'empêche pas que ce qui a eu lieu ait eu lieu. M. Spaak et moi-même vivons dans des pays dotés d'un régime parlementaire

^{2/} Ibid., Fifteenth Year, Supplement for July, August and September 1960, document S/4382, sect. I.

^{2/} Ibid., quinzisième année, Supplément de juillet, août et septembre 1960, document S/4382, sect. I.

systems of Government, and we cannot say that one Government stops in one place, and then another chapter is opened. We can welcome the new chapter, however, and also the actions that may follow from it.

52. In this connexion, it is as well for us to recall the position when the Secretary-General's representative in the Congo, Mr. Rajeshwar Dayal, submitted his first progress report^{3/} and it was being discussed. It was the subject of not only much heated controversy but a great deal of condemnation from some of the countries who today accept as a fact that there has been intervention.

53. Then, for the first time, the United Nations came forward and said, "There is considerable intervention, though the intervention comes from advisers, from military people, from others who are supposed to be following more peaceful occupations in Belgium". References were made to schoolmasters, and so on, at that time; and the Council will remember the General Assembly debates. The report was being condemned both by the newspapers and some of the great Powers who are with us today. Now it is accepted that these people were there, and no one can deny that the whole of the difficulties in the Congo have arisen from foreign intervention. That is not to say that the United Nations resolution is not heeded by the present Belgian Government, or that it is not making the best efforts possible, or has not got its limitations—with which we shall, if necessary, deal later.

54. There are more than one hundred Members of the United Nations, and we do not all come to the Security Council. If my Government seeks to be represented here on these occasions it is apart from the general commitments that any country has in assisting the carrying out of United Nations resolutions. The Government of India has entered into very considerable military commitments. The Foreign Minister of Belgium made reference to inept military operations—to which I shall refer in a moment. We have come here partly because we have responsibilities to our Parliament and our people in regard to this heavy commitment in the Congo, which was not undertaken lightly and to which I shall refer again later in the course of my observations.

55. Having received this letter from the then President and Prime Minister of the Congo on 12 July 1960, what did the Security Council do? As far as I remember, there were no votes against this. It decided to authorize the Secretary-General to take the necessary steps—there was no limitation—it was left to the discretion of the Secretary-General "... in consultation with the Government of the Republic of the Congo, to provide the Government with such military assistance as may be necessary until, through the efforts of the Congolese Government, with the technical assistance of the United Nations, the national security forces may be able, in the opinion of the Government, to meet fully their tasks".^{4/}

56. Therefore, the task is to keep the independence of the Congo, to prevent secession. It appears that this resolution, in regard to giving military assistance until the Congolese Army is able to take over, still

et nous ne pouvons pas dire que lorsqu'un gouvernement se retire tout est fini et un autre chapitre commence. Mais, si nouveau chapitre il y a, il est le bienvenu, et aussi les actes qui peuvent en découler.

52. A cet égard, il est bon de rappeler ce qu'était la situation quand le représentant du Secrétaire général au Congo, Rajeshwar Dayal, lui a envoyé son premier rapport d'activité^{3/} et quand ce rapport a été examiné. Non seulement il a soulevé une très vive controverse, mais il a été âprement critiqué par des pays qui admettent aujourd'hui qu'il y a eu intervention.

53. Alors, pour la première fois, les Nations Unies ont dit: "Il y a intervention sur une grande échelle, mais cette intervention est le fait de conseillers, de militaires, ou autres personnes qui sont censées se livrer à des activités plus pacifiques en Belgique." On a parlé de professeurs, etc., à cette époque; et le Conseil se souviendra des débats de l'Assemblée. Le rapport a été critiqué tant par la presse que par certaines des grandes puissances qui se sont ralliées à nous depuis. Aujourd'hui, on admet que ces gens étaient là, et personne ne peut nier que toutes les difficultés au Congo soient nées de l'intervention étrangère. Cela ne veut pas dire que le Gouvernement belge actuel n'ait pas tenu compte de la résolution des Nations Unies ou qu'il ne fasse pas de son mieux, ou que certaines limites ne soient pas imposées à sa liberté d'action; nous en parlerons plus tard, le cas échéant.

54. L'Organisation des Nations Unies compte actuellement plus de 100 Membres, mais le Conseil de sécurité ne les entend pas tous. Si mon gouvernement souhaite être représenté en des occasions comme celle-ci, c'est parce que, en dehors de l'obligation générale qu'a tout Etat Membre d'aider à mettre en œuvre les résolutions des Nations Unies, le Gouvernement indien a assumé de très lourdes charges militaires. Le Ministre des affaires étrangères de Belgique a parlé d'opérations militaires mal faites — j'y reviendrai dans un instant. Nous sommes venus ici en partie parce que nous devons rendre compte à notre parlement et à notre peuple des lourdes charges que nous avons assumées au Congo, charges que nous n'avons pas assumées à la légère et dont je parlerai plus tard.

55. Ayant reçu la communication, en date du 12 juillet 1960, du Président et du Premier Ministre du Congo, qu'a fait le Conseil de sécurité? Si mes souvenirs sont exacts, personne n'a voté contre. Le Conseil a décidé d'autoriser le Secrétaire général, sans lui imposer de limites — il pouvait agir comme il le jugeait bon —, à prendre "... en consultation avec le Gouvernement de la République du Congo, les mesures nécessaires en vue de fournir à ce gouvernement l'assistance militaire dont il a besoin, et ce jusqu'au moment où les forces nationales de sécurité, grâce aux efforts du Gouvernement congolais et avec l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies, seront à même, de l'opinion de ce gouvernement, de remplir entièrement leurs tâches".^{4/}

56. La tâche consiste donc à maintenir l'indépendance du Congo et à empêcher la sécession. Cette résolution est encore valable, semble-t-il, en ce qui concerne l'assistance militaire à donner à l'armée congolaise

^{3/} Ibid., document S/4531.

^{4/} Ibid., document S/4387.

^{3/} Ibid., document S/4531.

^{4/} Ibid., document S/4387.

remains. A large number of resolutions have been adopted since so that no explanation or gloss of any kind is required to explain away the presence of military troops in the Congo itself.

57. To the mind of my Government, the real issue today may appear on the surface to be the presence of mercenaries. It is quite true that without outside assistance, either in the way of personnel or equipment, it would not be possible for Katanga to offer not only opposition to the Central Government of the Congo, but to wage war on the United Nations. This is the issue—to wage war on the United Nations. It would not be possible for them to do so. If it were possible for any body of Congolese persons or gendarmerie to do that kind of thing, then it should be possible for the Central Government's Congolese troops also to do it. They are deficient, in practical terms, in the assistance that Katanga gets from outside. There has been no suggestion that Katanga did not receive such assistance. The Council will remember that in the very many debates that we had in the Assembly, the late Secretary-General repeatedly said, "There have been promises ..." I have myself read out five or six of these statements. "On each day the Belgian Government promised to withdraw so many, and then again said they would withdraw the same people ..." Action was tardy at that

58. The effect of this on the minds of members of this Council, of the United Nations and those who come here to deal with this question, cannot be easily erased—it can only be erased with the total withdrawal of foreign personnel who are interfering in affairs in the Congo. My country does not believe in racial discrimination in reverse. We have suffered from it and we have no desire to inflict it on other people; but those who have no business in the Congo in a legitimate way and who are engaged in direct or indirect support of the rebellion against the constitutional Government—that is all we call it—there can be no question of regarding Katanga as a Power equal to the Government—must withdraw. The whole position today is vitiated by the fact of this past history.

59. Secondly, it is not enough for us to lay stress on the question of foreign mercenaries. I believe that the time will soon come when, under the pressure of public opinion and, even more, because they are no longer required, there may perhaps not be so many mercenaries; but the fact of Katanga secession is there. That is the crux of the situation—we are committed to maintaining the integrity and independence of the Congo, and to assisting in putting down a civil war, caused through the secession of Katanga and all activities that go with it. After a long time and, I believe, after action which lacked decision, the United Nations decided to take action in Katanga, on 20 August. Now it is in regard to this that the reference has been made to inept military action, and things of that kind. We ourselves have some questions to ask, and some criticisms to make, but I want to say here and now, before I proceed any further: this Katanga action appears to have been undertaken by four battalions of United Nations troops, two battalions

jusqu'à ce qu'elle soit en mesure de remplir sa tâche. De nombreuses résolutions ont été adoptées depuis; il n'est donc pas nécessaire de se livrer à de longues explications pour justifier la présence de troupes au Congo.

57. De l'avis de mon gouvernement, le véritable problème aujourd'hui peut, de prime abord, sembler être celui de la présence de mercenaires. Il est absolument exact que sans assistance extérieure, que ce soit sous forme de personnel ou de matériel, le Katanga ne serait pas en mesure non seulement de résister au Gouvernement central du Congo, mais aussi de faire la guerre aux Nations Unies. Car c'est bien de cela qu'il s'agit: faire la guerre aux Nations Unies. Seuls, les Katangais ne pourraient pas faire cette guerre. Si un groupe quelconque de Congolais, gendarmerie ou autre, pouvait entreprendre une chose pareille, les troupes du Gouvernement central congolais le pourraient aussi. Dans la pratique, elles ne reçoivent pas, comme le Katanga, d'aide de l'extérieur. On n'a pas nié que le Katanga recevait une telle assistance. Le Conseil se souviendra qu'au cours des très nombreux débats qui se sont déroulés à l'Assemblée le Secrétaire général défunt a déclaré à maintes reprises qu'on avait fait des promesses. J'ai lu moi-même cinq ou six de ces déclarations. "Chaque jour, le Gouvernement belge promettait de retirer tant d'hommes, et puis il disait qu'il retirerait ces mêmes hommes." On était lent à agir à cette époque.

58. Il n'est pas facile d'effacer l'impression produite dans l'esprit des membres du Conseil, des Membres de l'ONU en général, et de ceux qui sont venus ici pour s'occuper de cette question, l'impression que l'on a eue de l'opération au Congo; cette impression ne pourrait être effacée que par le retrait total du personnel étranger qui s'est ingéré dans les affaires du Congo. Mon pays ne croit pas à la discrimination raciale à rebours. Nous avons souffert de la discrimination raciale et nous ne souhaitons nullement l'infliger à d'autres; mais ceux qui n'ont rien à faire au Congo, dont rien ne légitime la présence dans le pays, et qui appuient directement ou indirectement la rébellion contre le gouvernement constitutionnel — c'est ainsi que nous l'appelons, car il ne peut-être question de considérer le Katanga comme une puissance qui serait l'égale du gouvernement — doivent s'en aller. La situation tout entière est aujourd'hui viciée par ce qui s'est passé.

59. En deuxième lieu, il ne suffit pas que nous insistions sur la question des mercenaires étrangers. Le moment viendra bientôt, je crois, où, sous la pression de l'opinion publique et, plus encore, parce qu'on n'aura plus besoin d'eux, il n'y aura peut-être plus autant de mercenaires. Il n'en demeure pas moins que la sécession du Katanga est un fait. C'est là le nœud du problème; nous nous sommes engagés à maintenir l'intégrité et l'indépendance du Congo et à aider ce pays à réprimer une guerre civile causée par la sécession du Katanga et toutes les activités qui en découlent. Après avoir longtemps temporisé et après avoir manqué de fermeté dans l'exécution de ses décisions, l'ONU a décidé, le 20 août, d'agir au Katanga. C'est à ce sujet qu'on a parlé ici d'action militaire mal faite et qu'on a dit d'autres choses du même genre. Nous avons, nous-mêmes, certaines questions à poser et certaines critiques à faire. Mais il est une chose que je voudrais rappeler tout de suite avant de poursuivre: l'action au Katanga semble avoir

being Indian troops placed at the disposal of the United Nations.

60. I want to say that we are not prepared to accept this charge about it being an inept military operation. The opposing forces numbered about 5,000, officered by persons who were apparently competent—that is why they were hired at such high prices—with the support of equipment that certainly was not inferior to what the United Nations had. The tasks that were given to them at that time were the capture of the post office and the radio station and these, in fact, were captured by the people who were put in charge of the affair.

61. After that point no further instructions with regard to the search for mercenaries were apparently given. After 13 September 1961, the United Nations troops were simply on the defensive.

62. So far as the action of the United Nations in this matter is concerned, I shall refer to it later. I wish to comment, in view of public opinion in my country, upon the troops under the Indian command. According to General McKeown, they were well led and they accomplished their task in a very short time. If the operation was not completed, the fault does not lie with the military command but with those who ordered them to pull out just before they had completed the operation. We shall probably hear an explanation of this from the Acting Secretary-General at a later stage.

63. We have met here more particularly to consider the position of Katanga. In relation to this, there are three or four matters to which we wish to draw your attention. There are a number of Katangan officers who have been trained recently, according to all reports, in Belgium; and they will now be available for the Katanga force. Therefore, it is not sufficient for us merely to concentrate on the mercenaries—even though it is necessary—and get rid of them, but we must also address ourselves fully to the matter of the unity and integrity of the Congo.

64. On 21 September 1961 a cease-fire was ordered. Mr. Spaak has said here that he has heard only talk of war and of military assistance but nothing of conciliation. First of all, in the resolutions themselves there is reference to bringing about a cease-fire, but over and above that, there have been other items of conciliation to which I will refer in a moment. However, the orders in this regard were given with the consent of the Central Government of the Congo, and a cease-fire was arranged for 21 September.

65. This is the draft agreement of 20 September 1961.^{5/} It said that it was necessary and desirable to put an end immediately to the hostilities between the United Nations Forces and the Katanga gendarmerie. That looks like conciliation and not the waging of war to the finish.

66. The agreement further stated that every effort must be made to avoid loss of human life and, pending the conclusion of a final agreement to normalize relations of United Nations troops, on the one hand, and

été entreprise par quatre bataillons de troupes de la Force des Nations Unies, dont deux bataillons indiens que l'Inde a mis à la disposition des Nations Unies.

60. Je tiens à dire que nous n'acceptons pas que l'on qualifie cette action d'opération militaire mal faite. Les forces de l'adversaire, au nombre de 5 000, étaient dirigées par des officiers apparemment compétents — c'est pour cela qu'on les paie si cher — et disposaient d'un matériel qui n'était certainement pas inférieur à celui des Nations Unies. On leur avait ordonné d'occuper la poste et la station de radio, ce qu'elles ont fait.

61. Après cela, aucune nouvelle instruction ne leur a été donnée, semble-t-il, pour ce qui est de la recherche des mercenaires. Après le 13 septembre 1961, les forces des Nations Unies sont simplement restées sur la défensive.

62. Je reviendrai plus tard sur l'action des Nations Unies à cet égard. Etant donné ce que pense l'opinion publique dans mon pays, je voudrais parler des troupes sous commandement indien. Selon le général McKeown, elles sont bien encadrées et elles ont accompli leur tâche en un laps de temps très court. Si l'opération n'a pas été achevée, il ne faut pas en blâmer le commandement militaire, mais ceux qui ont ordonné aux troupes de se retirer avant qu'elles n'aient achevé l'opération entreprise. Le Secrétaire général nous expliquera probablement pourquoi il en a été ainsi.

63. Nous sommes réunis ici pour examiner plus particulièrement la situation au Katanga. A cet égard, il y a trois ou quatre questions sur lesquelles je voudrais attirer votre attention. Toutes les informations concordent sur un point: un certain nombre d'officiers katangais ont été récemment entraînés en Belgique et les forces katangaises pourront maintenant faire appel à eux. Il ne suffit donc pas que nous nous bornions à nous préoccuper des mercenaires — bien que nous devions le faire — et que nous cherchions à nous en débarrasser; il faut aussi que nous accordions toute l'attention voulue à la question de l'unité et de l'intégrité du Congo.

64. Un cessez-le-feu a été ordonné le 21 septembre 1961. M. Spaak a dit ici qu'il n'a entendu parler que de guerre et d'assistance militaire, mais guère de conciliation. En premier lieu, les résolutions elles-mêmes parlent d'un cessez-le-feu, mais il y a eu aussi et surtout d'autres tentatives de conciliation, que je rappellerai dans un instant. Toujours est-il que les ordres ont été donnés, à cet égard, avec l'assentiment du Gouvernement central et qu'on a pris des dispositions pour qu'un cessez-le-feu intervienne le 21 septembre.

65. J'ai sous les yeux le projet d'accord du 20 septembre 1961.^{5/} Il y est dit qu'il est nécessaire et désirable d'apporter une fin immédiate aux hostilités entre les forces des Nations Unies et la gendarmerie katangaise. C'est là un langage de conciliation et non de guerre à outrance.

66. De plus, l'accord dit que tous les efforts doivent être faits pour éviter d'autres pertes de vies humaines et qu'en attendant qu'un accord définitif intervienne pour normaliser les rapports entre les troupes des

^{5/} Ibid., Sixteenth Year, Supplement for July, August and September 1961, document S/4940/Add.7, para. 6.

^{5/} Ibid., seizième année, Supplément de juillet, août et septembre 1961, document S/4940/Add.7, par. 6.

the Katanga authorities, on the other, both delegations have agreed to discuss a provisional agreement.

67. Whatever differences there may be between the parties, the fact is that these truce provisions, to the best of our knowledge, have not been carried out. That is, they have been carried out on the United Nations side but not on the Katanga side. There have been inspections of our positions by the Katangese, but there is no knowledge of their positions by the United Nations.

68. If you look at the protocol of 13 October 1961^{6/} to the agreement of 20 September 1961 you will find that provision was made for the exchange of all military prisoners, and this has been done. Two hundred and forty members of the gendarmerie were returned in exchange for one hundred and eighty-four Irish prisoners.

69. Article 2 of the protocol states:

"Three joint sub-commissions shall be set up to supervise the application of the cease-fire agreement, each consisting of two Katangese officers and two ONUC officers. These sub-commissions shall have full liberty to visit any part of Katangese territory at any time at the request of one or other of the two parties. The sub-commissions shall be accorded all facilities for the accomplishment of their task. Any complaints which may be made by either of the two parties shall be referred to the Commission ...", etc.

What happened? The joint sub-commission was set up, but the United Nations representatives were not permitted to visit the garrisons of the gendarmerie in Katanga. In spite of the truce provisions the results have been heavily weighted against the United Nations side.

70. Article 3 of the protocol states:

"The garrisons of the Katangese forces and of ONUC which were at Albertville"—and other places—"on 12 September 1961 shall be authorized to occupy their usual positions with the same strength. They shall be free to undertake whatever movements are necessary to discharge their functions. Any troop movement coming within the scope of the cease-fire agreement signed at Ndola on 20 September shall be notified to the other party."

Our comment on this provision is that it prevents the United Nations from building up its armed forces in Katanga, while Katanga proceeds to build up its forces unobserved. The mercenaries have returned to Katanga in greater number as compared to those who left. More arms and aircraft are seen in Katanga at this time than ever before. It will be necessary to inquire as to where these aircraft are coming from.

71. Article 6 of the protocol refers to the central post office of Elisabethville. It says that it shall be returned to the Katangese authorities. This is the post office that was captured by the United Nations troops, at great risk to themselves. The article says that the authorities in Katanga shall ensure freedom

Nations Unies, d'une part, et les troupes des autorités katangaises, d'autre part, les deux délégations sont convenues de s'entendre pour conclure un accord provisoire.

67. Quelles que soient les divergences de vues entre les deux parties, le fait est que, à ma connaissance, la trêve convenue n'a pas été observée. Ou, plus exactement, elle a été observée par les Nations Unies, mais non par le Katanga. Les Katangais ont inspecté les positions des Nations Unies, mais celles-ci ignorent quelles sont les positions katangaises.

68. Si on lit le protocole d'accord du 13 octobre 1961^{6/}, on constate qu'il prévoit l'échange de tous les prisonniers militaires; cet échange a eu lieu. En échange de 184 prisonniers irlandais, 240 gendarmes ont été rendus.

69. Je lis l'article 2 du protocole:

"Trois sous-commissions mixtes de contrôle de l'accord sur le cessez-le-feu, composées chacune de deux officiers katangais et de deux officiers ONUC, seront constituées. Ces sous-commissions auront toute liberté de se rendre en tout lieu du territoire katangais, et à tout moment, à la demande de l'une ou de l'autre des deux parties. Toutes facilités seront accordées à ces sous-commissions dans l'accomplissement de leur tâche. Les réclamations que l'une ou l'autre des deux parties pourraient faire seront portées devant la Commission ...", etc.

Que s'est-il passé? Les sous-commissions mixtes ont été créées, mais les représentants des Nations Unies n'ont pas été autorisés à visiter les garnisons de la gendarmerie katangaise. Le résultat est que, malgré l'accord de trêve, les Nations Unies ont été très désavantagées.

70. Le protocole dit plus loin, à l'article 3:

"Les garnisons des forces katangaises et de l'ONUC qui étaient le 12 septembre 1961 notamment à Albertville" — et à d'autres endroits — "seront autorisées à occuper, avec les mêmes effectifs, leurs positions habituelles. Elles pourront effectuer librement les mouvements nécessaires pour assurer leur mission. Tout mouvement de troupes rentrant dans le cadre de l'accord sur le cessez-le-feu, signé le 20 septembre à Ndola, doit être porté à la connaissance de l'autre partie."

Je dois faire observer que cette clause empêche les Nations Unies de renforcer leurs forces armées au Katanga, tandis que le Katanga renforce les siennes sans être vu. Plus de mercenaires sont revenus au Katanga qu'il n'en était parti. Il n'y a jamais eu au Katanga autant d'armes et d'avions qu'aujourd'hui. Il faudra chercher à savoir d'où viennent ces avions.

71. L'article 6 du protocole a trait à la poste centrale d'Elisabethville. Il y est dit qu'elle sera rendue aux autorités katangaises. Il s'agit de la poste que les troupes des Nations Unies ont occupée en s'exposant à de grands risques. La clause stipule que les autorités katangaises assureront la liberté des com-

^{6/} Ibid., Supplement for October, November and December 1961, document S/4940/Add.11, annex I.

^{6/} Ibid., Supplément d'octobre, novembre et décembre 1961, document S/4940/Add.11, annexe I.

of communications. It further states: "ONUC technicians shall be permitted to supervise the immunity of ONUC communications." What has happened? The post office, as you know, was one of the main centres of hostility. This provision is a surrender on the part of the United Nations to the Katanga authority. The provisions in regard to the maintenance of free communications, to the best of our knowledge, have not been carried out as they should have been.

72. Article 7 states:

"The free use of the airports at present controlled by ONUC shall be ensured for the benefit of civil traffic and the Katangese authorities, through the facilities available to those authorities for the normal provisioning of their troops ..."

The present position, as we understand it, is this. While Katanga may use airports which are under the control of the United Nations Forces, the United Nations has no check on airports in the possession of the Katangan gendarmerie. From these airports the Katanga forces conduct hostile operations.

73. Article 8 says:

"The radio installations at La Kilobelobe shall be returned to the Katangese authorities. Those authorities and ONUC mutually undertake, as from the signing of this agreement, to ensure that no defamatory attack or inflammatory campaign is carried out by either party against the other."

In fact, it is the other way around. Propaganda is not sufficient among United Nations supporters. While this represents another surrender on the part of the United Nations, a campaign against the United Nations by radio has been instituted in a highly derogatory fashion. At this point I shall not read the other provisions.

74. However, we should like the Secretary-General, since apparently this truce was being carried out under Security Council resolutions, to tell us the extent to which it accords with the general purposes of the United Nations if, in fact, while the Katanga authorities are free to inspect our positions, we cannot inspect theirs. While it is true that the radio stations were apparently captured by United Nations troops, if the Katangese are free to use them against the United Nations, how are we to maintain the present truce position?

75. Mr. Spaak refers to the question of conciliation. My country and Government are very much interested in the general approach to this problem. We think that no matter how difficult the situation is, there should be attempts at conciliation. However, conciliation cannot be had on the basis of the surrender by one party to the other.

76. In resolution 1600 (XV) of 15 April 1961 the General Assembly called upon the Congolese authorities concerned to desist from attempting a military solution to their problems and to resolve them by peaceful means. If that is not an appeal to conciliation, I do not know what is.

77. By the same resolution the Assembly appointed a Commission of Conciliation. This Commission consisted of seven members who were designated by the President of the Assembly. They were to assist the

munications. Elle dispose en outre qu' "il sera permis à des techniciens de l'ONUC de contrôler l'immunité des communications de l'ONUC". Que s'est-il passé? Comme vous le savez, la poste était l'un des principaux lieux de combat. Cette clause équivaut à une capitulation des Nations Unies aux mains des autorités katangaises. Autant que je sache, la clause relative à la liberté des communications n'a pas été observée comme elle aurait dû l'être.

72. On lit à l'article 7:

"Le libre usage des aérodromes actuellement contrôlés par l'ONUC sera assuré au trafic civil et aux autorités katangaises, par les moyens dont elles disposent pour le ravitaillement normal de leurs troupes ..."

La situation actuelle, à notre connaissance, est la suivante: tandis que les Katangais peuvent utiliser les aérodromes contrôlés par les forces des Nations Unies, celles-ci n'exercent aucun contrôle sur les aérodromes occupés par la gendarmerie katangaise. C'est de ces aérodromes que les forces katangaises lancent leurs opérations.

73. Dans l'article 8 du protocole, on lit:

"Les installations de la radio à la Kilobelobe seront remises aux autorités katangaises. Celles-ci et l'ONUC s'engagent réciproquement, à partir de la signature du présent accord, à veiller à ce qu'aucune attaque diffamatoire, ni campagne d'excitation, ne soit entreprise par l'une des deux parties contre l'autre."

En fait, c'est le contraire qui s'est produit. Les partisans des Nations Unies ne font pas une propagande suffisante. Là encore, les Nations Unies ont capitulé, mais on a mené contre elles une campagne des plus diffamatoires par la voie de la radio. Je ne rappellerai pas les autres dispositions du protocole.

74. Toutefois, puisque apparemment cette trêve a été décidée dans le cadre des résolutions du Conseil de sécurité, je voudrais que le Secrétaire général nous dise dans quelle mesure elle est compatible avec les objectifs généraux des Nations Unies, si les Katangais sont libres d'inspecter nos positions tandis que nous ne pouvons inspecter les leurs. Il est vrai que les stations de radio ont été occupées par les Nations Unies, mais, si les Katangais sont libres de s'en servir contre les Nations Unies, comment allons-nous maintenir la trêve actuelle?

75. M. Spaak parle de conciliation. Mon pays et mon gouvernement y attachent une grande importance. Nous estimons que, quelle que soit la situation, il faut faire des efforts de conciliation. Il ne saurait cependant être question d'une conciliation fondée sur la capitulation de l'une des parties.

76. Par sa résolution 1600 (XV) du 15 avril 1961, l'Assemblée générale a prié les autorités congolaises intéressées de renoncer à chercher une solution militaire à leurs problèmes et de résoudre ces problèmes par des moyens pacifiques. Si ce n'est pas là un appel à la conciliation, je me demande ce que c'est.

77. Par la même résolution, l'Assemblée générale a constitué une commission de conciliation composée de sept membres désignés par le Président de l'Assemblée générale. Elle avait pour mission d'aider les

Congolese leaders in achieving reconciliation and in ending the political crisis.

78. The Conciliation Commission for the Congo went to the Congo in 1960 and submitted its report in March 1961.^{7/} The following extracts from this report are relevant.

79. The Commission said that "the present crisis will not be solved unless Parliament is reconvened without delay". The reconvening of Parliament, I must say, is not a military solution; it is a conciliatory solution; and fortunately Parliament has been convened.

80. The report of the Commission also recommended that "political personalities who were being detained in the Republic of the Congo should be released and a general amnesty granted immediately following the establishment of a government of national unity". It was not the Commission's intention that a general amnesty should extend to those who committed capital offences.

81. I may be mistaken, and if I am the Foreign Minister of the Congo will perhaps correct me, but I believe it is a matter of common knowledge that many of these political personalities at this stage or at other stages were released and that Mr. Tshombé himself was permitted to return by the Congolese Government.

82. The Commission found among many leaders belonging to the pro-Lumumba and pro-Kasa-Vubu groups a general willingness to achieve a peaceful solution to the crisis. That was irrespective of political considerations on the Leopoldville side. They were all anxious, irrespective of what had happened, to reach a peaceful solution. The report stated that a small number of other leaders seemed reluctant to accept the Commission's conciliation efforts. It also said that Tshombé and Kalonji declined to receive the Commission. These are the people to whom we are supposed to offer conciliation. Tshombé and Kalonji refused to receive the Commission's officials because they said that no special problem was submitted for their consideration. This can only be interpreted as meaning that they relied upon a military solution. Therefore, my Government in general principles echoes the sentiments of Mr. Spaak in desiring to seek conciliation but not at the expense of the sovereignty of the Congo and not under the condition that the Katangese shall be free to wage war on United Nations troops, not on the condition that the people in the Congo who are not of African origin shall use the sign of the Red Cross to shoot down our troops. Indian personnel have been shot down by weapons hidden in Red Cross vehicles. Unfortunately it has been blazoned out to the world that the troops have fired on these Red Cross vehicles, which is not at all true. In fact, they were not Red Cross vehicles; they carried bazookas. Even then we did not fire at them.

83. I have here many extracts which show that this personnel have been either smuggling or carrying arms, persons in plain garb or under Red Cross

dirigeants congolais à réaliser la réconciliation et à mettre un terme à la crise politique.

78. La Commission de conciliation qui s'est rendue au Congo l'année dernière a soumis son rapport en mars 1961^{7/}. Il serait opportun, à mon avis, de rap-peler les passages suivants de ce rapport.

79. La Commission a émis l'opinion que "la crise actuelle ne sera pas résolue si le Parlement n'est pas réuni à nouveau sans délai". Je dois dire que la convocation du Parlement n'est pas une solution militaire; c'est une solution de conciliation et, fort heureusement, le Parlement a été convoqué.

80. La Commission a également recommandé que "les personnalités politiques qui étaient détenues dans la République du Congo soient relâchées et qu'une amnistie générale soit accordée aussitôt après l'établissement d'un gouvernement d'union nationale". La Commission n'entendait pas demander que cette amnistie générale soit accordée à ceux qui ont commis des crimes graves.

81. Je peux me tromper, et, si je me trompe, le Ministre des affaires étrangères du Congo voudra bien rectifier, mais il est, je crois, notoire que beaucoup de ces personnalités politiques ont été relâchées, récemment ou il y a déjà quelque temps, et que le Gouvernement central a autorisé M. Tshombé lui-même à rentrer.

82. D'une manière générale, la Commission a constaté chez un grand nombre de dirigeants des groupes pro-Lumumba ou pro-Kasa-Vubu un désir général de résoudre la crise par des moyens pacifiques, cela indépendamment des considérations politiques auxquelles Léopoldville attache de l'importance. Ces dirigeants étaient vivement soucieux, quels que fussent les événements passés, d'aboutir à une solution pacifique. Il est dit dans le rapport qu'un petit nombre d'autres dirigeants semblaient avoir de la répugnance à accepter les efforts de conciliation de la Commission. Il y est aussi dit que Tshombé et Kalonji ont refusé de recevoir la Commission. Ce sont là les gens qui étaient censés bénéficier de la conciliation. Tshombé et Kalonji ont refusé de recevoir les membres de la Commission en faisant valoir qu'aucun problème spécial n'était en cause. La seule interprétation possible de cette attitude est qu'ils comptaient sur une solution militaire. En conséquence, mon gouvernement, par principe, approuve le souci de M. Spaak de chercher la conciliation, mais à condition que ce ne soit pas aux dépens de la souveraineté du Congo, à condition que les Katangais ne soient pas libres de faire la guerre aux troupes de l'ONU et à condition que les non-Africains qui se trouvent au Congo ne s'abritent pas derrière l'emblème de la Croix-Rouge pour tirer sur nos troupes. Des Indiens ont été atteints par des armes cachées dans des véhicules de la Croix-Rouge. Malheureusement, on a claironné dans le monde entier que nos troupes avaient tiré sur ces véhicules de la Croix-Rouge, ce qui est absolument faux. En fait, il ne s'agissait pas d'autos de la Croix-Rouge, mais de véhicules munis de bazookas. Et, malgré cela, nous n'avons pas ouvert le feu.

83. J'ai sous les yeux de nombreux textes qui montrent que les individus en question ont introduit des armes en contrebande, qu'ils ont revêtu des

^{7/} Official Records of the General Assembly, Eighteenth Session, Annexes agenda item 85, documents A/4711 Add.1 and Add.2.

^{7/} Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Annexes, point 85 de l'ordre du jour, documents A/4711 et Add.1 et 2.

cover, using their positions to smuggle arms or to carry out military action against United Nations troops.

84. The Foreign Minister of Belgium, who commands a great deal of respect from all of us here, a former President of the United Nations General Assembly, one of the founders and one of the people who assisted at the formulation of the Charter, talked to us a great deal about the telegram that had come from Mr. Tshombé. In fact, the telegraph office asked our Government representatives if we were willing to receive a telegram that had been sent to us. This means that even the Post Office thought that it would not be proper for us to receive it. Anyway, we said, "You can get a public carrier and deliver it." We would not receive a telegram as a communication from Tshombé as a Government because he is merely a provincial authority. As somebody asked yesterday, what business has he to have a Foreign Minister and so on? One does not know.

85. If the demand in regard to conciliation is that we should treat the provincial authorities in Katanga and the Government of the Republic as equals, that would be a violation of the United Nations position as well as disregard of the authority of the Congolese Government.

86. We have no desire to drag out this discussion at great length. Not being members of the Security Council, it is not for us either to support or to oppose resolutions. I should in all earnestness like to submit, and I hope what I say will not fall on deaf ears in the right quarters, that we hope that this meeting of the Security Council will not end without a decision and direction to the United Nations authorities, in order to take into account the fact that countries like ours have placed our resources at their disposal not in order to play around, not in order that their armies shall be submitted to indignities and humiliation but to carry out their purposes.

87. The Secretary-General has said of this draft resolution [S/4985] that he should have the authority to carry out what it requires. That is why, while we have no right to express either support or otherwise of the resolution, I suppose, we express the hope that what has been put forward by the three members of the Security Council will meet with unanimous approval. In fact, perhaps, it does not go as far as some people think it should. But, at any rate, there is nothing in it which goes beyond the resolutions and decisions of the Security Council.

88. Having said all this, we have certain matters on which we should like to have information from the Secretariat. We have just heard from the Foreign Minister of Belgium about the inept military operations. We should like to feel that in operations like these, in which there is a connexion between the thirty-eighth floor and the field, they are sufficiently organic, active and effective.

89. I have also heard the question raised in some places that there are not enough forces in the Congo. There are 16,000 troops in the country, 6,000 of whom belong to my country, and others to other

vêtements ecclésiastiques ou se sont fait passer pour des membres de la Croix-Rouge afin d'introduire des armes et de mener une action militaire contre les troupes de l'ONU.

84. Le Ministre des affaires étrangères de Belgique, auquel nous portons une si vive estime, cet ancien président de l'Assemblée générale, l'un des fondateurs de l'ONU et l'un des auteurs de la Charte, nous a longuement parlé du télégramme émanant de M. Tshombé. En fait, le bureau télégraphique a demandé aux représentants de notre gouvernement si nous étions disposés à recevoir un télégramme qui avait été envoyé. En d'autres termes, le bureau de poste lui-même pensait qu'il ne serait pas à propos pour nous de recevoir ce télégramme. Quoi qu'il en soit, nous avons répondu qu'il n'y avait qu'à nous le faire remettre par un messenger. Nous n'étions pas disposés à recevoir un télégramme de Tshombé en tant que chef du gouvernement, puisque Tshombé n'est qu'une autorité provinciale. Quelqu'un a posé la question hier: comment se fait-il que Tshombé ait, notamment, un ministre des affaires étrangères? Nous l'ignorons.

85. Si ce que l'on nous demande dans l'intérêt de la conciliation c'est de traiter en égaux les autorités provinciales du Katanga et le Gouvernement de la République, on nous demande de violer les principes qui régissent les Nations Unies et de faire fi de l'autorité du Gouvernement congolais.

86. Nous n'avons aucunement le désir de faire traîner cette discussion en longueur. N'étant pas membre du Conseil de sécurité, il ne nous appartient pas d'appuyer ou de rejeter les projets de résolution. Je voudrais dire en toute sincérité — et j'espère que mes paroles ne seront pas dites en vain — que nous espérons que cette séance ne se terminera pas sans que le Conseil de sécurité prenne une décision et donne aux autorités des Nations Unies des instructions qui tiennent compte du fait que certains pays comme le nôtre ont placé leurs ressources à la disposition de l'Organisation non pour que leurs armées perdent leur temps, pour qu'elles soient en butte à des affronts et à des humiliations, mais pour atteindre les objectifs que s'est fixés l'Organisation.

87. Le Secrétaire général a dit, à propos de ce projet de résolution [S/4985], qu'il avait besoin de l'autorité nécessaire à sa mise en application. Voilà pourquoi, quoique n'ayant aucunement le droit d'appuyer ou de rejeter le projet de résolution, nous exprimons l'espoir que la proposition des trois membres du Conseil de sécurité recevra l'approbation unanime de celui-ci. Peut-être ce projet ne va-t-il pas aussi loin que certains estiment qu'il devrait aller. Mais, en tout cas, rien dans ce texte ne va au-delà des résolutions et des décisions antérieures du Conseil de sécurité.

88. Ceci dit, nous aimerions recevoir quelques renseignements du Secrétariat sur certaines questions. Nous venons d'entendre le Ministre des affaires étrangères de Belgique parler d'opérations militaires mal faites. Nous aimerions pourtant croire que des opérations comme celles-ci, menées en liaison avec le trente-huitième étage, sont suffisamment systématiques, actives et efficaces.

89. J'ai également entendu dire par certains qu'il n'y avait pas assez de troupes au Congo. Il y a 16 000 hommes dans le pays dont 6 000 de mes compatriotes. Il est impossible de disperser nos

countries. It is impossible in any situation to spread our troops in every village, to man every yard of a 2,000 mile frontier. No war can be waged in that way. That being so, the combined national armies of some of our countries would have to go to the Congo for that purpose. What is more, they are not there as an army of conquest, they are there for preventive operations.

90. We should like to submit that since there is prima facie evidence—and some people think conclusive evidence—of the transit of arms across the frontiers, these frontiers have to be protected, if necessary, by military force. No one suggests that these 2,000 miles can be protected inch by inch, but we understand that there are only a few mainroads coming into the territory across the border. It is not sufficient merely for us to appeal to other countries not to provide arms because we have been told that some Governments are not in a position to do so.

91. In that connexion, if the representative of France would not misunderstand me, may I say that we have dealings with the Government of France in the purchase of military aircraft. We have never sought nor have we been able to find anywhere in France any private authority that can sell a military aircraft. So far as we know, it has to enter a country through its Government or with its sanction. We have also been told by such intelligence and such information as we have that the Government of France has not sold any aircraft to any parties in the Congo. Yet those aircraft have been sold to somebody. So far as we know, even what is called the Union minière is not manufacturing aircraft yet; perhaps they will if they are allowed to go on at the present rate.

92. So these aircraft came from somewhere. Otherwise, if the Government of France knows of some method whereby aircraft can be produced without being manufactured I should like to know of it; it would save a lot of foreign exchange. So these aircraft—at least some of them—came from France; others came from Germany. They have been piloted not by Congolese pilots because, to the best of my knowledge, at the present moment there are no fighter pilots in the Congo.

93. I would agree with the Foreign Minister of Belgium when he said that it is sometimes impossible for a Government to keep in close contact with the activities of all its nationals. In that case I would say: let the protection of that Government be withdrawn from these people and these people should become subject to the domestic law of that country. There is a responsibility on the part of that Government to the Congolese Government to arrest them, to punish them and to do whatever is necessary under their laws. In any case, if it is a question of their not being amenable to domestic law, to the municipal law of the home country, now that it has been proclaimed, it should be possible for the United Nations to take whatever action it can take against those who wage war against the United Nations. There has been military action against the United Nations troops. Is any further evidence required as regards what action we should take?

94. The first thing that we should like to suggest is that as regards the mercenaries they must go. Since last year—I think it was when Mr. Dayal's first report came in—the United Nations has been adopting

troupes dans chaque village, de garder chaque mètre d'une frontière longue de plus de 3 000 kilomètres. On ne peut faire aucune guerre de cette manière. Il faudrait envoyer au Congo les armées nationales de plusieurs de nos pays. Qui plus est, les troupes des Nations Unies ne sont pas là-bas pour conquérir, mais pour y effectuer des opérations préventives.

90. Comme il semble y avoir commencement de preuve — et même pour certains preuve formelle — que des armes passent les frontières en contrebande, nous estimons que ces frontières doivent être protégées, au besoin par la force militaire. Personne ne prétend qu'il faille protéger chaque pouce de cette frontière longue de plus de 3 000 kilomètres; il semble qu'il n'y ait que quelques grandes routes internationales. Il ne suffit pas de demander à certains pays de s'abstenir de fournir des armes, parce qu'on nous a dit que certains gouvernements n'étaient pas en mesure de le faire.

91. A cet égard, et j'espère que le représentant de la France ne se méprendra pas sur le sens de mes paroles, je voudrais dire que nous sommes entrés en pourparlers avec le Gouvernement français en vue d'acheter des avions militaires. Jamais en France nous n'avons pu trouver une société privée qui puisse vendre un avion militaire. Pour autant que nous le sachions, dans tous les pays, ce genre d'achat doit se faire par l'intermédiaire des gouvernements ou avec leur sanction. On nous a également dit que le Gouvernement français n'avait vendu aucun avion à qui que ce soit au Congo. Pourtant il a bien fallu que ces avions soient vendus par quelqu'un. Pour autant que nous le sachions, même l'Union minière ne fabrique pas encore d'avions; peut-être le fera-t-elle si cela continue.

92. Ainsi donc, ces avions sont venus de quelque part. Sinon, et si le Gouvernement français connaît une méthode qui permette de produire des avions sans moyen de les fabriquer, j'aimerais bien la connaître; ce serait un moyen de faire une sérieuse économie de devises. Ainsi donc, ces avions — tout au moins quelques-uns d'entre eux — sont venus de France; d'autres sont venus d'Allemagne. Ces avions n'étaient pas pilotés par des Congolais, parce que, pour autant que je sache, il n'existe pas à l'heure actuelle de pilotes de combat au Congo.

93. Je pense, comme le Ministre des affaires étrangères de Belgique, qu'il est quelquefois impossible pour un gouvernement de suivre de très près les activités de tous ses ressortissants. Dans ce cas je dis: que l'on retire à ces gens la protection de leur gouvernement et qu'ils soient soumis à la loi interne du pays. Leur gouvernement doit au Gouvernement congolais de les arrêter, de les punir et de prendre à leur égard toute autre mesure nécessaire, en application de sa législation. En tout cas, si les gens ne relèvent pas du droit interne de leur pays d'origine, comme cela a été proclamé, il devrait être possible pour les Nations Unies de prendre toutes les mesures voulues contre ceux qui leur font la guerre. Une action militaire a été engagée contre les troupes des Nations Unies. A-t-on besoin d'autres preuves pour déterminer les mesures à prendre?

94. La première suggestion que nous voudrions faire est qu'il faut d'abord régler la question des mercenaires en les expulsant tous. Depuis l'an dernier — depuis le premier rapport Dayal il me semble — les

repeated resolutions to get these people out. Each time the late Secretary-General said, "Yes, we have received this letter, we have sent this one, this has not happened, we have sent this letter again". Gradually some of the mercenaries have gone. But the fact that some of them have gone does not mean that some others have not come in. It is like some people who are fanatics at tree planting. At the end of the year, the published figures are 2 million trees planted, but they do not tell us how many trees were destroyed by lack of care or by animals. So at the end of the autumn according to the figures, there are millions of trees in the forest but there are in fact none because they have been destroyed. In the same way the mercenaries are being sent away, it is true, but they go out by one road and come back by another. Or else they go out by one road and come back by aircraft. If that is the case, what is the use of sending them away? Therefore, this prevention is not the business at the present time of the Belgian Government or of any other Government, be it the Rhodesian Government, the United Kingdom Government or whatever Government may be involved. I hope we will not call on the Belgian, United Kingdom and Rhodesian Governments to guard the frontiers of the Congo. That would be rather a dangerous experiment, and they are not asking for it. But I think that from this side it is possible for us to protect the frontiers. If 15,000 troops cannot protect these frontiers, then there must be something wrong with the troops or something wrong with the people who lead them, and I refuse to believe there is anything wrong.

95. If more assistance is required, my country may or may not be able to furnish it—I do not know. We have placed at your disposal these land troops, and others have supplied air forces as they have been requested. It would be a great pity to increase the size of the forces as though there was a major war operation. Nobody is waging war against the Congo or anything of that nature. We are only trying a police action in order to deal with a tribal or with a provincial rebellion. If the provincial rebellion requires more than this, it is only because the provincial rebellion has ceased to be a provincial rebellion and become—not now but in the first instance—a return of the empire by the back door. That is what happened in the beginning—a return of the empire by the back door, with the assistance of all others.

96. Before I leave this Katanga position, I would like the Secretariat to tell us what were the circumstances that led to the sudden falling off of the Katanga action. What Governments were involved in the pressure that was put upon the United Nations at that time? Was it right to lead the troops, at great risk to themselves, to take positions and then in the middle to call off the action, unless there were some political advantages or the enemy had surrendered? We have today in hospitals in the Congo Indian troops who have been shot in the chest. After all, while they are troops placed at the disposal of the United Nations, they are still part of the Indian Army, and I say with all sense of responsibility that it is our information that not one of these shots was fired by an African. These men were not allowed to use their machine guns or other weapons, when they were being fired at when the Post

Nations Unies ont adopté, à diverses reprises, des résolutions demandant l'expulsion de ces gens. Chaque fois, le Secrétaire général défunt nous a dit: "Oui, nous avons reçu telle ou telle lettre, nous avons envoyé telle ou telle autre lettre, telle chose ne s'est pas produite, nous avons envoyé encore cette lettre." Peu à peu, certains mercenaires ont quitté le pays. Mais le fait que certains d'entre eux soient partis ne signifie pas qu'il n'en vienne pas d'autres. C'est comme ces gens qui portent un intérêt majeur à des plantations d'arbres; à la fin de l'année, ils annoncent officiellement que 2 millions d'arbres ont été plantés. Mais ils ne nous disent pas combien d'arbres ont été détruits par manque de soins ou par les animaux. Ainsi, à la fin de l'automne, d'après les chiffres, il y a des millions d'arbres dans la forêt, mais, en fait, il n'y en a aucun, car ils ont tous été détruits. Il en est de même des mercenaires; il est vrai qu'on les expulse, mais, s'ils partent par une route, ils reviennent par une autre. Ou bien ils sortent par une route et reviennent par avion. Alors, à quoi cela sert-il de les renvoyer? A l'heure actuelle, cette question ne relève donc ni du Gouvernement belge ni d'aucun autre gouvernement, que ce soit celui de la Rhodésie, du Royaume-Uni ou d'un autre pays. J'espère que nous ne demanderons pas aux Gouvernements de la Belgique, du Royaume-Uni et de la Rhodésie de garder les frontières du Congo. Ce serait là une expérience dangereuse, et, de toute façon, ces gouvernements ne le demandent pas. Mais je crois que nous pouvons nous-mêmes nous occuper de cette affaire. Si 15 000 hommes ne peuvent protéger les frontières du Congo, il doit y avoir quelque chose qui ne va pas, soit parmi les troupes soit dans le commandement; mais je me refuse à le croire.

95. S'il faut de nouvelles troupes, je ne sais pas si mon pays serait ou non en mesure d'en fournir. Nous avons placé à la disposition de l'Organisation des troupes terrestres; d'autres pays ont fourni les forces aériennes qui leur étaient demandées. Ce serait navrant de devoir augmenter l'effectif des forces au Congo comme s'il s'y déroulait une véritable guerre. Personne ne fait au Congo la guerre ou quelque chose qui y ressemble. Il ne s'agit que d'une action de police destinée à réprimer une rébellion tribale ou provinciale. Si la répression de la rébellion provinciale exige plus qu'une action de police, c'est uniquement parce qu'elle a cessé d'être une simple rébellion de province et qu'elle est devenue — tout au moins au début — un retour de l'impérialisme par la petite porte. Voilà ce que c'était au début: un retour de l'impérialisme par la petite porte, avec de nombreux concours.

96. Avant de passer à un autre sujet, j'aimerais que le Secrétariat nous dise quelles sont les raisons qui ont amené la cessation soudaine de l'action entreprise au Katanga. Quels sont les gouvernements qui ont exercé une pression sur les Nations Unies, à cette époque? Était-il normal d'amener, à grands risques, les troupes à occuper certaines positions puis d'arrêter les opérations, à moins qu'il y ait eu quelque avantage politique à le faire ou que l'ennemi se soit rendu? Il y a actuellement dans les hôpitaux congolais des soldats indiens blessés à la poitrine. Après tout, ces soldats, placés à la disposition de l'ONU, continuent de faire partie de l'armée indienne et je sais, de source sûre, qu'aucun des coups qui les ont blessés n'a été tiré par un Africain. Ces soldats n'étaient pas autorisés à faire usage de leurs mitrailleuses ni d'aucune autre arme alors même qu'ils essuyaient le

Office was being held. They were trying to persuade these people not to carry on militant action, and they were shot in consequence.

97. This is neither war nor peace. We are quite prepared to send our troops, as in the Gaza strip, for peaceful action anywhere, but we cannot have the situation in which the troops of an army of a civilized Government are thrown into a context of buccaneer law, where they cannot look after themselves and you yourselves will not look after them. This is a situation that is very difficult to accept. We shall continue to give all the assistance we can. I do not speak in this way because we have probably a disproportionate number of people there; this applies to all others who are there.

98. The presence of the aircraft has to be accounted for, because we have it from the representative of France that no such aircraft have been supplied to anyone in the Congo, and I accept that. I am also prepared to believe that they are not at present part of the Belgian Air Force. I do not say they are from the air force of any other country. We should like to know how these aircraft, made in France or in Germany, found their way to the Congo. Are there authorities in the Congo who are in a position to obtain them so easily, when other Governments find it very difficult to get the weapons and equipment they want? Therefore there is a blank to be filled in in this way, which is of great importance. The Secretary-General, I hope, will note that they have now asked for air support. If they have asked for air support, then we must know what the situation on the other side is. Is this air support for waging air war or is it for cover for United Nations land troops? If it is a question of there being an air force on the other side, then we have to measure our own strength in the same way. It is a situation that is rather different from the one that existed some time ago.

99. I have already referred to the attempts at conciliation that have been made, but it is not the view of my Government that there can be any settlement with the Government of Katanga on the basis that it is another parallel Government which shares the authority of the Republic of the Congo. If that were so, the Security Council must reverse its resolutions and obtain the support of the Congolese Government for that position.

100. The Foreign Minister of Belgium—quite unwittingly, I think—used the phrase yesterday "a hunt for whites." I am sure he will not misunderstand me from the way I have expressed myself up to now. I confess I regret this, because you will notice that in the newspapers there is nothing but "a hunt for whites" in the headlines. There is no question of a white man hunt, especially when the United Nations troops have been operating against anybody who has been operating against them. It so happens that the white man stands out in a country which is not his, and therefore he is thrown into relief. I hope this will not be taken as a kind of racial war against anybody. May I with great respect say that the one authority and the one person who can contribute a great deal to conciliation is the State of Belgium, on the one hand, and its Foreign Minister, on the other, because, if there is neither moral nor material support from Belgium for these men who have been waging war against the United Nations and have been defying its resolutions and

feu de ceux qui tenaient le bureau de poste. Ces soldats de l'ONU cherchaient à persuader leurs adversaires de ne pas recourir aux armes; mais ils furent abattus.

97. Voilà qui n'est ni la guerre ni la paix. Nous sommes tout à fait disposés à envoyer nos troupes en un lieu quelconque pour une action pacifique, comme celle de la bande de Gaza, mais pas dans un endroit où règne la loi de la jungle, où les soldats d'un gouvernement civilisé ne peuvent se protéger et ne sont pas même protégés par l'Organisation. C'est là une situation bien difficile à admettre. Nous continuerons à prêter à l'Organisation toute l'assistance que nous sommes en mesure de lui prêter. Je ne dis pas cela parce que nous avons, proportionnellement, un grand nombre de soldats au Congo; ce que je dis vaut pour tous les pays qui ont des troupes là-bas.

98. Il faut maintenant expliquer la présence d'avions au Congo; le représentant de la France nous a dit qu'aucun avion n'avait été fourni à quiconque au Congo, et je le crois. Je suis également prêt à croire que ces avions ne font pas actuellement partie de l'aviation belge. Je ne dis pas non plus que ces avions appartiennent à l'aviation d'un autre pays. Ce que nous aimerions savoir, c'est comment ces avions, fabriqués en France ou en Allemagne, ont pu arriver au Congo. Y a-t-il au Congo des autorités qui sont en mesure de se les procurer facilement, alors que d'autres gouvernements ont les plus grandes difficultés à se procurer les armes et l'équipement qui leur sont nécessaires? Il y a donc là une lacune très importante à combler. J'espère que le Secrétaire général notera qu'un appui aérien a maintenant été demandé. Il nous faut donc savoir quelle est la situation dans l'autre camp. Cet appui aérien est-il destiné à une guerre aérienne ou à assurer la protection des troupes de l'ONU au sol? S'il existe une force aérienne dans l'autre camp, nous devons établir la nôtre en conséquence. C'est là une situation quelque peu différente de celle qui existait il y a quelque temps.

99. J'ai déjà dit que certains efforts de conciliation avaient été faits. Cependant, mon gouvernement ne pense pas que l'on puisse rechercher un règlement avec le gouvernement du Katanga comme s'il s'agissait d'un deuxième gouvernement, égal, partageant l'autorité dans la République congolaise. Si tel était le cas, le Conseil de sécurité devrait revenir sur ses résolutions et obtenir que le Gouvernement du Congo approuve cette position.

100. Le Ministre des affaires étrangères belge a utilisé hier, en dépassant sa pensée me semble-t-il, les mots "chasse aux hommes blancs". Je suis certain que, étant donné tout ce que j'ai dit jusqu'à présent, il ne se méprendra pas sur le sens de mes paroles. Je dois avouer que je regrette qu'il ait employé ces mots, car l'on ne parle plus maintenant dans les journaux que de cette "chasse aux hommes blancs". Il est d'autant moins question de chasse aux hommes blancs que les troupes des Nations Unies combattent tous ceux qui les attaquent. Il se trouve que les hommes blancs restent dans un pays qui n'est pas le leur et que de ce fait ils sont en vedette. J'espère que l'on ne prendra pas cela pour une sorte de guerre raciale dirigée contre quiconque. Puis-je me permettre de dire que, s'il existe une autorité et une personne qui peuvent grandement contribuer à amener la conciliation, ce sont, d'une part, la Belgique et, d'autre part, le Ministre des affaires étrangères de ce pays, car, si les hommes qui font

making mockery of its operations, that would to a certain extent reverse the positions that have been held in the past.

101. On 2 August 1961 both Houses of Parliament passed a unanimous vote of confidence in the Government of Prime Minister Adoula. In its resolution of 2 August the House of Representatives declared:

"The new Government of national unity shall be the legal successor of the first central Government of the Republic of the Congo."^{8/}

In a letter to Mr. Hammarskjöld the Prime Minister said:

"... My Government is the only government with which the United Nations should deal. It is my confident hope that all assistance thus provided by the United Nations ... will be rendered exclusively to the central Government of the Republic of the Congo."^{9/}

To this the Secretary-General replied:

"... I have no hesitation in confirming to you that the United Nations will, in response to the decisions of Parliament, deal with your Government as being the central Government of the Republic of the Congo. I agree thus that whatever aid and support the United Nations is in a position to give to the Congo ... should be rendered exclusively to your Government."^{10/}

102. As regards the secession of Katanga—and I say this because it is not only the people from outside who may be regarded as not being so concerned about the feelings and not so cognizant of the feelings inside the Congo—one must refer to the sentiments expressed by the Prime Minister concerning the Katanga situation. Prime Minister Adoula, speaking of the Katanga secession, says this:

"... The secession of Katanga did great harm to the country. That was what divided us and deprived the State of a large part of the budgetary resources which belong to it."—I think the representative of the United Kingdom referred to this yesterday—"For the past year we have tried all peaceful means of reaching an agreement with Elisabethville, but without success ... At Coquilhatville ... President Tshombé aroused the indignation of the Congolese people ... for the last time he was trusted and released ... The Congolese people wished to safeguard the heritage of 30 June 1960 and neither Tshombé, his Ministers, the Union minière or the Belgians who were behind the secession of Katanga can prevent the Congolese people from regaining their heritage."^{11/}

103. This is the position of the Congolese people also. These aggressive actions, according to the

^{8/} Official Records of the Security Council, Sixteenth Year, Supplement for July, August and September 1961, document S/4913, annex II.

^{9/} Ibid., document S/4923, sect. I.

^{10/} Ibid., document S/4923, sect. II.

^{11/} Ibid., document S/4923, annex.

la guerre à l'Organisation des Nations Unies, qui ne tiennent aucun compte de ses résolutions et qui mettent en échec ses opérations ne bénéficiaient d'aucun appui, ni moral, ni matériel, de la part de la Belgique, la situation en serait certainement transformée.

101. Le 2 août 1961, les deux chambres du Parlement ont voté, à l'unanimité, la confiance au gouvernement du premier ministre Adoula. Dans sa résolution du 2 août, la Chambre des représentants a déclaré:

"Le nouveau gouvernement d'unité nationale sera le successeur légal du premier gouvernement central de la République du Congo."^{8/}

Dans une lettre adressée à M. Hammarskjöld, le Premier Ministre a écrit:

"... Mon gouvernement est le seul gouvernement avec lequel les Nations Unies doivent traiter ... j'espère fermement que toute l'assistance ainsi fournie par les Nations Unies ... sera donnée exclusivement au Gouvernement central de la République du Congo."^{9/}

Le Secrétaire général a répondu:

"... C'est donc pour moi un vif sujet de satisfaction de voir qu'un tel gouvernement est désormais constitué et je n'ai aucune hésitation à vous confirmer que l'Organisation des Nations Unies ... traitera, en réponse aux décisions du Parlement, avec votre gouvernement comme étant le Gouvernement central de la République du Congo. Je reconnais ainsi que toute aide et tout appui que l'Organisation des Nations Unies est en mesure de prêter au Congo devront être fournis à votre gouvernement exclusivement."^{10/}

102. Parlant de la sécession du Katanga — et, si je dis cela, c'est pour montrer qu'il n'y a pas que les gens de l'extérieur qui ne connaissent pas les sentiments de la population du Congo et qui ne s'en préoccupent pas —, le premier ministre Adoula disait:

"... La sécession katangaise a fait grand tort au pays. C'est elle qui nous a divisés, c'est elle qui a privé l'Etat d'une grande partie des ressources budgétaires qui lui appartiennent." — Il me semble que le représentant du Royaume-Uni en a parlé hier. — "Depuis un an, nous avons essayé tous les moyens pacifiques pour nous entendre avec Elisabethville. Ce fut en vain ... à Coquilhatville, les provocations du président Tshombé ont soulevé l'indignation du peuple congolais ... on lui a fait une dernière fois confiance et on l'a relâché ... Le peuple congolais veut sauvegarder l'héritage du 30 juin 1960. Ce n'est ni Tshombé, ni certains de ses ministres, ni l'Union minière, ni les Belges qui sont derrière la sécession katangaise, qui pourront empêcher le peuple congolais de récupérer son héritage."^{11/}

103. C'est également là la position du peuple congolais. Ces actes d'agression, au dire du Premier

^{8/} Documents officiels du Conseil de sécurité, seizième année, Supplément de juillet, août et septembre 1961, document S/4913, annexe II.

^{9/} Ibid., document S/4923, sect. I.

^{10/} Ibid., document S/4923, sect. II.

^{11/} Ibid., document S/4923, annexe.

Prime Minister, are exclusively attributable to non-Congolese officers and mercenaries who are commanding and serving in the Elisabethville armed forces. Technically, there is no differences so far as these so-called mercenaries are concerned between the countries from which they come and the majority of the Members of the United Nations.

104. We have all referred—every member of the Council and all the others who have spoken—to the dastardly murder and the cruelties inflicted on the thirteen Italian airmen. My Government does not yield to anybody in its expression of abhorrence at these actions, but what we have to remember is this—these actions have taken place in the past and may well continue in the future until we clean up the Congo situation. That is to say, if there are armies that are not trained and they are incited to mutiny by one side or the other and their hatred is conditioned by propaganda, then these things are likely to happen. Therefore, if what we want is the termination of this state of affairs, then we all must assist in the restoration of a civilized government in the Congo.

105. It is not only in a part of Africa, but in other parts of the world, that human beings, otherwise civilized, are behaving in a most savage way. I do not exclude my own country. In certain conditions of excitement, frenzy and fanaticism all sorts of cruelty take place. This is not to minimize this abhorrent act. But our position now should be that this situation of African killing African and calling on other people for support must stop. Whether the view taken a year and a half ago was right or wrong, we went to the Congo as the United Nations, with military aid to assist the Government of the Congo, first, to maintain its integrity, sustain its independence, obtain the evacuation of foreign personnel, assist in bringing about the end of the civil war, and also to assist it to train its own troops and to give technical assistance. All these factors should be as operative now as before—and it seems a long time since these operations were undertaken.

106. My country was not the first to send troops to the Congo because we had, not doubts but inhibitions about sending armed forces outside. So the first thousand or eight hundred people who went out of India were those who were employed in transport, commissariat, field ambulance and other duties, thus assisting in the United Nations operation even as we did in Korea some years ago. Afterwards came very frantic appeals—rather insistent—from the United Nations for armed support and at that time, irrespective of our own difficulties, we placed at the disposal of the United Nations competent troops with all the ancillary forces required in full measure. Thus, we went in at that time with competent troops when the United Nations required it most, and I believe that the presence of these troops, and of the others making up the 15,000, may have been largely responsible for at least keeping the Congo position as it is and not making it go completely to pieces.

Ministre, sont exclusivement imputables à des officiers non congolais et à des mercenaires qui commandent les forces armées d'Elisabethville et servent dans ces forces. Techniquement, il n'y a pas de différence, en ce qui concerne ce que l'on appelle les mercenaires, entre les pays d'où ils viennent et la majorité des Membres de l'ONU. Il s'agit d'une différence d'attitude.

104. Nous avons tous ici — aussi bien les membres du Conseil que les autres orateurs — parlé du meurtre infâme des 13 aviateurs italiens et des souffrances qui leur avaient été infligées. Mon gouvernement éprouve autant que quiconque l'horreur de tels actes, et le dit, mais ce dont il faut bien se souvenir, c'est ceci: ces actes qui se sont produits dans le passé pourront très bien se répéter dans l'avenir si l'on n'assainit pas la situation congolaise. C'est-à-dire que, tant qu'il y aura au Congo des armées mal entraînées à leur tâche, tant qu'elles seront incitées à la mutinerie par les uns ou par les autres et tant que leur haine sera entretenue par la propagande, de telles horreurs se produiront. Par conséquent, si l'on veut mettre fin à cet état de choses, nous devons tous aider au rétablissement d'un gouvernement civilisé au Congo.

105. Il n'y a pas que dans cette région de l'Afrique que des êtres humains, civilisés par ailleurs, se comportent de la manière la plus sauvage. Il en existe bien d'autres exemples dans le monde y compris dans mon propre pays. Lorsque certaines conditions d'excitation, de fureur et de fanatisme sont réunies, il peut se produire toute sorte d'actes de cruauté. Je ne cherche pas à minimiser l'horreur de cet acte. Mais il nous faut maintenant exiger la fin de ce massacre d'Africains par des Africains et de ces demandes d'aide extérieure. Que nous ayons eu, il y a un an et demi, tort ou raison, nous sommes allés au Congo. L'aide militaire des Nations Unies devait avant tout permettre au Gouvernement du Congo de maintenir son intégrité et son indépendance, et d'obtenir l'évacuation du personnel étranger; les Nations Unies devaient aider le Gouvernement congolais à mettre fin à la guerre civile et à former ses propres troupes et aussi lui apporter une assistance technique. Tout ceci est encore aussi actuel; il semble qu'il y ait déjà longtemps que des opérations ont été entreprises.

106. Mon pays n'a pas été le premier à envoyer des troupes au Congo parce que nous avions, non pas des doutes sur l'opportunité de le faire, mais des hésitations à envoyer des forces armées à l'étranger. Aussi, les 1 800 premières personnes que l'Inde a envoyées au Congo devaient être affectées aux transports, à l'intendance, aux services sanitaires et à d'autres tâches; nous avons ainsi prêté notre concours pour l'opération des Nations Unies comme nous l'avions fait il y a quelques années en Corée. Un peu plus tard nous parvenaient des Nations Unies des appels pressants et insistants, demandant un soutien armé et, à l'époque, malgré nos propres difficultés, nous avons mis à la disposition de l'Organisation des Nations Unies des troupes compétentes accompagnées de toutes les forces auxiliaires nécessaires. Ainsi, c'est au moment où l'ONU en avait le plus besoin que nous avons envoyé nos troupes et j'estime que c'est la présence de ces troupes et des autres, 15 000 hommes au total, qui ont, dans une large mesure, permis de maintenir la situation au Congo telle qu'elle est et d'empêcher l'anarchie la plus totale.

107. We have been here I do not know how many times concerning the same problems and, thanks to the initiative of Ethiopia, Nigeria and the Sudan, [S/4973], the President has called the Security Council, and three members of the Security Council who are not committed to any of the contending so-called "war blocs" in the world have submitted a draft resolution. This draft resolution simply asks for the implementation of the purposes of the United Nations Charter. I should like to submit that it is only fair, if nothing else, that the Acting Secretary-General should have the full authority and support of the United Nations in trying to bring this matter to an end so that, not foreign mercenaries in this case, but foreign troops can go home. And I say that for whatever purposes troops are in a country, after a time they will not be liked very much. It is not right that even United Nations troops should be in the Congo longer than required, and no country, no Government, more than our's desires this situation to come to an end.

108. The constructive suggestions which we have made are that force, if necessary, is to be used in order to terminate the war against the United Nations, because the prestige of the United Nations—not in a false sense, but the continuance of its authority, of its capability to develop the progress of Africa and to prevent an international catastrophe arising from this—is dependent on our success in the Congo. That is one of the main reasons, as my Prime Minister told Parliament, why we, in spite of all our difficulties, responded to the appeal of the late Secretary-General on behalf of the United Nations. Secondly, it is necessary, apart from the appeals made to those from whom arms may proceed, either with the consent or connivance, or even against the wishes of the Government, that this should be stopped at the frontiers by proper control and inspection—which is being done in other places—and part of the duties of the Congolese regular forces and of the United Nations authority should be directed in that way. There should be no quarter, there should be no relaxing of our views as regards the mercenaries.

109. The Foreign Minister of Belgium said yesterday that the United Nations had agreed to the retention of twelve military officers. This is the first time we have heard about it. I know of no mention of this in the Advisory Committee or anywhere else that the United Nations had agreed to the retention of some of the foreign officers in the Congo for purposes other than assistance to the United Nations. I find it difficult to believe that the evacuation of Belgians, in the event of any violent outburst, could not be done by the United Nations itself. Are twelve Belgian officers required to deal with such a situation and, if they are required, should they be military officers? So far as I know from my own side, the first shots against the Indian troops were fired from the Belgian Consulate. If Mr. Spaak says that is not so, I am prepared for the moment to accept that, but these are our military reports. After all, an army should know where the shots come from. So they were fired from the Belgian Consulate. That was some time ago.

107. Je ne sais pas combien de fois nous avons maintenant examiné les mêmes problèmes; grâce à l'initiative de l'Ethiopie, de la Nigéria et du Soudan [S/4973], le Président a convoqué le Conseil de sécurité et trois des membres du Conseil de sécurité qui ne sont liés à aucun des "blocs" rivaux ont présenté un projet de résolution. Ce projet de résolution demande simplement que l'on agisse conformément aux buts énoncés dans la Charte des Nations Unies. Je voudrais dire qu'il est seulement équitable que le Secrétaire général par intérim jouisse de l'appui des Nations Unies et de tous les pouvoirs voulus pour essayer de mettre un terme à l'affaire congolaise afin que les troupes étrangères, et non pas les mercenaires étrangers cette fois, puissent rentrer chez elles. Et j'ajouterai que, quelles que soient les raisons pour lesquelles des troupes se trouvent dans ce pays, après un certain temps elles ne seront guère aimées. Il n'est pas bon que des troupes, même si ce sont celles des Nations Unies, demeurent au Congo plus longtemps qu'il n'est besoin, et il n'est aucun pays, aucun gouvernement, qui désire plus que les nôtres, qu'il soit mis un terme à cette situation.

108. Nous tenons à faire quelques suggestions constructives que voici: tout d'abord, il faut, si besoin est, utiliser la force pour mettre fin à la guerre menée contre les Nations Unies, car le prestige de l'Organisation des Nations Unies — au sens réel du terme, c'est-à-dire le maintien de son autorité, de son aptitude à faire progresser l'Afrique et à empêcher que la situation qui règne dans cette partie du monde ne dégénère en une catastrophe internationale — dépend de notre succès au Congo. Voilà l'une des raisons principales pour lesquelles, comme l'a dit le Premier Ministre de l'Inde au Parlement, mon pays, malgré ses propres difficultés, a répondu à l'appel que nous avait adressé le Secrétaire général défunt au nom des Nations Unies. Deuxièmement, il faut, sans se contenter d'adresser des appels à ceux qui fournissent des armes, soit avec le consentement ou la connivence de leurs gouvernements, soit même contre les désirs de ceux-ci, arrêter ces armes à la frontière par des inspections et des contrôles appropriés; ceci se fait en d'autres lieux. Ce devrait être une des tâches des forces régulières congolaises et de celles des Nations Unies. Il n'est pas question de biaiser; il n'est pas question d'assouplir notre façon de voir en ce qui concerne les mercenaires.

109. Le Ministre des affaires étrangères de Belgique a déclaré hier que les Nations Unies avaient accepté que 12 officiers demeurent au Congo. C'est là pour nous une première nouvelle. Je n'ai jamais entendu dire au Comité consultatif ni ailleurs que les Nations Unies aient accepté que des officiers étrangers demeurent au Congo, si ce n'est pour aider les Nations Unies. Il me semble difficile de croire que les Nations Unies ne pourraient évacuer les Belges, en cas d'explosion. La présence de 12 Belges serait-elle nécessaire pour faire face à une situation de ce genre et, en supposant même que cela soit, pourquoi faudrait-il que ce soit des militaires? Pour autant que je le sache, c'est du consulat belge que furent tirés les premiers coups de feu sur les troupes indiennes. M. Spaak dit que cela n'est pas exact, et je suis prêt à l'admettre pour le moment. Pourtant, il y a nos rapports militaires. Après tout, je suppose qu'une armée doit savoir d'où viennent les coups de feu tirés contre elle. Ils venaient donc du consulat belge; mais il y a longtemps de cela.

110. I am not bringing up past history in order to show that things have not changed. For myself, I am prepared to accept the statement of the Foreign Minister that he and his Government are doing all they can to reverse the situation. But this has been a very bad situation and drastic action is required. Any kind of even what may appear legitimate defence of Tshombé or explanation of a certain slowness of action rather gives the impression that moral support is still forthcoming. There must be a complete reversal as far as that is concerned if we are going to get anywhere.

111. I hope that this Council will not adjourn without giving very clear directives to the Secretary-General in pursuance of the decisions already reached, so that the forces in the Congo can function fully, effectively and for the purposes for which they were sent, and can go home as soon as possible.

112. I should like to assure the Secretary-General once again that the resources of our Government, to the extent that it is possible, will be placed at his disposal in the discharge of the responsibilities which the United Nations has undertaken.

113. The PRESIDENT (translation from Russian): I call on the representative of Liberia on a point of order.

114. Mr. BARNES (Liberia): I do not intend to delay the Council in its debate on the situation in the Congo because I am of the opinion that it is the desire to complete our consideration of the question as early as possible. It is my understanding, however, that the Secretary-General has received a communication from Mr. Tshombé regarding the matter of negotiation, which has been urged by many members of this Council and by others who have participated in our debate. I am aware of the reticence of the Secretariat in making this document available as an official document because neither my Government nor any other member of the Council has recognized Mr. Tshombé as head of a state. However, I think that it would be useful for our debate if this document were made available. Therefore, I would propose that the Secretary-General be requested to make available the information to which I have referred.

115. The PRESIDENT (translated from Russian): I call on the Acting Secretary-General.

116. The acting SECRETARY-GENERAL: With reference to the query posed by the representative of Liberia, I have to state that yesterday I received a communication from Mr. Tshombé. I also have a copy of a communication he has transmitted to certain delegations. I shall immediately comply with the request by the representative of Liberia, and copies of these two texts will be in the hands of members of this Council in a few minutes.

117. The PRESIDENT (translation from Russian): I thank the Acting Secretary-General, and I hope that we shall soon receive this document. I call now on the representative of Turkey.

118. Mr. MENEMENCIOGLU (Turkey): It is with sorrow and regret that my delegation finds it necessary to participate in this debate because the very

110. Je ne reviens pas sur ces faits, qui appartiennent au passé, pour montrer que les choses n'ont pas changé. Je suis prêt, pour ma part, à tenir pour vraie la déclaration du Ministre des affaires étrangères selon laquelle son gouvernement et lui-même font tout ce qu'ils peuvent pour redresser la situation. Mais la situation est grave et des mesures radicales s'imposent. Tout ce qui peut seulement paraître invoquer l'excuse de la légitime défense en faveur de Tshombé ou chercher à justifier une certaine lenteur d'action donne l'impression qu'un certain appui moral demeure acquis à Tshombé. Si nous voulons arriver à quelque chose, il nous faut œuvrer au renversement complet de la situation à cet égard.

111. J'espère que les travaux du Conseil ne prendront pas fin sans que des directives extrêmement précises soient données au Secrétaire général, pour mettre en œuvre les décisions déjà prises de manière que les forces qui se trouvent au Congo puissent être utilisées pleinement, efficacement, aux fins auxquelles elles y ont été envoyées, et rentrer dans leurs pays aus sitôt que possible.

112. J'aimerais dire une fois encore au Secrétaire général que le Gouvernement de l'Inde mettra à sa disposition toutes les ressources possibles pour lui permettre de faire face aux responsabilités qu'ont assumées les Nations Unies.

113. Le PRESIDENT (traduit du russe): La parole est au représentant du Libéria pour un point d'ordre.

114. M. BARNES (Libéria) [traduit de l'anglais]: Je ne voudrais pas prolonger le débat du Conseil, car on souhaiterait, je sais, achever l'examen de la question aussitôt que possible. Je crois savoir cependant que le Secrétaire général a reçu de M. Tshombé une communication qui intéresse la négociation demandée avec insistance par de nombreux membres du Conseil ainsi que par d'autres orateurs qui ont participé au débat. Je sais que le Secrétariat hésite à publier ce document comme document officiel, car ni mon gouvernement ni aucun autre membre du Conseil n'ont reconnu à M. Tshombé la qualité de chef d'Etat. Je crois néanmoins qu'il serait utile pour notre débat que ce document nous soit communiqué. Je propose donc de prier le Secrétaire général de nous communiquer les renseignements en question.

115. Le PRESIDENT (traduit du russe): La parole est au Secrétaire général par intérim.

116. Le SECRETAIRE GENERAL PAR INTERIM (traduit de l'anglais): Je dois dire, en ce qui concerne la question posée par le représentant du Libéria, que j'ai reçu hier une communication de M. Tshombé. J'ai également reçu copie d'une communication qu'il a envoyée à un certain nombre de délégations. Je donnerai immédiatement suite à la demande du représentant du Libéria; des copies de ces deux textes vont être distribuées aux membres du Conseil dans quelques minutes.

117. Le PRESIDENT (traduit du russe): Je remercie le Secrétaire général par intérim et j'espère que ce document sera bientôt distribué. La parole est au représentant de la Turquie.

118. M. MENEMENCIOGLU (Turquie) [traduit de l'anglais]: C'est avec tristesse et regret que ma délégation croit devoir intervenir dans ce débat, car le

fact of the renewal of our discussion of the question of the Congo is proof in itself that we have not yet witnessed the fulfilment of our hopes and wishes to see that young country resolve its major problems and embark on the path of peaceful and determined progress towards that bright future which we are sure awaits the Congolese nation, as it does all the young nations of Africa.

119. Our greatest concern in this debate has been the question of secessionist activities in territories which, in accordance with the "Loi fondamentale" constitute integral parts of the Republic of the Congo. My Government recognizes one and only one Congo which embraces as its integral parts all the provinces which belonged to it on 30 June 1960, the day that the Republic of the Congo came into being as a sovereign independent State. As far as my Government is concerned self-determination, independence, sovereignty and territorial integrity are basic rights and lofty ideals which are interdependent. The full exercise of each of these rights necessitates the simultaneous existence of the others.

120. These are the principles which we have always maintained in all the countries of the world whenever such questions have arisen. The same principles are embodied in the Bandung communiqué, of which my country was a co-signatory, and in the Declaration on the granting of independence to colonial countries and peoples (General Assembly resolution 1514 (XV)), of which my country was also a co-sponsor. Therefore, in the light of these considerations, I wish to reiterate that my delegation stands for the unity of the Congo and for the territorial integrity of the Congo, and, naturally, we are opposed to any separatist movements. In consequence, we wish to take our stand emphatically against any assistance which may come from any quarter for any secessionist or disintegrating activities against the Central Government of Leopoldville.

121. All the resolutions passed by the Security Council and by the General Assembly, as well as the views expressed in the course of our debates by the great majority of representatives of Member States, make it clear that the true objective of the presence of the United Nations in the Congo is precisely to assist the Central Government, headed by President Kasa-Vubu and Prime Minister Adoula, in preserving the full independence of the Congo and its territorial integrity.

122. This being our true objectives in accordance with the general consensus of opinion, our debates have often reflected differences of opinion about the methods which our Organization may have at its disposal to achieve this end. In the opinion of my delegation, in accordance with the Purposes and Principles of the Charter as well as with due regard to practical realities, the main effort of the United Nations in the Congo should be directed at eliminating all forms of foreign influences which render the problems of this young nation even more complicated. The Congolese nation and its Government carry upon their shoulders the heavy burden of reshaping a young nation, of creating law and order out of chaos, of integrating the efforts and the resources of all the Congolese people towards the achievement of economic, cultural and political progress for their motherland.

123. In the present circumstances prevailing in that country these are difficult but at the same time lofty goals which should command respect and assistance

fait même que nous reprenions l'examen de la question du Congo prouve que nos espoirs et nos vœux ne se sont pas réalisés: ce jeune pays n'est pas encore parvenu à résoudre ses grands problèmes et à s'engager dans la voie des progrès pacifiques et résolus qui conduisent au brillant avenir qui attend — nous en sommes convaincus — la nation congolaise et avec elle tous les jeunes Etats africains.

119. Dans ce débat, nous nous sommes surtout occupés de la question des activités sécessionnistes dans des territoires qui, en vertu de la Loi fondamentale, font partie intégrante de la République du Congo. Mon gouvernement ne reconnaît qu'un seul Congo, celui qui groupe en un ensemble unique toutes les provinces qui lui appartenaient au 30 juin 1960, jour où la République du Congo a été proclamée Etat souverain et indépendant. Pour mon gouvernement, l'autodétermination, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale sont des droits fondamentaux et des idéaux inséparables les uns des autres. Le plein exercice de chacun de ces droits implique nécessairement l'existence simultanée de tous les autres.

120. Ce sont là les principes que nous avons toujours soutenus, pour tous les pays du monde, chaque fois que de telles questions se sont posées. Les mêmes principes se trouvent énoncés dans le communiqué de Bandung, dont mon pays est cosignataire, et dans la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale] dont mon pays est également l'un des auteurs. En raison de ces considérations, je tiens donc à réaffirmer que ma délégation est pour l'unité et l'intégrité territoriale du Congo, et que, bien entendu, nous réprouvons tout mouvement séparatiste. C'est pourquoi, nous nous élevons énergiquement contre toute assistance, d'où qu'elle vienne, qui appuierait des activités sécessionnistes ou visant à la désintégration menées contre le Gouvernement central de Léopoldville.

121. Toutes les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et par l'Assemblée générale, ainsi que les opinions exprimées au cours de nos débats par la grande majorité des représentants, montrent que le véritable objectif de la présence des Nations Unies au Congo est précisément d'aider le Gouvernement central et ses chefs, le président Kasa-Vubu et le premier ministre Adoula, à défendre la pleine indépendance du Congo et son intégrité territoriale.

122. Tel est, de l'avis général, notre véritable objectif; cependant nos débats ont souvent fait apparaître des divergences d'opinions quant aux méthodes qu'il serait possible à notre organisation d'appliquer pour l'atteindre. De l'avis de ma délégation, les Nations Unies au Congo, s'inspirant des principes et des buts de la Charte et tenant compte des réalités pratiques, devraient s'efforcer avant tout d'éliminer toutes les formes d'influence étrangère qui compliquent encore davantage les problèmes de ce jeune pays. La nation congolaise et son gouvernement ont la lourde tâche de façonner un jeune Etat, d'édifier l'ordre et la légalité sur le chaos, d'utiliser rationnellement les efforts et les ressources du peuple congolais en vue d'assurer le progrès économique, politique et culturel de leur patrie.

123. Dans l'état actuel des choses, c'est là une tâche difficile, mais c'est aussi une tâche noble qui doit inspirer le respect à toutes les nations du monde et

from all the nations of the world, as well as from the United Nations itself. I am aware that this statement may sound like a platitude, a truism. Unfortunately, it is necessary to reiterate it with emphasis. The Congo should not be made a pawn in the disgraceful game of the cold war. My Government is opposed to all cold war manoeuvres directed towards any part of the world. It is even more tragic to see their manifestation at the expense of a young people and a young Government which have such a score of vital problems to be solved.

124. In this connexion my delegation is in full sympathy with that part of the statement of Mr. Bomboko, the Foreign Minister of the Congo, which contained an appeal to that end. Indeed, it would be very helpful if we could start this isolation of the Congo question from the cold war and from sterile recriminations and polemics right here in our United Nations debates, and if we could proceed efficiently to the constructive task of bringing real assistance to that country.

125. The Acting Secretary-General, in whom my Government has the fullest confidence, and the United Nations forces in the Congo should redouble their efforts aimed at putting an end to all kinds of foreign intervention in the entire territory of the Congo. We firmly believe that all non-Congolese disruptive influences in the Congo, including mercenaries, adventurers, so-called political or other advisers, the smuggling of arms and ammunition and inflammatory propaganda, must be eliminated in order to enable the Congolese nation to resolve its own problems in its own way. Our Organization is in duty bound to assist the Central Government, within the terms of the Charter, in keeping such disruptive influences outside the frontiers of the Congo.

126. While we redouble our efforts in this important task, the question of internal dissensions in all probability may linger for some time. Just as the duty of the United Nations should be to strive for the elimination of foreign factors in those dissensions, so is it a moral obligation for the Congolese people and their political leaders to do all in their power for that national reconciliation among themselves and around the Central Government in which lies the only hope of a happy future for the Congolese nation.

127. Needless to say, the United Nations should do all in its power to be of assistance in this task of reconciliation. It is not for the United Nations to foster civil war or to take part in a strife engaging brother against brother. We are here to give full assistance to the Central Government of the Congo in the task of isolating the intricate problems with which it is faced from foreign factors and in establishing law and order. We are here to encourage by all means at our disposal a nation-wide reconciliation, unity and territorial integrity. We are here to pronounce ourselves against secessionist activities in any part of the Congo, whether in the provinces of Katanga, of Oriental, or any other part.

128. These are the general views of my delegation on the question now being dealt with in the Security Council. As for any decisions which might be taken

les inciter, ainsi que l'Organisation, à aider le Congo. Je n'ignore pas que cette affirmation peut apparaître comme un truisme, une platitude. Malheureusement, il est nécessaire de la répéter, et de la répéter avec énergie. On ne doit pas faire du Congo un pion dans le jeu navrant de la guerre froide. Mon gouvernement s'élève contre toutes les manoeuvres de la guerre froide quelles que soient les régions du monde contre lesquelles elles sont dirigées. Il est encore plus tragique de les voir mener aux dépens d'un peuple et d'un gouvernement jeunes qui ont encore tant de problèmes vitaux à résoudre.

124. A cet égard, ma délégation approuve sans réserve la partie du discours de M. Bomboko, ministre des affaires étrangères du Congo, qui contient un appel dans ce sens. Nous ferions en effet œuvre très utile si nous entreprenions, ici même dans nos débats à l'ONU, d'isoler la question du Congo de la guerre froide et de l'abstraire des récriminations et des polémiques stériles, et si nous nous attaquions efficacement à la tâche constructive consistant à apporter une aide réelle à ce pays.

125. Notre secrétaire général par intérim, en qui mon gouvernement a la plus grande confiance, et les forces des Nations Unies au Congo devraient redoubler d'efforts afin de mettre un terme à toutes les formes d'intervention étrangère sur tout le territoire congolais. Il faut, nous en avons la ferme conviction, éliminer du Congo tous les éléments non congolais qui exercent une influence subversive, notamment les mercenaires, les aventuriers, ce que l'on appelle les conseillers politiques et autres, la contrebande d'armes et de munitions et la propagande incendiaire, si l'on veut que la nation congolaise résolve ses problèmes comme elle l'entend. Notre organisation se doit d'aider le Gouvernement central, conformément à la Charte, à maintenir hors des frontières congolaises tous ces éléments de trouble.

126. Même si nous redoublons d'efforts pour nous acquitter de cette tâche importante, la question des dissensions internes risque, selon toute probabilité, de se poser pendant un certain temps encore. De même que l'Organisation des Nations Unies se doit d'éliminer les facteurs étrangers qui entretiennent ces dissensions, de même le peuple congolais et ses chefs politiques sont moralement tenus de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour réconcilier les divers éléments de la nation autour du Gouvernement central qui constitue la seule chance d'avenir heureux pour la nation congolaise.

127. Il va de soi que les Nations Unies, elles aussi, doivent faire tout leur possible pour aider le Congo dans cette œuvre de réconciliation. Il n'appartient pas à l'Organisation d'encourager la guerre civile ni de prendre part dans une lutte fratricide. Nous sommes ici pour aider de notre mieux le Gouvernement central du Congo à éliminer les facteurs étrangers des problèmes complexes qui se posent à lui et à rétablir l'ordre public. Nous sommes ici pour faciliter, avec tous les moyens dont nous disposons, une réconciliation nationale, et, avec elle, l'unité et l'intégrité territoriales. Nous sommes ici pour nous prononcer contre les activités sécessionnistes où qu'elles se produisent, que ce soit au Katanga, dans la Province-Orientale ou dans toute autre région du Congo.

128. Telle est la manière de voir générale de ma délégation sur la question qu'examine actuellement le Conseil de sécurité. Je voudrais maintenant dire

by the Security Council on these matters, I wish to state briefly the following.

129. My delegation has studied carefully the draft resolution submitted by Ceylon, Liberia and the United Arab Republic [S/4985]. In the light of the explanations given by the representative of Liberia, who first introduced this draft, we understand the motives which prompted the sponsors, and we have full confidence in their best intentions. In general, my delegation finds itself in agreement with almost the entire text of the eleven operative paragraphs and the six preambular paragraphs, except that we have strong reservations on the wording of paragraph 4 and paragraph 10, which, we are sure, can easily be reworded to the satisfaction of all. At the same time, that draft resolution was presented on 14 November, and therefore the co-sponsors very naturally did not have the possibility of taking into account any developments which occurred after that date. We have no doubt that the general consensus of opinion of the Council will manifest itself in favour of adopting a text which would also reflect, as appropriate, any subsequent questions which may be relevant to our debate on the Congo questions.

130. Whether this three-Power resolution is partly redrafted to take into account the elements to which I have just referred, or the Council is presented with a new draft, my delegation would be ready to support the principles which I have just explained.

131. Sir Patrick DEAN (United Kingdom): Those who have already spoken in this debate have shown their considerable uneasiness and dissatisfaction about the present situation in the Congo in relation to Katanga. I believe most delegations here share that view. Certainly, mine does.

132. A number of private and public discussions have taken place about this in recent weeks, both here in New York and in other parts of the world. The aim of all those talks has broadly been to try and discover what these difficulties are and what should be done to set matters to right. This debate of the Council can be regarded as a very important stage in that process. And let us earnestly hope that when we have finished our work here, we shall together have reached a clear decision about the contribution which we, the United Nations, can and must make to help the Congolese people to resolve the problems which have beset them ever since they became an independent nation.

133. But before we can hope to do this, my delegation believes that we must clear out of the way a number of misconceptions, errors, false beliefs, prejudices, and the rest, which obstruct a clear view of the problem itself. The complexities of events in the Congo during the past year and more are quite enough without gratuitously adding to them.

134. It will surely be clear to members of this Council and others here that what I have chiefly in mind are the various stories, rumours, allegations and statements which have, in one way or another, implied that the United Kingdom in some measure carries a particular responsibility for the present

quelques mots sur les décisions que celui-ci pourrait prendre en la matière.

129. Ma délégation a soigneusement étudié le projet de résolution présenté par Ceylan, le Libéria et la République arabe unie [S/4985]. A la lumière des explications données par le représentant du Libéria, qui a présenté ce projet, nous comprenons bien les motifs qui ont inspiré ses auteurs et nous ne doutons pas un seul instant de leurs bonnes intentions. D'une façon générale, ma délégation approuve, presque intégralement, l'ensemble des 11 paragraphes du dispositif et des six considérants; nous avons cependant quelques réserves importantes à faire sur le libellé du paragraphe 4 et du paragraphe 10, qui, nous en sommes certains, pourront être aisément remaniés de manière à donner satisfaction à tous. Cela dit, ce projet de résolution a été présenté le 14 novembre, et il va de soi que les auteurs n'ont pas pu tenir compte des événements survenus après cette date. Nous sommes certains que le Conseil, dans son ensemble, se prononcera en faveur d'un texte qui tiendrait compte, comme il convient, de toute question apparue après cette date, qui pourrait intéresser nos débats sur la question du Congo.

130. Que le projet de résolution des trois puissances soit remanié en partie de façon à tenir compte des éléments dont je viens de parler, ou que le Conseil soit saisi d'un nouveau projet, ma délégation sera disposée à appuyer les principes que je viens d'exposer.

131. Sir Patrick DEAN (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Tous ceux qui ont pris la parole au cours de ce débat ont dit le souci profond que leur cause la situation congolaise actuelle en ce qui concerne le Katanga. Ce sont là des sentiments que partagent — je crois — la plupart des délégations ici présentes. Ce sont, en tout cas, ceux de la délégation du Royaume-Uni.

132. Au cours des dernières semaines, cette question a fait l'objet, tant ici à New York qu'ailleurs dans le monde, d'un certain nombre de discussions publiques et privées. Dans l'ensemble, ces discussions avaient pour objet d'essayer de déterminer les difficultés à résoudre et ce qu'il conviendrait de faire pour redresser la situation. Le débat actuel du Conseil de sécurité peut être considéré comme une étape très importante dans ce processus. Espérons que, lorsque nous aurons terminé nos travaux ici, nous aurons, tous ensemble, réussi à prendre une décision précise quant à l'aide que nous, les Nations Unies, pouvons et devons apporter au peuple congolais pour résoudre les problèmes qui l'assaillent depuis le moment où le Congo est devenu une nation indépendante.

133. Cependant, ma délégation estime qu'avant même de pouvoir espérer y réussir nous devons éliminer un certain nombre de malentendus, d'erreurs, de fausses convictions, de préjugés, etc., qui empêchent de se faire une idée exacte du problème lui-même. Les événements survenus au Congo au cours de l'année écoulée sont assez complexes en eux-mêmes, sans qu'il soit besoin de les compliquer inutilement davantage.

134. Les membres du Conseil et les autres représentants ici présents comprennent certainement que je pense surtout aux diverses histoires, aux rumeurs, aux allégations et aux déclarations qui, d'une façon ou d'une autre, tendent à faire croire que le Royaume-Uni porte, dans une certaine mesure, une responsabilité

state of affairs between Katanga and the rest of the Congo.

135. It is because of the existence of this extraneous element that I thought it better to make a comprehensive statement of the position of the United Kingdom Government and, at the same time, to deal with a number of detailed points of the type to which I have referred.

136. Perhaps I may deal with the detailed allegations first, and as a start let me refer shortly and uncontroversially to those which the distinguished representative of Ethiopia itemized at the close of our meeting on 13 November [973rd meeting]. I shall first of all quote his words regarding each item, and then make what comments I have to offer. His first point was this:

"It is our understanding that it was the Rhodesian Air Force people who transported Mr. Tshombé. This was brought out in the newspapers, and I have never seen a denial of it by the Government of the United Kingdom."

I think the distinguished representative of Ethiopia must be referring to the arrangements which were made to bring Mr. Tshombé to Ndola to meet the late Secretary-General, on 17 September.

137. As a background to what I am going to say I ought perhaps to remind the Council that Mr. Hammarskjöld had earlier requested Lord Lansdowne, the United Kingdom Joint Parliamentary Under-Secretary of State for Foreign Affairs, who was at that time in Leopoldville, to assist in arranging a meeting between the Secretary-General and Mr. Tshombé. In consequence of this, the United Kingdom High Commissioner in Salisbury was instructed to make arrangements to bring Mr. Tshombé and his party to Ndola. In the event, the North Rhodesian Government was able to provide a small civil aircraft belonging to it, and the Royal Rhodesian Air Force was able to provide one of its Provost aircraft to fetch Mr. Tshombé and his party from Kipushi to Ndola.

138. So far from there being anything at all reprehensible in this action, which was taken, as the United Nations authorities well know, in the highest interests of bringing peace to the area, it seems to my delegation to have been entirely proper and very useful. At no other time, either inside or outside the Federation, has Mr. Tshombé ever been flown in a Royal Rhodesian Air Force or any Rhodesian Government aircraft or been piloted by Royal Rhodesian Air Force personnel or by any other Rhodesian Government personnel.

139. Then, the representative of Ethiopia said:

"Secondly, it has been brought to our knowledge that private contractors are improving the road between Katanga and Rhodesia."

The main road from the Rhodesia frontier onward to Elisabethville is approximately sixty miles long. The first twenty-six miles from the frontier were tarred to a width of three metres by the Belgians in 1959. Immediately after independence last year, the local Katanga authorities decided to tar the remainder to a similar width. The civil contractors concerned are an Elisabethville firm. Work began early this year

particulière dans la situation qui existe actuellement entre le Katanga et le reste du Congo.

135. C'est à cause de l'existence de cet élément étranger que j'ai estimé devoir exposer de façon détaillée la position du Gouvernement du Royaume-Uni et, en même temps, traiter d'un certain nombre de points de détail du genre de ceux dont je viens de parler.

136. Je répondrai tout d'abord aux allégations détaillées et, pour commencer, je répondrai brièvement et sans ouvrir de polémique à celles que le distingué représentant de l'Ethiopie a faites à la fin de notre réunion du 13 novembre [973ème séance]. Je commencerai par citer ses propres paroles sur chacun des points qu'il a mentionnés et je présenterai ensuite les observations que je crois devoir faire à leur propos. Le représentant de l'Ethiopie a dit:

"Nous croyons savoir que c'est par l'aviation militaire rhodésienne que M. Tshombé a été transporté. C'est ce qu'ont écrit les journaux et je ne sache pas que le Gouvernement du Royaume-Uni l'ait démenti."

Je pense que le distingué représentant de l'Ethiopie faisait allusion aux dispositions qui avaient été prises pour amener M. Tshombé à Ndola afin d'y rencontrer, le 17 septembre, le Secrétaire général.

137. Pour mieux situer ce que je vais dire, peut-être dois-je rappeler au Conseil que M. Hammarskjöld avait demandé précédemment à lord Lansdowne, sous-secrétaire d'Etat parlementaire pour les affaires étrangères du Royaume-Uni, qui se trouvait à ce moment-là à Léopoldville, de l'aider à organiser une entrevue entre lui-même et M. Tshombé. En conséquence, le Haut Commissaire du Royaume-Uni à Salisbury avait été chargé de prendre les dispositions nécessaires pour le transport de M. Tshombé et de ses collaborateurs à Ndola. Il s'est trouvé que le Gouvernement de la Rhodésie du Nord a pu fournir un de ses petits appareils civils, et que les forces aériennes rhodésiennes ont offert un de leurs appareils "Provost" pour transporter M. Tshombé et sa suite de Kipushi à Ndola.

138. Bien loin de voir quelque chose de répréhensible dans cette décision, qui a été prise, comme les Nations Unies le savent bien, dans l'intérêt de la paix dans la région, ma délégation estime qu'il s'agissait d'une initiative parfaitement justifiée et utile. A aucun autre moment, que ce soit à l'intérieur ou en dehors de la Fédération, M. Tshombé n'a voyagé dans un appareil appartenant aux forces aériennes rhodésiennes ou au Gouvernement rhodésien, ou piloté par du personnel des forces aériennes rhodésiennes ou par un personnel quelconque du Gouvernement rhodésien.

139. Le représentant de l'Ethiopie a ensuite déclaré:

"Deuxièmement, nous avons appris que des entrepreneurs privés sont en train d'améliorer la route qui relie le Katanga et la Rhodésie."

La grand-route qui part de la frontière rhodésienne en direction d'Elisabethville a environ 100 kilomètres de long. Les premiers 30 kilomètres à partir de la frontière ont été goudronnés sur une largeur de trois mètres par les Belges en 1959. Immédiatement après l'indépendance, l'année dernière, les autorités locales du Katanga décidèrent de goudronner le reste de la route sur une même largeur. Les entrepreneurs

and is not yet completed, though the contractors had hoped to finish it before the onset of the rains which have now started. There is clearly nothing new or suspicious about this. In fact, it seems to me that it is common sense.

140. The next point raised by the representative of Ethiopia was expressed in this way.

"Thirdly, private contractors are improving the airfield in Katanga. These are private contractors from Rhodesia."

I can only think this particular allegation refers to the airstrip at Kipushi. Kipushi itself is in Katanga Province, but the airstrip—it can hardly be called an airfield proper—is in Rhodesian territory.

141. Perhaps I should explain that the frontier in that area is not marked by posts or stones, but it is assumed locally and by the Federal Government that the frontier runs along a track which crosses the east end of the strip. The landing area itself is in Rhodesia, but there is a small over-run, perhaps thirty yards long, and a parking area in Congo territory.

142. So much for the geography. Now for the history. The airstrip was built by the Rhodesian Selection Trust for prospecting purposes and was registered by them with the Director of Civil Aviation in Rhodesia as an unlicensed strip on 3 December 1958.

143. The next point was this:

"Fourthly, it is known that mercenaries using Katanga insignia have been given facilities at Ndola airport."

It is impossible that Ndola airport could be used for such illegal activities without such activities coming to the notice of the Federal authorities. No known mercenaries have been given facilities at Ndola.

144. So far as my delegation has been able to determine, this particular allegation which the distinguished representative of Ethiopia made has its root in a story about a Dove aircraft which was said to have left Ndola on 23 September for Kolwezi, a place in Katanga, with a load of mercenaries on board. In fact, the passengers were two Ministers of the Katanga provincial government coming back from Europe and a number of civil servants of Belgian nationality who are working in Katanga and whose bona fides are known to the authorities in Rhodesia. There were no mercenaries on board.

145. I come now to the fifth point raised by the representative of Ethiopia. He said:

"Fifthly, I refer the Council to document S/4940/Add.1,^{12/} in which the Secretariat lists Rhodesian mercenaries."

The representative is referring to the annex containing the report of the United Nations Representative

^{12/} Ibid., Sixteenth Year, Supplement for July, August and September 1961.

civils qui ont entrepris ces travaux appartiennent à une firme d'Elisabethville. Les travaux entrepris au début de l'année ne sont pas encore terminés, bien que les entrepreneurs aient espéré les finir avant la saison des pluies qui vient de commencer. Il n'y a évidemment rien de nouveau ou de suspect dans cette affaire. En fait, elle me semble relever du simple bon sens.

140. Ensuite, le représentant de l'Ethiopie a dit:

"Troisièmement, des entreprises privées sont en train d'améliorer l'aérodrome du Katanga. Ce sont des entreprises rhodésiennes."

Il ne peut s'agir, me semble-t-il, que de la piste d'envol de Kipushi. Kipushi même se trouve dans la province du Katanga, mais la piste d'envol — car l'on peut difficilement parler d'aérodrome — est située en territoire rhodésien.

141. Peut-être devrais-je préciser que la frontière, dans cette région, n'est pas délimitée par des poteaux ou par des bornes; il est simplement admis par le Gouvernement fédéral et la population locale qu'elle suit un sentier qui coupe l'extrémité orientale de la piste d'envol. Le terrain d'atterrissage lui-même est en Rhodésie, mais il y a un petit bout de piste, de 30 mètres de long peut-être, et un parc de stationnement en territoire congolais.

142. Voilà pour la géographie. Je passe maintenant à l'histoire. La piste d'envol a été construite par le Rhodesian Selection Trust à des fins de prospection et, le 3 décembre 1958, a été enregistrée par cet organisme auprès du directeur de l'aviation civile de Rhodésie comme piste d'envol ne bénéficiant pas d'une licence.

143. Le représentant de l'Ethiopie a dit ensuite:

"Quatrièmement, on sait que des mercenaires portant l'insigne du Katanga ont bénéficié de facilités à l'aéroport de Ndola."

Il est impossible que l'aéroport de Ndola ait pu être utilisé pour des activités illicites sans que les autorités fédérales en aient connaissance. Aucune facilité n'a été accordée à aucun mercenaire à l'aéroport de Ndola.

144. Pour autant que ma délégation ait pu l'établir, cette allégation du distingué représentant de l'Ethiopie trouve son origine dans une rumeur concernant un appareil du type "Dove" qui aurait quitté Ndola le 23 septembre pour Kolwezi, au Katanga, avec un certain nombre de mercenaires à son bord. En fait, les passagers étaient deux ministres du gouvernement provincial du Katanga qui revenaient d'Europe et quelques fonctionnaires de nationalité belge qui travaillent au Katanga et dont la bonne foi est connue des autorités rhodésiennes. Il n'y avait pas de mercenaires à bord.

145. J'en arrive maintenant au cinquième point soulevé par le représentant de l'Ethiopie. Il a déclaré:

"Cinquièmement, je prie les membres du Conseil de se reporter au document S/4940/Add.1^{12/}, dans lequel le Secrétariat donne une liste des mercenaires rhodésiens."

Le représentant de l'Ethiopie veut parler de l'annexe contenant le rapport du représentant des Nations

^{12/} Ibid., seizième année, Supplément de juillet, août et septembre 1961.

in Elisabethville on progress as of 8 September 1961 in the evacuation of non-Congolese personnel in the Katanga gendarmerie.

146. It is quite true that Rhodesians are listed there. But I will read out what the report says:

"Rhodesians:

"Awaiting repatriation: 2

"Total: 2."

This is one item among eight en others. The grand total reads as follows:

"Repatriated: 273

"Awaiting repatriation: 65

"Missing: 104."

These others refer to nationals of many other countries represented in this Organization, but we would not in consequence draw the conclusion which some representative here seem to do, that those countries are interfering in the affairs of the Congo.

147. You, Mr. President, yesterday made great play with the nationalities of some mercenaries, including some British. The report which was mentioned earlier by the distinguished representative of Ethiopia, but not, I think, by you Sir, refers to the presence of ten Poles and four Hungarians in Katanga. Would you wish the Council to conclude from this, Mr. President, that the Hungarian and Polish Governments are responsible? The fact is that in all these assertions no distinction has been drawn between the actions of Governments and the actions of their nationals.

148. By contrast with the actions of these two Rhodesians who have been rounded up and are awaiting repatriation, let me now describe to this Council some of the actions which the Government of the Federation of Rhodesia and Nyasaland and Her Majesty's Government in the United Kingdom have taken to deal with this problem of mercenaries.

149. First, I will read out a statement of official policy which was made in the House of Commons earlier this year.

"Her Majesty's Government have decided that the passport of any United Kingdom national who takes up a military engagement in the Congo other than under United Nations Command will be invalidated or withdrawn. Passport authorities are being instructed to refuse a passport to any United Kingdom national who applies for one in order to take up such an engagement; and in cases where they suspect that the applicant has this intention they are being instructed to ask for a signed declaration that he has no such intention. In the absence of this declaration a passport will be refused.

"Her Majesty's Ambassador at Leopoldville is being instructed to make arrangements for warning those British subjects known to be already serving in the Congo that unless they leave the Congo at once their passports will be invalidated".

150. The Government of the Federation of Rhodesia and Nyasaland has done no less. It has told any federal citizens who might be serving with the Katanga forces to make immediate arrangements to leave Katanga

Unies à Elisabethville sur la situation au 8 septembre 1961, en ce qui concerne l'évacuation du personnel non congolais de la gendarmerie katangaise.

146. Il est parfaitement exact que des Rhodésiens figurent dans cette liste. Je vais cependant lire la partie du rapport qui les concerne:

"Rhodésiens:

"En attente de rapatriement: 2

"Total: 2."

C'est là une des rubriques de cette liste parmi 18 autres. Le total général est le suivant:

"Rapatriés: 273

"En attente de rapatriement: 65

"Manquants: 104."

Le chiffre des manquants comprend des ressortissants de bien d'autres pays représentés dans cette organisation mais nous ne saurions en tirer la conclusion, comme certains représentants ici semblent vouloir le faire, que ces pays s'immiscent dans les affaires du Congo.

147. Hier, Monsieur le Président, vous avez beaucoup joué sur la nationalité de certains mercenaires, notamment sur le fait que certains d'entre eux étaient britanniques. Le rapport dont a parlé le distingué représentant de l'Ethiopie, mais dont vous n'avez pas, je crois, parlé, fait état de la présence au Katanga de 10 Polonais et de 4 Hongrois. Le Conseil devrait-il en conclure, selon vous, que les Gouvernements hongrois et polonais sont responsables? Le fait est que, dans toutes ces allégations, on n'a fait aucune distinction entre les actes des gouvernements et ceux de leurs ressortissants.

148. Aux agissements de ces deux Rhodésiens qui ont été appréhendés et attendent leur rapatriement, permettez-moi d'opposer certaines des mesures que le Gouvernement de la Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland et le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni ont prises pour résoudre le problème des mercenaires.

149. Je donnerai tout d'abord lecture d'un exposé de politique officielle fait au début de l'année à la Chambre des communes:

"Le Gouvernement de Sa Majesté a décidé que le passeport de tout ressortissant britannique qui contracte un engagement militaire au Congo autrement que sous les ordres du Commandement des Nations Unies sera retiré ou annulé. Les autorités chargées de la délivrance des passeports ont reçu pour instruction de refuser un passeport à tout ressortissant du Royaume-Uni qui en ferait la demande afin de contracter un engagement de ce genre; et, dans les cas où elles soupçonneraient l'intéressé d'avoir l'intention de contracter un tel engagement, elles doivent lui demander de signer une déclaration écrite spécifiant qu'il n'a pas cette intention. Si cette déclaration n'est pas faite, le passeport sera refusé.

"L'ambassadeur de Sa Majesté à Léopoldville a reçu pour instructions de faire savoir aux sujets britanniques dont il est notoire qu'ils servent déjà au Congo que, à moins qu'ils ne quittent ce pays immédiatement, leurs passeports seront annulés."

150. Le Gouvernement de la Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland a pris des mesures analogues. Il a invité les citoyens de la Fédération qui pourraient servir dans les forces katangaises à prendre sans

and have threatened to withdraw the passports of any who do not comply.

151. Lastly the representative of Ethiopia said:

"Sixthly, I have already referred to the statement of the so-called Foreign Minister of Katanga who had negotiations with the Rhodesian authorities".

This part of the statement of the distinguished representative of Ethiopia apparently referred to a report which was quoted in the Press stating that on 12 September the Foreign Minister of the Katanga Government, Mr. Kimba, announced that negotiations had been opened for reinforcing Katanga units with personnel and equipment from Rhodesia.

152. Mr. President, this extraordinary story was categorically denied at the time by the Rhodesian authorities. There is not a vestige of truth in it.

153. Let me, at this point, summarize this part of what I have been saying. These allegations fall broadly into two categories. The first represents a general belief that Rhodesia must somehow be helping Katanga. The second is made up of specific complaints about individual instances reported in some detail. The first category is, of course, based on the second. The common denominator of both is that in no single case has satisfactory evidence been produced to confirm an allegation. All are founded on unsubstantiated rumour, or in a few cases on incorrect conclusions drawn from misunderstood evidence. There are, of course, close links between Katanga and Northern Rhodesia. There always have been. The same tribes live on both sides of the 2,000 mile frontier. There are close commercial links and the frontier, like most of the frontiers in Africa, has never had to be fully policed. Nevertheless the Rhodesian Government have set up controls on the roads and do conduct a vigorous search of passengers and vehicles.

154. I hope I have said enough to dispose of the insinuations and allegations which have been made not only in this Council but also the many which, for some weeks past, have been circulating elsewhere.

155. I should now like to turn to a more constructive aspect of our debate. Let me begin by making quite clear what is the policy of the United Kingdom Government on the fundamental issues raised by recent events in the Congo.

156. On 21 September this year, the following statement was issued in New York by Lord Home, the United Kingdom Foreign Secretary:

"The British Government has consistently supported the United Nations policy in the Congo as laid down in the various resolutions of the General Assembly and the Security Council. Concrete evidence of this support is shown by the substantial assistance, both financial and in kind, provided for the operations of the United Nations forces in the Congo by the British Government.

tarder les dispositions voulues pour quitter le Katanga et il a menacé de retirer le passeport de ceux qui n'obtempéreraient pas à cet ordre.

151. Enfin, le représentant de l'Ethiopie a déclaré:

"Sixièmement, j'ai déjà parlé de la déclaration du prétendu Ministre des affaires étrangères du Katanga qui a entamé des négociations avec les autorités rhodésiennes."

Cette partie du discours du distingué représentant de l'Ethiopie se référait, semble-t-il, à une nouvelle parue dans la presse et selon laquelle, le 12 septembre, le Ministre des affaires étrangères du gouvernement katangais, M. Kimba, avait annoncé que des négociations avaient été ouvertes pour renforcer les unités katangaises avec du personnel et du matériel d'origine rhodésienne.

152. Monsieur le Président, cette histoire extravagante a été démentie catégoriquement par les autorités rhodésiennes. Elle ne contient pas la moindre parcelle de vérité.

153. Permettez-moi, maintenant, de résumer ce que je viens de dire. Ces allégations peuvent être rangées, dans l'ensemble, dans deux catégories. La première correspond à la conviction générale que la Rhodésie doit d'une manière ou d'une autre aider le Katanga. La seconde consiste en plaintes bien définies concernant certains cas rapportés avec quelque précision. La première catégorie est bien entendu fondée sur la seconde. Leur commun dénominateur est que dans aucun des cas évoqués il n'a été produit de preuves satisfaisantes à l'appui d'une quelconque de ces allégations. Elles ne reposent toutes que sur des rumeurs non confirmées ou, dans quelques cas, sur des conclusions erronées tirées de preuves mal interprétées. Il existe bien entendu des liens étroits entre le Katanga et la Rhodésie du Nord. Il y en a toujours eu. Les mêmes tribus vivent des deux côtés d'une frontière qui a plus de 3 000 kilomètres. Les deux régions entretiennent des relations commerciales étroites et la frontière, comme la plupart des frontières en Afrique, n'a jamais été parfaitement contrôlée. Néanmoins, le Gouvernement rhodésien a établi des postes sur les routes et a ordonné de fouiller soigneusement passagers et véhicules.

154. J'espère en avoir assez dit pour répondre non seulement aux insinuations et allégations qui ont été avancées devant le Conseil, mais également à celles, nombreuses, qui, depuis quelques semaines, ont été propagées dans d'autres milieux.

155. Je voudrais maintenant passer à un aspect plus constructif de nos débats. Permettez-moi, pour commencer, d'indiquer clairement quelle est la politique du Gouvernement du Royaume-Uni à l'égard des problèmes fondamentaux que soulèvent les récents événements au Congo.

156. Le 21 septembre dernier, le Secrétaire aux affaires étrangères du Royaume-Uni, lord Home, a fait à New York la déclaration suivante:

"Le Gouvernement britannique n'a cessé d'appuyer la politique des Nations Unies au Congo telle qu'elle a été définie dans les diverses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Il suffit de citer à cet égard l'assistance substantielle, tant en espèces qu'en nature, qu'il a fournie pour les opérations des forces de l'ONU au Congo.

"We have throughout supported the United Nations effort to establish a united Congolese State. In this State the Katanga should be incorporated in such a way as to enable it to play its full part. In our view, however, this unity, to be lasting, must be brought about by peaceful constitutional methods and not by intimidation or violence. The internal differences of the Congo must be settled peacefully by the Congolese people themselves. We were thus deeply disturbed when fighting recently broke out in the Katanga. We responded at once to the Secretary-General when he asked us to help in arranging a meeting in Ndola. We hope that the cease-fire, which has now been achieved, will lead to internal political reconciliation and the early establishment of conditions of peace and prosperity, free from all external pressures.

"The British Government will continue to give its full support to the United Nations in their efforts to achieve this end".

Then again in the House of Lords on 17 October this year, Lord Home said:

"We want to see a unified Congo and we have worked hard all the time and have supported the United Nations in that objective. We have never seen a future for an independent Katanga and we see no future for it now. All our influence, therefore, has been and will be exerted to help the Congolese to work out their own constitutional future and arrive at a united federal constitution or whatever their own decision may be, and to help the United Nations to help them to do so. Now, the thing that is necessary is to assist Leopoldville and Elisabethville to get together. This is no time for pride or prejudice, and I sincerely trust that after all the treasure and blood that has been expended Mr. Adoula and Mr. Tshombé will agree to meet and settle their troubles in their own way".

157. Finally, I shall quote from a speech by Mr. Macmillan, the Prime Minister of the United Kingdom, speaking in the House of Commons on 18 October. He said:

"It has always been our view that the Congo should be united and we have played a very great part and undertaken very heavy financial burdens in support of the United Nations. We believe that there can be no solution by force, that the political solution should not be imposed by force. We have supported the United Nations throughout and our purpose has been to help the country to get going."

158. Mr. President, these are clear and unequivocal statements of policy, and the truth of them may be tested by examining our past record.

159. We have given very considerable backing, by word and deed, to the United Nations in its efforts to keep order and bring about a unified and stable Congolese Republic. We have supported the successive resolutions and recommendations of the United Nations to this effect. And on the ground, we have worked and

"Nous avons, depuis le début de cette affaire, appuyé les efforts déployés par les Nations Unies pour établir un Etat congolais uni. Le Katanga doit être intégré dans cet Etat de façon à lui permettre de jouer pleinement son rôle. A notre avis, cependant, cette unité, pour être durable, doit être réalisée par des méthodes constitutionnelles pacifiques et non par l'intimidation ou la violence. Les querelles intérieures du Congo doivent être réglées pacifiquement par le peuple congolais lui-même. Nous avons donc été vivement émus lorsque les hostilités ont récemment éclaté au Katanga. Nous avons immédiatement répondu à l'appel du Secrétaire général lorsqu'il nous a demandé de l'aider à organiser une entrevue à Ndola. Nous espérons que le cessez-le-feu, qui est maintenant intervenu, conduira à une réconciliation politique intérieure et au prompt établissement de conditions de paix et de prospérité, sans aucune pression extérieure.

"Le Gouvernement britannique continuera à donner son plein appui aux Nations Unies dans les efforts qu'elles font pour atteindre ce but."

Le 17 octobre dernier, devant la Chambre des lords, lord Home a encore dit:

"Nous souhaitons un Congo unifié, nous n'avons jamais ménagé aucun effort pour y parvenir et nous avons toujours aidé les Nations Unies à travailler dans ce sens. Nous n'avons jamais cru qu'un Katanga indépendant pût être viable et nous ne le croyons pas davantage maintenant. C'est pourquoi nous avons exercé et continuerons d'exercer toute notre influence pour aider les Congolais à préparer leur avenir constitutionnel et à créer un Etat fédéral unifié ou toute autre forme d'Etat qu'ils choisiront, et pour aider les Nations Unies à les assister dans cette tâche. La première chose à faire maintenant est d'aider Léopoldville et Elisabethville à se rencontrer. L'orgueil ou les préjugés ne sont plus de mise, et j'espère sincèrement qu'après tant de sang versé et tant de richesses gaspillées M. Adoula et M. Tshombé accepteront de se rencontrer et de trouver à leurs problèmes une solution qui leur convienne."

157. Enfin, je voudrais citer un passage du discours prononcé le 18 octobre devant la Chambre des communes par M. Macmillan, premier ministre du Royaume-Uni:

"Nous avons toujours pensé que le Congo devrait être uni, nous avons largement appuyé les efforts des Nations Unies et avons assumé une charge financière très lourde. A notre avis, rien ne sera résolu par la force et la solution politique devra être acceptée librement et non imposée. Nous avons toujours soutenu l'Organisation des Nations Unies et ce que nous avons cherché à faire, c'est aider le pays à se maintenir à flot."

158. Monsieur le Président, ce sont là des énoncés de politique clairs et sans équivoque; et on pourra en vérifier la véracité en examinant ce que nous avons fait jusqu'ici.

159. Nous avons donné à l'Organisation des Nations Unies notre appui le plus ferme, par nos actes comme par nos paroles, dans les efforts qu'elle a déployés pour maintenir l'ordre et créer une République congolaise stable et unifiée. Nous avons voté pour les recommandations et les résolutions successives adoptées par les Nations Unies à cette fin. Sur place, nous avons travaillé et nous avons appuyé pleinement l'opé-

supported the United Nations operation to the full. We have provided aircraft when called upon to do so by the Secretary-General to assist in transporting men and materials for the United Nations Force. We have made available facilities in Kenya, Uganda and Tanganyika, in Aden, in the United Kingdom and elsewhere, to assist the purposes of the United Nations operation. We are second only to the United States in providing the money which is as essential to the continuation of that operation in the Congo as it is for the continuation of the United Nations itself. And we have done all this not because we were intent on furthering our own ends. We have done it solely to support the declared policies of this Organization.

160. Let me now turn to the situation as it is at present in the Congo. Much has happened in that country since the Security Council last met to discuss this question in February of this year. The most important event, and one which we all surely welcome, has been the formation of a Central Government under Mr. Adoula as Prime Minister, which took place on 2 August after the meeting of parliamentarians at Lovanium. The United Kingdom Government profoundly welcomed the creation of this new Central Government and the return to democratic processes after those trying months of doubt and confusion.

161. The Congolese people and their leaders are to be congratulated on this outcome and tribute must also be paid to the patient efforts made by the United Nations and by the local United Nations authorities without whose assistance the processes of reconciliation would have been considerably more difficult.

162. But during this period of the eight months since the Council last met, there have been grave disappointments as well as heartening progress. In particular, we have seen the province of the Katanga remaining unreconciled with the rest of the Congo. The United Kingdom Government deplores this.

163. In consequence of this continued divorce between Katanga and the Central Government, suspicion and mutual distrust have increased. What is worse is that both sides have been tempted on various occasions to try a military solution and to use force. I shall return to the serious implications of this in a moment. Now it is obvious that there is a wide-spread feeling throughout the world that the United Nations should somehow help to solve this problem. How can we do so? It seems to my delegation that, when we come to analyse the various suggestions that have been made from time to time, two types of general solution have been envisaged.

164. First, there is the view which, recognizing that in the present circumstances the Central Government has not the force or resources necessary to bring Katanga to submission by the use of arms, believes that the Central Government will have to look for outside support. Since one of the cardinal purposes of the United Nations presence in the Congo right from the beginning has been to frustrate the introduction of outside force from one state or another, the conclusion is apparently reached that the outside force must be supplied by the United Nations itself.

165. In the view of the United Kingdom Government, there are strong reasons against such a solution.

Nation des Nations Unies. Nous avons fourni des avions lorsque le Secrétaire général nous en a demandé pour transporter des hommes et du matériel pour les forces de l'ONU. Nous leur avons accordé des facilités au Kenya, en Ouganda, au Tanganyika, à Aden, au Royaume-Uni et ailleurs, pour servir les objectifs de l'opération des Nations Unies. Nous ne le cédons qu'aux Etats-Unis pour ce qui est des contributions financières qui sont aussi essentielles à la poursuite de cette opération au Congo qu'au maintien de l'ONU elle-même. Tout cela, nous ne l'avons pas fait pour servir nos propres desseins. Nous l'avons fait uniquement pour appuyer la politique déclarée de l'Organisation des Nations Unies.

160. Permettez-moi maintenant de passer à l'examen de la situation telle qu'elle se présente actuellement au Congo. De nombreux faits nouveaux se sont produits dans ce pays depuis que le Conseil de sécurité s'est réuni pour examiner la question au mois de février de cette année. Parmi eux, le plus important, et dont nous nous réjouissons tous assurément, est la formation le 2 août dernier, après la réunion de parlementaires au Lovanium, d'un gouvernement central avec M. Adoula comme Premier Ministre. Le Gouvernement du Royaume-Uni a accueilli avec une profonde satisfaction la création de ce nouveau gouvernement central et le retour à des méthodes démocratiques après des mois pénibles d'incertitude et de confusion.

161. Il convient de féliciter le peuple congolais et ses dirigeants de ce succès, mais il faut également rendre hommage aux efforts patients déployés par l'Organisation et par ceux qui la représentent au Congo, sans lesquels la réconciliation aurait été beaucoup plus difficile.

162. Mais les huit mois qui se sont écoulés depuis la dernière réunion du Conseil ont été marqués par des désillusions profondes alternant avec des progrès encourageants. Notamment la province du Katanga n'est toujours pas réconciliée avec le reste du Congo. Le Gouvernement du Royaume-Uni le déplore.

163. Ce divorce persistant entre le Katanga et le Gouvernement central a eu pour effet d'augmenter la méfiance et les soupçons mutuels. Ce qui est pire, c'est que les deux parties ont essayé à diverses reprises de trouver au problème une solution militaire et d'utiliser la force. Je reviendrai dans un moment sur les graves conséquences de l'emploi de la force. Aujourd'hui il est clair que l'opinion mondiale estime que les Nations Unies devraient aider d'une façon ou d'une autre à résoudre le problème. Quel est le meilleur moyen de le faire? De l'avis de ma délégation, lorsque nous analysons les diverses propositions qui ont été faites à différents moments, il ressort que deux types de solution générale ont été envisagés.

164. Tout d'abord, il y a ceux qui, reconnaissant qu'il n'a actuellement ni la force ni les ressources nécessaires pour soumettre le Katanga par les armes, estiment que le Gouvernement central devra rechercher une aide extérieure. Etant donné que l'un des objectifs essentiels de la présence des Nations Unies au Congo a été, dès le début, d'empêcher l'arrivée de forces étrangères provenant d'un Etat ou d'un autre, il faut apparemment en conclure que cette force extérieure doit être fournie par les Nations Unies elles-mêmes.

165. De l'avis du Gouvernement du Royaume-Uni, cette solution se heurte à de sérieuses objections.

Were the United Nations empowered to act in this way, we would not only be weakening the effect of the Charter, but we would be creating a very dangerous precedent indeed for the future. There would be no end to the responsibilities which this international Organization would be undertaking. The United Nations would be at the beck and call of any State faced with the problem of a dissident minority within its own borders.

166. Secondly, and perhaps most important, we have surely seen in the sorry history of the Congo during the past months that force really provides no solution to the problems of that country. The history of the Congo shows only too well how true it is that force only breeds force. We have only to recall the unfortunate series of events in Katanga on 28 August and 13 September last. On the second of these dates the United Nations began what they intended to be a completion of the 28 August round-up of mercenaries. This was to be within the terms of the resolution of 21 February 1961¹³. As we all know, serious fighting ensued, and it is now clear that there was at least a serious miscalculation of the premises on which this operation was planned and in the judgement of the consequences it would have in Katanga.

167. I only mention this event now to give point to my general thesis that the ways of force are not the ways of the United Nations, that tempted as many delegations might be to solve the present difficulties in such a way, the consequences are so incalculable and so dangerous that it would, in the view of my delegation, be highly irresponsible of this Council to contemplate adopting such policies.

168. The underlying problem is to find such a way of ending the internal conflicts of the Congo as to place the territorial integrity of that country on a lasting foundation. At the very first a military solution might be able to patch things up in the short run, but it would leave behind powerful forces of discontent that would inevitably, sooner, or later, break the country asunder yet again. More probably it would fail with disastrous consequences for the Congolese people and our own Organization.

169. The second approach, and this is the policy which the United Kingdom Government has advocated all along, is that reconciliation must be brought about peacefully by negotiation, and that this process must be actively encouraged and assisted by the United Nations. From the beginning, the United Kingdom Government has always emphasized that a solution of that country's problems must, in the final analysis, come from the Congolese peoples themselves. I believe this view to be generally accepted by all delegations here; and, indeed, it has found expression in successive resolutions of this Council. It is the only solution compatible with the sovereign independence of the Congo.

Si les Nations Unies étaient autorisées à agir de cette manière, non seulement nous affaiblirions l'effet de la Charte, mais nous créerions aussi un précédent fort dangereux pour l'avenir. Il n'y aurait pas de limite aux responsabilités que l'Organisation assumerait. Les Nations Unies seraient aux ordres de tout Etat aux prises avec le problème d'une minorité dissidente à l'intérieur de ses frontières.

166. La seconde observation, peut-être plus importante encore, que je voudrais faire est que la triste histoire du Congo au cours de ces derniers mois nous a assurément prouvé que la force ne saurait résoudre véritablement les problèmes qui se posent dans ce pays. L'histoire du Congo ne montre que trop bien combien il est vrai que la force ne peut engendrer que la force. Il suffira de rappeler la malheureuse série d'événements qui se sont produits au Katanga le 28 août et le 13 septembre derniers. Le 13 septembre, les Nations Unies ont entrepris ce qu'elles voulaient être l'achèvement de l'opération, consistant à appréhender tous les mercenaires, qu'elles avaient commencée le 28 août. Cette opération devait s'effectuer conformément aux termes de la résolution du Conseil du 21 février 1961¹³. Comme nous le savons tous, des combats sérieux s'ensuivirent, et il est maintenant prouvé que l'on avait pour le moins fait une très sérieuse erreur d'appréciation quant aux prémisses sur lesquelles on s'était fondé pour préparer cette opération, et que l'on s'était trompé sur les répercussions qu'elle aurait au Katanga.

167. Si je cite ce fait, ce n'est que pour étayer ma thèse générale, qui est que les méthodes de force ne sont pas celles de l'ONU et que, si tentées que puissent être de nombreuses délégations de résoudre les difficultés actuelles par une pareille méthode, les conséquences en seraient à tel point incalculables et dangereuses que, de l'avis de ma délégation, ce serait de la part du Conseil faire preuve d'un manque total de sens des responsabilités que d'envisager d'y recourir.

168. Le problème fondamental consiste à trouver un moyen de mettre fin aux conflits internes du Congo de manière à donner à l'intégrité territoriale de ce pays des assises solides. Une solution militaire permettrait peut-être d'arranger provisoirement les choses, mais elle laisserait derrière elle de puissantes rancunes qui, tôt ou tard, déchireraient une fois encore le pays. Qui plus est, une opération militaire échouerait probablement, entraînant des conséquences désastreuses à la fois pour le peuple congolais et pour notre organisation.

169. La seconde méthode, et c'est celle que préconise depuis le début le Gouvernement du Royaume-Uni, consiste à rechercher la réconciliation par des négociations pacifiques, et les Nations Unies doivent encourager activement l'application de cette méthode et prêter leur concours à cette fin. Depuis le début, le Gouvernement du Royaume-Uni n'a cessé de faire valoir qu'une solution aux problèmes du pays ne pouvait, en dernière analyse, venir que du peuple congolais lui-même. Je crois que cette opinion est généralement partagée par toutes les délégations ici présentes; et, en fait, elle a été exprimée dans plusieurs résolutions du Conseil. Elle est la seule solution compatible avec l'indépendance souveraine du Congo.

¹³ Ibid., Supplement for January, February and March 1961, document S/4741.

¹³ Ibid., Supplément de janvier, février et mars 1961, document S/4741.

170. A Congolese solution, without interference from outside—that is what we all hoped to see. There have been a number of efforts to bring about such a solution over the last months, but these have unfortunately so far come to naught.

171. So far as the United Kingdom is concerned, all our influence has been exerted to help the Congolese work out their own constitutional future, and to help the United Nations to help them to do so. More particularly, in the past few weeks we have done all we can to impress on Mr. Tshombé that these are our views, and that the only proper course of action for him is to agree to a meeting with Mr. Adoula as soon as possible.

172. Sir Roy Welensky and the Government of the Federation of Rhodesia and Nyasaland have fully supported the United Kingdom Government in our efforts to bring about a peaceful reconciliation between Katanga and the Central Government. We still hope that these efforts will bear fruit.

173. In the light of these general considerations of policy, I should now like to make a few comments on the draft resolution contained in document S/4985 tabled by the distinguished representatives of Ceylon, Liberia and the United Arab Republic.

174. There is much in this draft resolution with which my delegation agrees. In particular, we note the reference to earlier resolutions, both of the Security Council and of the General Assembly, and the reaffirmation of the policies and purposes there laid down. In this way the draft resolution is placed, as it should be, in the setting of the Congo situation as a whole. We note also the paragraph welcoming the formation of the Central Government on 2 August 1961, and the operative paragraphs of the resolution contain many points with which my delegation is in full agreement.

175. There were only two points in this draft resolution which gave us real difficulty when we first saw it. First, it seemed to us that the draft resolution directed itself too exclusively to the problem of Katanga. Now, as I have already explained, we, no less than any other member of the Council, strongly deplore the secessionist activities of Katanga and the activities of the mercenaries. But we thought that it would have been better to broaden the terms of this draft resolution to take into account all secessionist activities in the Congo—for, after all, it has been very well known for many months that secessionist activities have unfortunately not been limited to Katanga.

176. This was our first difficulty about the draft resolution. And our opinion on this aspect of it has, of course, been very much reinforced by the information contained in the latest report circulated as Security Council document S/4940/Add.13.

177. Our second comment on this draft resolution relates to operative paragraph 4 which would authorize the Secretary-General: "to take vigorous action, including the use of requisite measure of force, if necessary, for the immediate apprehension, detention pending legal action and/or deportation of all foreign mercenaries and hostile elements as laid

170. Une solution congolaise, sans ingérence de l'extérieur, c'est ce que nous espérons tous. De nombreux efforts ont été déployés depuis quelques mois pour y parvenir: malheureusement, en vain jusqu'ici.

171. Quant au Royaume-Uni, il a exercé toute son influence pour aider les Congolais à préparer leur avenir constitutionnel, et pour aider les Nations Unies à les y aider. Plus particulièrement, au cours de ces dernières semaines, nous avons fait tout notre possible pour persuader M. Tshombé que telle était notre manière de voir et que la seule attitude qu'il pouvait adopter était d'accepter de rencontrer M. Adoula dès que possible.

172. Sir Roy Welensky et le Gouvernement de la Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland ont appuyé sans réserve le Gouvernement du Royaume-Uni dans les efforts qu'il a déployés pour réaliser une réconciliation pacifique entre le Katanga et le Gouvernement central. Nous espérons encore que ces efforts porteront leur fruit.

173. Compte tenu de ces considérations de principe générales, je voudrais maintenant parler du projet de résolution S/4985 présenté par les représentants de Ceylan, du Libéria et de la République arabe unie.

174. Il y a dans ce projet de résolution bien des choses que ma délégation approuve. En particulier, nous constatons qu'il y est fait mention des résolutions précédemment adoptées tant par le Conseil de sécurité que par l'Assemblée générale, et que les principes et les objectifs énoncés dans ces textes sont réaffirmés. De ce fait, le projet de résolution est placé, comme il se doit, dans le cadre de la situation d'ensemble au Congo. Nous constatons également qu'un alinéa du projet prend note avec satisfaction de la formation du Gouvernement central le 2 août 1961; quant au dispositif de la résolution, il renferme beaucoup de points sur lesquels ma délégation est en plein accord.

175. Il n'y a que deux points dans ce projet de résolution qui, quand nous en avons pris connaissance, nous ont réellement embarrassés. Tout d'abord, il nous a semblé que le projet se préoccupait trop exclusivement du problème du Katanga. Certes, comme je l'ai déjà dit, nous déplorons, tout autant que les autres membres du Conseil, les activités sécessionnistes du Katanga et les activités des mercenaires. Cependant, nous pensions qu'il eût été préférable d'élargir la portée du projet afin de tenir compte de toutes les menées sécessionnistes au Congo — car, après tout, nous savons bien que, malheureusement, depuis plusieurs mois des activités de ce genre n'ont pas lieu au Katanga seulement.

176. Telle était notre première objection au projet de résolution. Au surplus les renseignements contenus dans le récent rapport distribué comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/4940/Add.13, n'ont fait que confirmer notre opinion sur cet aspect du projet.

177. Notre seconde observation a trait au paragraphe 4 du dispositif qui autoriserait le Secrétaire général: "à entreprendre une action vigoureuse, y compris, le cas échéant, l'emploi de la force dans la mesure requise, pour faire immédiatement appréhender, placer en détention dans l'attente de poursuites légales ou expulser tous les mercenaires étran-

down in part A, paragraph 2 of the Security Council resolution of 21 February 1961".

178. Now the purpose of this is, I take it, to give the Secretary-General additional powers to intervene, if necessary by force, in order to seize and expel the mercenaries in Katanga. Deplorable though the continued presence of the mercenaries in Katanga is, this paragraph is so loosely and widely drafted that if the United Nations were to attempt to act on it they would encounter widespread Katangan resistance. My Government is strongly in favour of the removal of the mercenaries, but not at the cost of bloodshed and further trouble on the head of the United Nations. This paragraph, in the opinion of my delegation, goes dangerously far in authorizing the use of force and, so far from improving the situation, would be far more likely still further to inflame it.

179. As I said yesterday, we should remember that the principal role of the United Nations in the Congo should be the role of pacification and conciliation. There are some circumstances in which force by the United Nations is indispensable—for example, in self-defence or by virtue of the Security Council resolution of 21 February, strictly interpreted in the manner in which I and the majority of members of this Council interpreted it in our debate at that time. And here I should like to quote from what I said in that debate when discussing the terms of the resolution which we then adopted:

"However, my understanding, like that of the representative of the United States whom we heard at the last meeting, is that under part A, operative paragraph 1, there will be no question of using force until agreement has been sought by negotiation, conciliation and other peaceful measures." [942nd meeting, para. 20.]

Later on I said:

"Specifically as regards paragraph 1 of part A, I must explain that the interpretation which my delegation puts upon the words at the end of that paragraph, namely 'and the use of force, if necessary, in the last resort', is that force will only be used by the United Nations to prevent a clash between hostile Congolese troops. There can be no question of empowering the United Nations to use its forces to impose a political settlement." [Ibid., para. 21.]

180. The point which I wish to emphasize as strongly as I can is that the role of the United Nations in the Congo must be the role of the pacifier and the conciliator. That is the only role consistent with the purposes of the Charter and that is the role that we should emphasize once more when we address ourselves, as we are now doing, to this troubled and disturbing situation which has faced, and is facing, the United Nations with the most severe test of its whole life until now.

181. Mr. GEBRE-EGZY (Ethiopia): I just wish to say a few words in reply to the statement of the representative of the United Kingdom. First let me say that I am most grateful for the declaration he has made supporting the United Nations and stating that his

gers et éléments hostiles visés au paragraphe 2 de la partie A de la résolution du Conseil de sécurité du 21 février 1961".

178. Or, si je comprends bien, ce passage a pour objet de donner au Secrétaire général des pouvoirs supplémentaires pour intervenir, le cas échéant par la force, afin d'appréhender et d'expulser les mercenaires se trouvant au Katanga. Pour déplorable que soit la présence persistante de mercenaires au Katanga, ce paragraphe est rédigé en termes si vagues et si généraux que, si les Nations Unies essayaient de l'appliquer, elles se heurteraient à une résistance généralisée de la part des Katangais. Mon gouvernement est entièrement en faveur du retrait des mercenaires, mais pas au prix d'effusions de sang et de difficultés nouvelles pour les Nations Unies. De l'avis de ma délégation, ce paragraphe va dangereusement loin en autorisant l'emploi de la force et, loin d'améliorer la situation, il risquerait fort de l'envenimer davantage encore.

179. Comme je l'ai dit hier, nous ne devons pas oublier que le rôle principal des Nations Unies au Congo doit être un rôle de pacification et de conciliation. Il est des circonstances dans lesquelles les Nations Unies ne peuvent pas ne pas employer la force, par exemple, en cas de légitime défense ou en vertu de la résolution du Conseil de sécurité du 21 février, interprétée d'une façon aussi stricte que moi-même et la majorité des membres du Conseil l'avons fait lors du débat qui a eu lieu à cette époque. Et sur ce point, je voudrais citer un passage de ce que j'ai dit lorsque nous avons discuté les termes de la résolution que nous avons adoptée:

"Comme le représentant des Etats-Unis, que nous avons entendu à la dernière séance, je comprends qu'aux termes du paragraphe 1 de la partie A il ne saurait être question d'utiliser la force tant qu'un accord n'a pas été recherché par la négociation, la conciliation ou d'autres moyens pacifiques." [942ème séance, par. 20.]

J'ai ajouté:

"En ce qui concerne en particulier le paragraphe 1 de la partie A, je tiens à indiquer que l'interprétation que donne ma délégation aux derniers mots de ce paragraphe — "et le recours à la force, si besoin est, en dernier ressort" — est que les Nations Unies n'auront recours à la force que pour prévenir des heurts entre troupes congolaises hostiles. Il ne saurait être question de donner à l'ONU le pouvoir d'utiliser les forces dont elle dispose pour imposer une solution politique." [Ibid., par. 21.]

180. Ce que je tiens à souligner tout particulièrement, c'est le fait que le rôle des Nations Unies au Congo doit être un rôle pacificateur et conciliateur. C'est le seul rôle qui soit conforme aux buts de la Charte et c'est sur ce rôle que nous devons insister une fois de plus lorsque nous nous occupons, comme nous le faisons en ce moment, de cette situation troublée et préoccupante qui a constitué, et constitue encore, pour les Nations Unies l'épreuve la plus difficile devant laquelle elles se soient jamais trouvées.

181. M. GEBRE-EGZY (Ethiopie) [traduit de l'anglais]: Je ne dirai que quelques mots pour répondre au représentant du Royaume-Uni. Je voudrais tout d'abord dire combien j'ai été heureux de l'entendre déclarer que son gouvernement a fourni de l'argent

Government has given money and contributed material resources in support of the United Nations.

182. Secondly, I am bound to say that the information which I gave to the Security Council stands as it is. Indeed, the statements made by the representative of the United Kingdom confirm our information but do not do away with it. In this connexion a mere statement that my submissions arise from prejudice, confusion and so on cannot do away with the facts. Here I am bound to say that we have no prejudice against anyone and we are not confused in our minds. Each of the statements show that Northern Rhodesia, and maybe even Southern Rhodesia, were both involved in the Katanga secessionist movement.

183. May I just give one example. As far as I am concerned—and I made this clear the last time—the presence of two Rhodesian mercenaries is enough to show that there was intervention. This has not been denied. In fact it has been confirmed by the representative of the United Kingdom. In addition to what I said before, it has been brought to my knowledge recently that during the present crisis in Katanga there was a movement of an armed Rhodesian regiment at Kipushi, and what Kipushi airport is has already been described by the representative of the United Kingdom. The question immediately arises, as to what that armoured regiment was doing at Kipushi, part of which is in Katanga and, as the representative of the United Kingdom said, part of which is in Northern Rhodesia.

184. In this connexion I am not going to take the time of the Council to read all the extracts of the statements by Sir Roy Welensky. I am bound to say that the Council knows and every delegation here knows the attitude of Sir Roy Welensky as regards the aspirations of Africans to independence. At any rate, if my information is not correct perhaps the Secretariat is in a better position to give us the information on everything that has happened in Katanga during the recent crisis, including, in that case, exactly what happened when Mr. Hammarskjöld called off the action.

185. Here I am bound to recall that the representative of India said a while ago that the shooting against the Indians was not done by any African. This is the statement of the representative of India and we take his words as being correct.

186. I am willing to go a bit further in this matter. I shall be pleased to support the representative of the United Kingdom if he will propose that the matter be investigated by the United Nations. I think that if this were to be done, and if Northern Rhodesia were to co-operate fully, we could bring this aspect of the question fully under control. As a matter of fact, I said in my statement that this should be done and I am sure that every member of the Council would be most happy if the representative of the United Kingdom were to propose to the Council that this matter should be investigated and controlled on the spot.

187. Now I should like to make some comments on the statement with regard to paragraph 4 of the resolution and on the question of conciliation. I do so because I myself made a suggestion here and, since a number of delegations which do not share our views have given it a rather broad interpretation, I think that we are duty bound to explain our position in

et du matériel pour appuyer les opérations des Nations Unies.

182. Deuxièmement, je suis dans l'obligation de préciser que je ne change rien aux renseignements que j'ai donnés au Conseil de sécurité. A la vérité, l'exposé du représentant du Royaume-Uni confirme les renseignements en question et ne les réfute pas. Il ne suffit pas de dire que j'étais inspiré par des préjugés, qu'il y a confusion, etc., pour faire que les choses ne soient pas ce qu'elles sont. Je me dois de déclarer que nous n'entretenons de préjugés à l'égard de personne et que nous ne faisons aucune erreur. Chacune des déclarations que j'ai faites démontre que la Rhodésie du Nord et peut-être même la Rhodésie du Sud jouent un rôle dans le mouvement sécessionniste du Katanga.

183. Qu'il me soit permis de donner un exemple. Selon moi — je me suis expliqué à ce sujet la dernière fois — la présence de deux mercenaires rhodésiens suffit à démontrer qu'il y a effectivement intervention. Personne n'a démenti leur présence. Elle est même confirmée par le représentant du Royaume-Uni. En plus de tout ce que j'ai dit, j'ai appris récemment que, durant la crise que connaît actuellement le Katanga, un régiment rhodésien sur le pied de guerre s'était rendu à Kipushi, et le représentant du Royaume-Uni a dit ce qu'est l'aérodrome de Kipushi. On est tout de suite amené à se demander ce que faisait ce régiment blindé à Kipushi, localité frontalière dont, comme l'a déclaré le représentant du Royaume-Uni, une partie est katangaise tandis que l'autre est située en Rhodésie du Nord.

184. Je ne veux pas abuser de la patience du Conseil de sécurité et lui donner lecture de tous les extraits des déclarations de sir Roy Welensky. Le Conseil et toutes les délégations connaissent l'attitude de sir Roy Welensky à l'égard des aspirations des Africains à l'indépendance. En tout état de cause, si mes renseignements ne sont pas exacts, le Secrétariat sera peut-être en mesure de nous renseigner sur tout ce qui s'est passé au Katanga au cours de la crise récente, et de nous dire notamment ce qui s'est passé exactement lorsque M. Hammarskjöld a donné l'ordre d'arrêter l'action entreprise.

185. Je dois rappeler ce qu'a dit le représentant de l'Inde, il y a un instant: les coups de feu essuyés par les Indiens n'ont pas été tirés par des Africains. Voilà ce qu'a dit le représentant de l'Inde et nous devons admettre qu'il a dit vrai.

186. Je suis prêt à aller plus loin. Je serai heureux d'appuyer le représentant du Royaume-Uni s'il propose que les Nations Unies procèdent à une enquête sur ce point. A mon avis, si une enquête est faite et si la Rhodésie du Nord accepte d'y coopérer sans réserve, nous pourrions en finir avec cet aspect du problème. J'ai déjà dit dans mon exposé que cette enquête devait être faite et je suis certain que les membres du Conseil de sécurité seraient tous heureux que le représentant du Royaume-Uni propose au Conseil une enquête et des vérifications sur place.

187. Je voudrais présenter quelques observations sur la déclaration faite au sujet du paragraphe 4 du projet de résolution et de la question de la conciliation. J'ai fait moi-même une suggestion à ce sujet ici et, un certain nombre de délégations qui ne partagent pas nos vues lui ayant donné une interprétation plutôt large, j'estime devoir expliquer notre position. On a vivement

this regard. Paragraph 4 of the draft resolution has been severely criticized—unduly criticized, I think. It reads: "authorizes the Secretary-General to take vigorous action including the use of requisite measure of force, if necessary ..." In other words, the paragraph contains a number of qualifications. "Requisite measure of force" means, according to my understanding—and I am sure, in the understanding of all the members of the Council—that force is not going to be used blindly; in other words, it will be used only if necessary. For instance, you say to a man: "Please, according to the decision of the Security Council and the laws of the Republic of the Congo, you are not wanted here." If he resists, then he will be taken away by force. That is the meaning of "eviction".

188. Secondly, I am amazed that, while there is so much complaint about this particular paragraph, I have not heard any statements about the people who are fighting against the United Nations. I do not hear any condemnation from those representatives who disagree with this paragraph; I do not hear any condemnation of the use of force against the United Nations troops who, after all, are there by the decision of this Council and by the decision of the General Assembly. I do not hear any condemnation of the jet aircraft flyer who mercilessly killed a number of people during that crisis. We must have a balanced view. We cannot say to the troops: "Do a certain job; do not undertake any police action, and if they shoot at you, just take it and go home." This point of view is very distressing indeed.

189. A number of delegations have stated with regret that there was no emphasis on conciliation. If one reads my statement it will be noted that it was the African-Asian delegations that emphasized conciliation from the beginning, and in every resolution that has been adopted, in which all of us have participated, one can find stress on conciliation and reconciliation. Thus, no one can tell us that we are converting the United Nations into a fighting force merely because we say that, in order to do the job properly, police action is necessary to evict the mercenaries who are the main source of the trouble in Katanga.

190. With regard to Mr. Tshombé, we must have a healthy attitude towards him. If he wants to negotiate, he must negotiate in accordance with the constitution of the country. He cannot negotiate outside it for the simple reason that the United Nations is in the Congo to preserve the unity of the Republic. The representative of India stressed time and again—and I am sure that the representative of Belgium accepts this—that the integrity of the Congo must be maintained. There is no getting around that unless the decisions of the Security Council and the General Assembly are reversed. That being the case, the law of the country must be accepted. Once he accepts that, then he becomes the President of another province, which he is. From then on there is no problem. Therefore, we do not understand why he should be given special status. And why does he have to be defended at this Council table as if he represents the interests of the entire continent? This attitude we do not understand, and we think that the proper thing is to act in accordance with the decisions of the Security Council and

critiqué, bien à tort à mon avis, le paragraphe 4 du projet de résolution. On y lit: "autorise le Secrétaire général à entreprendre une action vigoureuse, y compris, le cas échéant, l'emploi de la force dans la mesure requise ..." En d'autres termes, le paragraphe prévoit un certain nombre de restrictions. "Dans la mesure requise" signifie, si je ne me trompe — et je suis sûr que c'est l'opinion de tous les membres du Conseil — que la force ne sera pas employée aveuglément; autrement dit, on n'y aura recours qu'en cas de nécessité. Par exemple, on dit à quelqu'un: "Veuillez m'excuser, mais, selon la décision du Conseil de sécurité et les lois de la République du Congo, vous devez quitter le pays." S'il résiste, alors on l'emmène de force. Voilà le sens du mot "expulsion".

188. En second lieu, je suis extrêmement surpris de constater, tandis que l'on critique ici amèrement ce paragraphe en particulier, que l'on ne parle guère de ceux qui combattent les Nations Unies. Je n'ai entendu aucune condamnation de la part des représentants qui n'approuvent pas les termes du paragraphe en question; pas une seule fois je n'ai entendu condamner l'usage de la force contre les troupes des Nations Unies qui, après tout, sont là-bas à la suite d'une décision du Conseil et de l'Assemblée générale. Je n'ai entendu personne condamner le pilote de l'avion qui a tué sans pitié un certain nombre de personnes pendant cette crise. Nous devons faire preuve de logique. Nous ne pouvons pas dire aux soldats: "Acquittez-vous d'une certaine tâche; n'entreprenez aucune action de police, et, si l'on tire sur vous, courbez le dos et rentrez chez vous." Ce serait une façon de voir vraiment inquiétante.

189. Un certain nombre de délégations ont fait observer avec regret que personne n'avait mis l'accent sur la réconciliation. Si l'on se reporte à ma déclaration, on peut constater que ce sont les délégations africano-asiatiques qui, depuis le début, ont insisté sur la conciliation et que dans chacune des résolutions qui ont été adoptées, et qui sont notre œuvre à tous, l'accent est mis sur la conciliation et la réconciliation. Personne ne peut donc nous dire que nous transformons les Nations Unies en force de combat pour la seule raison que nous disons que, pour nous acquitter de notre mandat convenablement, nous devons entreprendre une action de police, indispensable pour expulser les mercenaires dont la présence est la principale source de difficultés au Katanga.

190. En ce qui concerne M. Tshombé, nous devons avoir avec lui une attitude saine. S'il veut négocier, il doit le faire conformément à la Constitution de son pays. Il ne peut négocier en dehors du cadre de la Constitution pour la simple raison que les Nations Unies sont au Congo pour sauvegarder l'unité de la République. Le représentant de l'Inde a souligné à de nombreuses reprises — et je suis sûr que le représentant de la Belgique partage son avis — que l'intégrité du Congo doit être préservée. Il ne saurait en être autrement à moins que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ne reviennent sur leurs décisions. Cela étant, la loi du pays doit être respectée. Une fois que M. Tshombé s'y sera conformé, il sera ce qu'il est en réalité, c'est-à-dire le Président de l'une des provinces du Congo. A partir de ce moment, il n'y a plus de problème. Nous ne voyons donc pas pour quelle raison M. Tshombé devrait se voir accorder un statut spécial. Pourquoi devrait-il être défendu devant le Conseil de sécurité comme s'il représentait les intérêts du continent tout entier?

the General Assembly, which is to respect the constitution of the Republic of the Congo.

191. The PRESIDENT (translation from Russian); If no other member of the Council wishes to speak at this time I shall call upon the Foreign Minister of the Congo (Leopoldville).

192. Mr. BOMBOKO (Congo, Leopoldville) (translated from French): We are meeting here chiefly to consider the problem of the foreign influences in the Congo and the problem of the mercenaries, of all those who have gone there and have turned themselves into soldiers, fighting side by side with the secessionist forces of Katanga, in order to prevent the Republic of the Congo from enjoying its independence.

193. We have noted with great satisfaction the statements by the representatives of France and Belgium to the effect that, in accordance with their domestic laws, their Governments have taken steps to prevent mercenaries from going to Katanga.

194. Nevertheless, the question arises whether, according to those laws, the mercenaries who have been expelled by the United Nations have been punished in any way, since they have committed offences for which they should, I believe, be punished under the laws of those countries. These are offences which have been committed and I consider that they must be subject to punishment, since a law unaccompanied by penalties for its infringement is a law which is ineffective.

195. There is something that we have not been told in those statements. I ask my Belgian colleague whether these mercenaries who have been expelled from the Congo—the Belgian Minister for Foreign Affairs himself admitted that about 300 of them had been expelled—have been sentenced or tried. Such action might help to improve the situation. Our information indicates, on the contrary, that certain mercenaries killed in Katanga during the fighting of which you know have been the subject of national demonstrations. It has even been said that a Belgian officer was buried with national honours. I therefore ask: is that not an encouragement to secession, are these not acts and attitudes which would naturally encourage the mercenaries? A man to whom honour is paid by his country is regarded as a hero. Can the mercenaries be regarded as heroes?

196. Furthermore, everyone here has recognized that it is the Central Government which has international competence. Why, then, have certain countries accepted a Katangese representative mission? There is one at Brussels, under the direction of Masangu. I should like to ask the Belgian Minister for Foreign Affairs: what is the status of Masangu? Why do Belgians going to Katanga accept visas issued by that mission? Since when has a provincial government been able to give visas to foreigners? When my Government requested the United Nations to recognize only visas delivered by the Minister for Foreign Affairs of the Central Government, there was a general outcry in Belgium and we were criticized in the

Cette attitude est pour nous incompréhensible, et nous estimons que la seule chose que nous puissions faire, c'est nous conformer aux décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, c'est-à-dire respecter la Constitution de la République du Congo.

191. Le PRESIDENT (traduit du russe): Si aucun autre membre du Conseil ne veut prendre la parole, je vais la donner au représentant du Congo (Léopoldville).

192. M. BOMBOKO (Congo [Léopoldville]): Nous sommes réunis ici surtout pour examiner le problème des influences étrangères qui s'exercent au Congo et le problème des mercenaires, de tous ceux qui sont venus là-bas, qui se sont transformés en militaires et qui luttent, à côté des forces sécessionnistes du Katanga, pour empêcher la République du Congo de pouvoir jouir de son indépendance.

193. Nous avons enregistré avec beaucoup de satisfaction les déclarations du représentant de la France et du représentant de la Belgique qui nous ont affirmé que, conformément à leurs législations internes, leurs gouvernements avaient pris des mesures pour empêcher les mercenaires de se rendre au Katanga.

194. Il y a néanmoins une question qui se pose, celle de savoir si, selon ces législations, les mercenaires qui ont été expulsés par les Nations Unies ont fait l'objet d'une punition quelconque parce qu'ils ont commis des fautes qui, selon la législation interne de ces pays, doivent, je pense, être sanctionnées. Ce sont des délits et j'estime qu'il doit exister des sanctions, car une loi dépourvue de sanctions est une loi qui n'a pas d'effet.

195. Or, selon ces mêmes déclarations, il y a quelque chose qu'on ne nous a pas dit. Ces mercenaires expulsés du Congo — c'est exact puisque le Ministre des affaires étrangères de Belgique a lui-même reconnu qu'environ 300 d'entre eux ont été renvoyés du Congo, et je pose la question à mon collègue belge — ont-ils fait l'objet d'une condamnation ou d'un jugement? Parce que ce sont des actes qui peuvent contribuer à l'assainissement de la situation. Au contraire, selon nos informations, certains mercenaires qui sont tombés au Katanga au cours des engagements que vous connaissez ont fait l'objet de manifestations nationales. On a même dit qu'un officier belge a été inhumé avec les honneurs nationaux. Je pose donc la question de savoir si ce n'est pas là un encouragement à la sécession, si ce ne sont pas là des actes, des attitudes qui normalement encouragent les mercenaires? Car celui qui est reçu avec les honneurs de son pays, celui-là même est considéré comme un héros. Peut-on considérer les mercenaires comme des héros?

196. D'autre part, tout le monde a reconnu ici que la compétence internationale appartenait au Gouvernement central. Alors, pourquoi certains pays ont-ils accepté chez eux une représentation du Katanga? Il en existe une à Bruxelles, dirigée par Masangu. Je voudrais poser la question suivante au Ministre des affaires étrangères de Belgique: quel est le statut de Masangu? Pourquoi les Belges qui se rendent au Katanga acceptent-ils les visas que leur accorde cette mission? Depuis quand un gouvernement provincial peut-il accorder des visas à des étrangers? Lorsque mon gouvernement a demandé que les Nations Unies ne puissent prendre en considération que les visas qui seraient délivrés par le Ministère des affaires

Belgian Press. I should therefore like to know how it comes about that anyone going to Katanga needs a visa delivered by the provincial authorities. Such actions do not indicate recognition, even de facto, of the existence of the Central Government.

197. My colleague the Minister for Foreign Affairs wondered whether a certain Mr. Delin really existed. In fact it was the Belgian newspaper le Soir which spoke of Mr. Delin as follows:

"Major Delin orders counter-attack..."—this is an Associated Press message from Kolwezi, dated 2 November—"... On Wednesday evening Major François Delin ordered the Katangese Air Force to resume bombing the Congolese troops within Congolese territory. This major, who is of Belgian origin, heads the Katangese air forces which are instructed to resist the police operation ordered by Mr. Adoula at Leopoldville. 'We have been attacked', he said, 'and naturally we shall counter-attack...' Major Delin stated that at least a battalion of Congolese troops had penetrated Katanga before Saturday and that a second battalion was in reserve on the other side of the frontier, in Southern Kasai. To resist these troops, Major Delin stated that he possessed two Fouga Magisters which carry out operations only inside the frontiers of Katanga."

198. An attempt has been made here to deny the existence of foreign influence. But it is Belgian newspapers, not Congolese newspapers, which report that this gentleman is commanding the Katangese Air Force. How can one continue to deny it, if the Belgians themselves admit it? There are some countries which wish to defend Belgium and try to say, here, that there has been no intervention. But the Belgians themselves admit it, and it is reported in their newspapers. I am speaking not of a newspaper published in the Congo, but of one published in Belgium.

199. We were glad to note the statement made by my colleague the Minister for Foreign Affairs, and we expect that when Major Delin is arrested or tried by us, or even if he flees from Katanga to return to Belgium, the Belgian Government, in accordance with its domestic laws, will apply penalties to him.

200. Then again, the Government of the Federal Republic of Germany has informed the Secretary-General that twelve Dornier aircraft were ordered by a Belgian firm, that six of these aircraft were delivered and that that Government succeeded in preventing delivery of the other six. I would like to ask the Minister for Foreign Affairs this question: has it been possible to identify the firm concerned? Has this action, which is contrary to the United Nations resolutions, been punished—since it was these Dornier aircraft which bombed villages in Kasai?

201. The representative of France has told us that the former recruiting office in Paris has been closed. But I would remind the French representative that, although the recruiting office in rue Cambon opened by Colonel Trinquier has been closed by order of the French authorities, the fact remains that the office opened by

étrangères du Gouvernement central, il y a eu un tollé général en Belgique et nous avons été critiqués par les journaux belges. Je voudrais savoir alors comment il se fait que, pour se rendre au Katanga, il faille des visas délivrés par les autorités provinciales. Ne sont-ce pas là des actes qui montrent que l'on reconnaît, tout au moins de facto, l'existence de ce gouvernement?

197. Mon collègue des affaires étrangères s'est demandé s'il existait un certain M. Delin. Eh bien, c'est le journal belge le Soir, qui parle de M. Delin en disant:

"Le commandant Delin ordonne la contre-attaque..." — c'est un communiqué de l'agence Associated Press, provenant de Kolwezi, en date du 2 novembre — "... Le commandant François Delin a ordonné, mercredi soir, à l'armée de l'air katangaise de reprendre les bombardements contre les troupes congolaises à l'intérieur du territoire congolais. Ce commandant, d'origine belge, est à la tête des forces aériennes katangaises, chargées de lutter contre l'action de la police, ordonnée de Léopoldville par M. Adoula. Nous avons été attaqués, a-t-il déclaré, et nous contre-attaquons. C'est normal. Le commandant Delin a ajouté qu'un bataillon au moins de troupes congolaises avait pénétré au Katanga avant samedi et qu'un autre bataillon était en réserve, de l'autre côté de la frontière, dans le Sud-Kasai. Pour lutter contre ces troupes, le commandant Delin a déclaré qu'il disposait de deux "Fouga Magister", qui n'effectuent d'opérations qu'à l'intérieur même des frontières katangaises."

198. On a essayé de nier ici l'influence étrangère. Ce ne sont pas des journaux congolais mais des journaux belges qui écrivent que ce monsieur commande la force aérienne katangaise. Comment peut-on encore le nier, si les Belges eux-mêmes l'avouent? Il y a certains pays qui voudraient défendre la Belgique et qui essaient de dire ici qu'il n'y a pas eu d'intervention. Mais les Belges eux-mêmes le reconnaissent, et leurs journaux l'écrivent. Il ne s'agit pas d'un journal publié au Congo, mais bien d'un journal édité en Belgique.

199. Nous enregistrons avec satisfaction la déclaration qui a été faite par mon collègue des affaires étrangères, et nous croyons que, lorsque le commandant Delin sera arrêté, ou même jugé par nous, ou même s'il s'enfuit du Katanga pour retourner en Belgique, le Gouvernement belge, conformément à la législation interne de ce pays, lui appliquera des sanctions.

200. D'autre part, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a fait connaître au Secrétariat général que 12 avions "Dornier" avaient été commandés par une firme belge, que six de ces avions avaient été livrés et que le gouvernement était parvenu à arrêter la livraison des six autres. Je voudrais poser au Ministre des affaires étrangères la question suivante: la firme en question a-t-elle pu être identifiée? Cet acte, qui est contraire aux résolutions des Nations Unies, a-t-il été sanctionné — puisque ce sont les "Dornier" qui ont bombardé des villages au Kasai?

201. Le représentant de la France nous a fait savoir que le bureau de recrutement, qui se trouvait à Paris, a été fermé. Mais, Monsieur le représentant de la France, s'il est exact que le bureau de recrutement, ouvert par le colonel Trinquier, rue Cambon, a été fermé sur l'ordre des autorités françaises, il n'en

Katanga at 30 avenue Georges Mandel is continuing to operate under the orders of Dominique Diur assisted by a retired officer, Major Delin, and a press attaché, Mr. Letellier, formerly press attaché for Mali.

202. I would recall in this connexion that on 6 September last the Seine Civil Tribunal ordered the release of Mr. Diur's bank account which had been blocked on application by Colonel Trinquier, who was claiming a sum of 50 million Frenchfrancs in respect of breach of contract. It was a contract of appointment as head of the Katangese gendarmerie, an appointment which had been opposed by the Belgian officers serving in Katanga, who had threatened to resign rather than serve under the orders of a French officer. I should say, by the way, that the French Ministry of Foreign Affairs has tried to bring about the closing of the recruiting office and the departure of Mr. Diur, but its efforts have so far been in vain.

203. I would therefore ask what Mr. Diur's status is. You said you had reminded Mr. Diur that he must regard himself henceforth as a simple Congolese citizen residing in France. But in spite of this Mr. Diur is continuing his activities; he is continuing to receive people as if he were the representative of an independent State, the independent State of Katanga.

204. As evidence that the French Foreign Ministry genuinely wishes to co-operate, I should like to see Mr. Diur expelled from France, since his activities are such as to prejudice and spoil relations between the French Government and the Government of the Republic of the Congo.

205. We have been told here of the need for reconciliation. But I would put this question to the Council: Who has been buying jet aircraft? Is it the Central Government? Who is armed to the teeth? The Central Government? The Central Government has no warlike intentions, but the Government of Katanga has. It is arming itself, buying jet aircraft and appealing to foreigners to serve in Katanga as mercenaries. Even today appeals are still being sent out for foreign volunteers to defend Katanga.

206. You reply: The Central Government should be ready to accept the principle of reconciliation. We do accept it. What is preventing us too from buying jet aircraft? What is preventing us too from arming ourselves to the teeth? We have always regarded such methods as likely to sow hatred in the hearts of the Congolese. What we want is complete understanding among all Congolese. What we want, in fact, is to rid the Congo of all foreign interference. That is why we are not concerned to arm ourselves.

207. But it is Tshombé who needs to be convinced of the necessity for reconciliation. Speaking of this question of reconciliation, my colleague the Minister for Foreign Affairs of Belgium read us a telegram from Mr. Tshombé in which he said that he was ready to meet Prime Minister Adoula and that, in accordance with the Tananarive agreements, he was prepared to meet with the President.

demeure pas moins que le bureau, ouvert par le Katanga, 30 avenue Georges-Mandel, continue de fonctionner sous les ordres de Dominique Diur, assisté d'un officier en retraite, le commandant Delin, et d'un attaché de presse, M. Letellier, précédemment attaché de presse du Mali.

202. Rappelons d'ailleurs que, le 6 septembre dernier, le Tribunal civil de la Seine a ordonné mainlevée du blocage du compte bancaire de M. Diur par le colonel Trinquier qui réclamait une somme de 30 millions de francs français pour rupture de contrat. Il s'agissait du contrat d'engagement, en qualité de chef de la gendarmerie katangaise, engagement auquel s'étaient opposés les officiers belges servant au Katanga, qui menaçaient de démissionner plutôt que de servir sous les ordres d'un officier français. Je tiens à préciser d'ailleurs que le Ministère des affaires étrangères français a essayé d'obtenir la fermeture du bureau de recrutement et le départ de M. Diur, mais en vain jusqu'ici.

203. Je me pose donc la question de savoir quel est le statut de M. Diur. Vous avez dit que vous avez rappelé à M. Diur qu'il devait se considérer désormais comme un simple citoyen congolais se trouvant en France. Mais, malgré cela, M. Diur poursuit ses activités; malgré cela, M. Diur continue à recevoir des gens comme s'il était le représentant d'un Etat indépendant, de l'Etat indépendant du Katanga.

204. Je voudrais, pour preuve que le Ministère des affaires étrangères français désire véritablement collaborer, que M. Diur soit expulsé de France, parce que ses activités sont des activités de nature à ternir, à assombrir les relations entre le Gouvernement français et le Gouvernement de la République du Congo.

205. On nous a parlé ici de la nécessité de la réconciliation. Mais je pose cette question au Conseil: qui a acheté des avions à réaction? Est-ce le Gouvernement central? Qui est armé jusqu'aux dents? Est-ce le Gouvernement central? Le Gouvernement central n'a pas d'intentions belliqueuses, mais le Gouvernement du Katanga a des intentions belliqueuses. Il s'arme, il achète des avions à réaction, il fait appel à des étrangers qui puissent servir là-bas comme des mercenaires. Même aujourd'hui, on continue à lancer des appels à des volontaires étrangers pour défendre le Katanga.

206. A cela vous répondez: le Gouvernement central doit pouvoir accepter la réconciliation. Nous l'acceptons. Qu'est-ce qui nous empêche, nous également, d'acquiescer des avions à réaction? Qu'est-ce qui nous empêche, nous également, de nous armer jusqu'aux dents? Nous avons toujours considéré que cette méthode était de nature à jeter la haine dans les cœurs des Congolais. Ce que nous voulons, c'est une entente parfaite entre tous les Congolais. Ce que nous voulons, c'est, en fait, extirper du Congo toute ingérence étrangère. Voilà pourquoi nous ne voulons pas nous armer.

207. Mais c'est Tshombé qu'il faudrait convaincre de la nécessité de la réconciliation. Parlant de cette réconciliation, mon collègue des affaires étrangères belge nous a lu un télégramme de M. Tshombé où il disait qu'il était prêt à rencontrer le premier ministre Adoula et que, conformément aux accords de Tananarive, il était prêt à rencontrer le Président.

208. However, in the meantime, this same Tshombé sends a cable to the Secretary-General, and I shall read you this cable which is nothing more nor less than a request for the admission of Katanga to the United Nations. How can you ask us to trust this man? I shall read out the cable and I shall analyse it. It is a cable dated 14 November 1961 [S/4988, sec. 1,] from Mr. Tshombé to the Secretary-General, and it has just been circulated at the request of the representative of Liberia.

"The President of Katanga presents his compliments to the Secretary-General of the United Nations and hereby reaffirms, on behalf of the Katangese Government, Parliament and people, the existence of Katanga as a sovereign and independence nation and its express wish to reach a settlement of the present problems exclusively by peaceful methods.

"A year of de facto independence and the recent events have afforded adequate proof of the feelings of liberty and justice which guide the actions of the Katangese people. Moreover, the world has had to recognize the failure of all the formulae so far proposed for settling the problem of Katanga. Lastly, the Government of Katanga continues to favour negotiation as the means of settling the problem, in spite of the Leopoldville Government's refusal to accept the proposals very recently made to it for an economic, customs, monetary and military union which would also guarantee the political autonomy of Katanga.

"Like all democratic nations, Katanga invokes the principle on which the very existence of the United Nations is based, according to which all peoples and all nations have the right of self-determination, namely, the right freely to determine their political, economic and cultural status. Katanga is proud to state publicly, here and now, that it pledges itself to respect the principle of the United Nations Charter."

209. You yourselves, if you examine this text, will see the contradictions in it. Tshombé wishes to settle the problem with us but, as I have said many times during this session of the Council, what Mr. Tshombé wants is that his independence should first be recognized.

210. Since when can a provincial authority proclaim its adherence to the United Nations Charter? What would you do—any of you here who are calling for negotiations and reconciliation—if one of your provinces sent such a cable to the Security Council? Would you yourselves not send paratroop commandos to take action against the governor of that province? I do not think you would hesitate to do so. Why then, in the case of the Congo, do you want to pursue the cold war? Why do you try to endorse every kind of argument in order to confuse the issue? This we cannot accept, and to such arguments the Congolese people say "No".

211. Try to consider the problem realistically, on the basis of the actual situation and not on the basis of considerations which have nothing to do with the legitimate interests of the Congolese people.

212. I shall, then, analyse this cable. He speaks on behalf of the Government of Katanga. Very well. But

208. Mais, entre-temps, ce même Tshombé envoie un télégramme au Secrétaire général, et je veux vous lire ce télégramme, qui n'est autre chose qu'une demande d'admission du Katanga au sein de l'Organisation des Nations Unies. Comment voulez-vous que nous puissions croire cet homme? Je vais donner lecture du télégramme et je vais l'analyser. C'est un télégramme en date du 14 novembre 1961 [S/4988, sect. I], adressé au Secrétaire général par M. Tshombé, et que l'on vient de distribuer à la demande du représentant du Libéria.

"Le Président du Katanga présente ses compliments au Secrétaire général des Nations Unies et, par le présent télégramme, au nom du Gouvernement, du Parlement et du peuple katangais, réaffirme l'existence du Katanga comme nation souveraine et indépendante, ainsi que sa volonté expresse de parvenir par des moyens exclusivement pacifiques, au règlement des problèmes en cours.

"Un an d'indépendance de facto ainsi que les récents événements ont prouvé à suffisance les sentiments de liberté et de justice qui guident les actions du peuple katangais. En outre, le monde a dû constater la faillite de toutes les formules proposées jusqu'à présent pour régler le problème katangais. Enfin, le Gouvernement du Katanga, malgré le refus par le Gouvernement de Léopoldville d'accepter les toutes récentes propositions qui lui ont été faites en vue d'une union économique, douanière, monétaire et militaire garantissant par ailleurs l'autonomie politique du Katanga, demeure partisan de la négociation pour régler la question.

"Le Katanga, à l'exemple de toutes les nations démocratiques, se réclame du principe sur lequel se fonde l'existence même des Nations Unies, selon lequel tous les peuples et toutes les nations ont le droit d'autodétermination, notamment le droit de déterminer librement leur statut politique, économique et culturel. Le Katanga a la fierté de déclarer dès à présent, et publiquement, qu'il s'engage à respecter les principes de la Charte des Nations Unies."

209. Vous-mêmes, lorsque vous examinez ce texte, vous en constatez les contradictions. Tshombé veut régler avec nous le problème, mais, comme je l'ai dit maintes fois au cours de cette session, ce que désire M. Tshombé, c'est que l'on reconnaisse d'abord son indépendance.

210. Depuis quand une autorité provinciale peut-elle proclamer son adhésion à la Charte des Nations Unies? Vous tous ici qui réclamez une négociation et une réconciliation, que feriez-vous si l'une de vos provinces envoyait au Conseil de sécurité un tel télégramme? N'enverriez-vous pas vous-mêmes des commandos de parachutistes pour sévir contre le gouverneur de cette province? Je pense que vous n'hésiteriez pas à le faire. Alors, pourquoi, dans le cas du Congo, voulez-vous poursuivre la guerre froide? Pourquoi voulez-vous admettre toutes sortes de considérations pour essayer de brouiller les choses? Cela, nous ne pouvons pas l'accepter et le peuple congolais répond: "Non" à de telles considérations.

211. Essayez d'envisager le problème avec réalisme en tenant compte des faits réels et non pas des faits qui n'ont rien à voir avec les intérêts légitimes du peuple congolais.

212. J'analyserai donc ce télégramme. Il parle au nom du gouvernement du Katanga. D'accord. Mais il

he also speaks on behalf of the Katangese people, and I have already shown you that President Tshombé is in a minority. Those familiar with the Congolese problem know very well that what I have said here is not an invention of mine, but a fact. Is it or is it not true that the "Loi fondamentale" was adjusted for the very purpose of enabling Mr. Tshombé to have a government? Did the previous elections give a majority for Mr. Sendwe or did they not? Is the North Katanga population in disagreement with Mr. Tshombé or is it not? The proof is that the gendarmes have been expelled from Albertville. The proof is that mercenaries and large numbers of Mr. Tshombé's tribe—the Lunda—had to be used to fight the Baluba. These are actual facts, facts which cannot be denied here. Then how can Tshombé claim that he speaks on behalf of the Katangese people? He does not speak for the Katangese people, though he may perhaps speak for the Lunda, the tribe to which he belongs.

213. He says that it is the Central Government which refuses to accept his arguments. But what arguments? Even if the problem were now a constitutional one, or an economic one, as Mr. Tshombé thinks—though in that respect we cannot understand his selfishness—the wealth of the Congo would still be the common heritage of all Congolese, for we cannot see how one Congolese, just because he was born in a region which happens to be rich in natural resources, can claim that these resources belong to him. They form part of the national patrimony, and I suppose that in every country represented here the subsoil belongs to the State and not to individuals. At any rate, that is so under the laws which the Belgians established in the Congo. According to those laws, it is the Central Government which owns the mines, not Mr. Tshombé. Why then does he try to claim the mines as his own?

214. Even supposing that the problem were only an economic one, it would be preferable for this problem to be brought before Parliament and for Parliament itself to establish the basis for taxation. This problem was raised, moreover, during the political Round-table Conference at Brussels, and it was only the exigencies of the time-table fixed for independence which prevented the problem of tax distribution from being settled.

215. What are the reasons inspiring Mr. Tshombé to maintain his decision to detach the province of Katanga from the rest of the Congo? The reasons are mysterious. They are mysterious because there are real actors, each playing his role, and Mr. Tshombé is merely a supernumerary. This is something which we have repeatedly demonstrated here.

216. I consider that, in the light of these considerations, it is time to put an end to this situation in the Congo, to the anarchy which is reigning there because some say that force must not be used. We have not suggested that force should be used in order to massacre people. What we are asking is that the Central Government be helped to impose its authority everywhere.

217. One speaker here has said that, if the United Nations were allowed to intervene, this would mean that it was trying to influence political settlements. But what political settlements? Have we asked that the United Nations should be able to arrest all the

parle aussi au nom du peuple katangais et je vous ai déjà démontré que le président Tshombé était en position minoritaire. Ceux qui connaissent le problème du Congo savent très bien que ce que j'ai dit ici n'est pas une invention de ma part, mais une réalité. Oui ou non, la Loi fondamentale a-t-elle été modifiée précisément pour permettre à M. Tshombé d'avoir un gouvernement? Oui ou non, les élections précédentes ont-elles donné la majorité à M. Sendwe? Oui ou non, la population du nord du Katanga est-elle en désaccord avec M. Tshombé? La preuve en est que les gendarmes ont été expulsés d'Albertville. La preuve en est que l'on a dû utiliser des mercenaires et de nombreux membres de sa tribu — les Lunda — pour aller combattre les Baluba. Ce sont là des faits réels, des faits que l'on ne pourrait pas démentir ici. Alors, comment Tshombé ose-t-il prétendre qu'il parle au nom du peuple katangais? Il ne parle pas au nom du peuple katangais, il parle peut-être au nom des Lunda dont il est ressortissant.

213. Il dit que c'est le Gouvernement central qui refuse d'accepter ses considérations. Mais quelles considérations? S'il s'agissait aujourd'hui d'un problème constitutionnel ou d'un problème économique, comme le croit M. Tshombé — quoique, sur ce plan-là, nous ne puissions pas comprendre son égoïsme —, les richesses du Congo n'en seraient pas moins l'héritage commun de tous les Congolais, car nous ne voyons pas comment un Congolais, parce qu'il est né dans une région où, par le jeu du hasard, il y a des richesses naturelles, peut prétendre que ces richesses lui appartiennent: il s'agit en réalité de richesses qui font partie du patrimoine national et je crois que, dans tous les pays représentés ici, le sous-sol appartient à l'Etat et non pas à un individu. Du moins c'est ce que dit la législation que les Belges ont instaurée là-bas. D'après cette législation, c'est le Gouvernement central qui est possesseur des mines, ce n'est pas M. Tshombé. Alors, pourquoi réclame-t-il ces mines?

214. A supposer même qu'il ne s'agisse là que d'un problème économique, il est préférable que ce problème soit posé au Parlement et que le Parlement puisse s'occuper lui-même de l'établissement de l'assiette fiscale. Ce problème a d'ailleurs été soulevé au cours de la réunion de la "table ronde" politique, à Bruxelles, et c'est un problème semblable à celui du calendrier que l'on a fixé pour l'indépendance et qui a empêché de résoudre le problème de la répartition des recettes fiscales.

215. Quelles sont les raisons qui poussent M. Tshombé à maintenir sa décision de détacher la province du Katanga du reste du Congo? Ces raisons sont mystérieuses. Elles sont mystérieuses parce qu'il y a de véritables acteurs qui jouent chacun leur rôle et M. Tshombé n'est qu'un simple figurant. C'est ce que nous n'avons jamais cessé de démontrer ici.

216. J'estime que, compte tenu de ces considérations, il est temps que l'on mette fin à cet état de choses au Congo, à cette anarchie qui règne actuellement, parce que certains prétendent que l'on ne peut pas utiliser la force. Mais nous n'avons pas demandé que l'on utilise la force pour aller massacrer des gens. Ce que nous demandons, c'est que l'on aide le Gouvernement central à imposer partout son autorité.

217. Un orateur a dit ici que le fait, pour les Nations Unies, d'intervenir, ce serait en quelque sorte essayer d'influencer des solutions politiques. Mais de quelles solutions politiques s'agit-il? Avons-nous demandé que les Nations Unies puissent aller arrêter

members of Parliament in order to bring them to Parliament and force them to accept a given set of conditions? We have a Parliament, and I think it was freely elected by all Congolese. Moreover, these elections were disputed in Katanga, against Mr. Tshombé's will. He has therefore accepted these elections, and should recognize all the members of Parliament elected as a result of them. Accordingly, we cannot see why this Parliament should no longer be listened to.

218. We have organs through which we can freely express our thoughts. Mr. Tshombé's action is nothing but a rebellion, and we want this rebellion to end. The United Nations came to the Congo to help the Central Government, because its forces of order were disorganized; we want the United Nations to help that Government reorganize its forces of order and to assist it in the maintenance of order until we have an effective instrument with which we can keep order everywhere.

219. These are the few points which I wished to bring to the attention of the Council. I reserve the right to speak again later.

220. The PRESIDENT (translation from Russian): I call on the representative of Belgium.

221. Mr. SPAAK (Belgium) (translated from French): I am really sorry to have to ask for the floor again, because I feel that we are rather going round in a circle and that these charges, which seem to me to bear on points of detail, are no longer very important. I must, however, make certain explanations. I am surprised at the questions asked by Mr. Bomboko. I shall answer them one after another, although I much regret that this debate should become a dialogue between the Minister for Foreign Affairs of the Congo and myself.

222. Mr. Bomboko asks whether the mercenaries who returned to Belgium have been punished. My answer is "No", because Belgian law is such that the one who is punished is the recruiting officer. The offence is that of the recruiting officer, and the recruit himself commits no offence.

223. I am surprised that you should laugh, gentlemen; but allow me to say that this is not the first time people have gone to fight in foreign armies, and that on one occasion Belgians who went to fight in foreign armies, in connexion with a certain serious political crisis, were regarded by many people, perhaps rightly, as heroes. You seem to forget all history and to believe this is the first time that people have gone to fight in foreign armies. Have you forgotten certain events which took place before the Second World War, when men from all countries went to defend freedom in other countries? What would have happened then, if those men who had gone to fight in another country had been punished when they returned home? It is easy to laugh, but this is history.

224. Is Belgian legislation inadequate? Perhaps. But it is the legislation now in force. It is the recruiting officer who is punished. What action can be taken against the mercenary? One can cancel his passport, and that is what we have done.

225. I do not know what Mr. Bomboko means when he speaks of a national demonstration connected with

tous les parlementaires pour les conduire au Parlement et leur imposer une condition? Parce que nous avons un Parlement et je pense qu'il a été élu par tous les Congolais de façon libre. D'ailleurs les élections ont été contestées au Katanga et M. Tshombé, lui, ne voulait pas la contestation. Il a donc admis ces élections et il doit admettre tous les parlementaires issus de ces élections par voie de conséquence. Alors, nous ne voyons pas comment, pour le moment, il se fait que ce parlement ne peut plus être écouté.

218. Nous avons des organes par lesquels nous pouvons exprimer librement notre pensée. L'action de M. Tshombé n'est autre chose qu'une rébellion et nous voudrions que cette rébellion cesse. Nous voudrions que les Nations Unies, qui sont venues au Congo pour aider le Gouvernement central parce que ses forces d'ordre étaient désorganisées, aident ce gouvernement à réorganiser ses forces d'ordre et l'assistent en matière de maintien de l'ordre jusqu'au moment où nous aurons un instrument efficace pour pouvoir imposer l'ordre partout.

219. Telles sont les quelques considérations que je voulais porter à la connaissance du Conseil. Je me réserve le droit d'intervenir à nouveau par la suite.

220. Le PRESIDENT (traduit du russe): Je donne la parole au représentant de la Belgique.

221. M. SPAAK (Belgique): Je m'excuse vraiment de reprendre la parole parce que je crois que nous tournons un peu en rond et que ces accusations sur des points qui me paraissent être de détail ne sont plus vraiment intéressantes à l'heure qu'il est. Mais il faut que je donne tout de même quelques explications. Je m'étonne de ces questions posées par M. Bomboko; je vais les reprendre l'une après l'autre tout en regrettant beaucoup que cela devienne un dialogue entre le Ministre des affaires étrangères du Congo et moi-même.

222. M. Bomboko demande si les mercenaires rentrés en Belgique ont été condamnés. Ma réponse est non, parce que la loi belge est ainsi faite que celui qui est condamné, c'est le recruteur. Le délit est dans le chef du recruteur; celui qui est recruté ne commet pas un délit.

223. Je m'étonne, Messieurs, que vous riiez, mais laissez-moi vous dire que ce n'est pas la première fois qu'il y a des gens qui vont se battre dans des armées étrangères et qu'à certain moment les Belges qui allaient se battre dans des armées étrangères, à l'occasion de certaine grave crise politique, ont été considérés par beaucoup de personnes, peut-être à juste titre, comme des héros. Vous avez l'air d'oublier toute l'histoire et vous avez l'air de croire que c'est la première fois qu'il y a des gens qui vont se battre dans des armées étrangères. Est-ce que vous avez oublié certains événements qui se sont passés avant la seconde guerre mondiale où des hommes de tous les pays ont été défendre la liberté dans d'autres pays? Ce jour-là, j'aurais bien voulu voir que ces hommes qui étaient allés se battre dans un pays eussent été condamnés lorsqu'ils sont rentrés chez eux! Les rires sont faciles, mais l'histoire est là.

224. La législation belge est-elle insuffisante? Peut-être. Mais elle est la législation d'aujourd'hui. C'est le recruteur qui est condamné. Que peut-on faire contre le mercenaire? On peut lui supprimer son passeport et c'est ce que nous avons fait.

225. Je ne sais pas à quoi M. Bomboko fait allusion quand il parle d'une manifestation nationale vis-à-vis

mercenaries killed in Katanga. So far as I know there has been no national demonstration, and the Government has never taken any action of that kind.

226. The representation of Katanga at Brussels is a matter which I have already discussed with Mr. Bomboko on several occasions. Katanga is not represented at Brussels. The gentleman whose name Mr. Bomboko mentioned has no consular or diplomatic status. He is not recognized in any way as the official representative of Katanga, and he issues no visas. This is clear and plain. Mr. Bomboko knows this, and it is useless for him to return to the charge.

227. Major Delin? I am sorry, there is no Major Delin. There is still some confusion about certain Belgians who are mercenaries and assume for themselves titles and ranks in the Katangese army. But these are not Belgian officers over whom the Government has any way of exercising authority; and if Major Delin, whom I do not know, is there in Katanga, and if the United Nations confirms this and wants him arrested and withdrawn to his own or any other country, the Belgian Government will, in accordance with what I have said, lend every assistance. What more can I say?

228. Dornier aircraft? Not a single Dornier aircraft has passed through Belgium, flown from Belgium or been sent from Belgium to Katanga. That is what emerges from the particularly careful inquiries I have made. It is possible that a Belgian or a Belgian firm ordered these aircraft in another country; it is possible, I have no certainty or proof; but equally I should not like to deny it. I regret it; perhaps the United Nations should study the problem and make proposals; but it is not simply a question of changing Belgian legislation—all States Members of the United Nations would have to agree on certain minimum legislation to be suggested. What we can do, and what I can assure you we have done, is to take effective powers to prevent the traffic in arms. No arms can leave Belgium without a licence issued by the Government, and no arms have been sent to Katanga under any kind of licence from the Government—at least since I have been Minister for Foreign Affairs. So let us hear no more of this Dornier affair. Certainly the Belgian Government did not buy them, transport them or allow them to be transported across Belgium; and if any Belgian is engaged in the arms traffic—well, gentlemen, are there not in every country people engaged in the arms traffic? I said openly in Parliament, hardly a week ago, that the clandestine traffic in arms was a type of trade which I viewed with the deepest disgust and disapproval.

229. But can a Government be held responsible if one of its citizens buys arms in another country and manages to send them to Katanga without their passing through Belgium? Mr. Bomboko should not poison the debate between himself and me by accusing me of something which obviously cannot fairly be made a matter of reproach to the Belgian Government.

de mercenaires qui auraient été tués au Katanga. A ma connaissance, il n'y a eu aucune manifestation nationale et jamais le gouvernement n'est intervenu dans ce sens.

226. Quant à la représentation du Katanga à Bruxelles, c'est une histoire que j'ai déjà discutée avec M. Bomboko un certain nombre de fois. Il n'y a pas de représentation du Katanga à Bruxelles. Le monsieur dont M. Bomboko a cité le nom n'a aucun statut consulaire, aucun statut diplomatique. Il n'est reconnu en aucune façon comme le représentant officiel du Katanga et il ne délivre aucun visa. C'est clair et c'est net. M. Bomboko le sait et M. Bomboko revient inutilement à la charge.

227. Le commandant Delin? Je m'excuse, il n'y a pas de commandant Delin. On continue à faire l'équivoque entre certains Belges qui sont mercenaires et qui se donnent des titres et des grades dans l'armée katangaise. Mais ce ne sont pas des officiers belges sur lesquels le gouvernement a une possibilité d'autorité quelconque et, si le commandant Delin, que je ne connais pas, est là, au Katanga, si les Nations Unies le confirment, si les Nations Unies veulent le faire arrêter et le faire rapatrier dans son pays d'origine ou dans un autre, conformément à ce que j'ai dit tout à l'heure, le Gouvernement belge prêterait toute son assistance. Qu'est-ce que je puis dire de plus?

228. Des avions "Dornier"? Il n'y a pas un avion "Dornier" qui soit passé par la Belgique, qui se soit envolé de Belgique ou qui ait été envoyé de Belgique au Katanga. Tel est le résultat des enquêtes particulièrement minutieuses que j'ai faites. Il est possible qu'un Belge ou une firme belge ait commandé ces avions dans un autre pays; c'est possible, je n'en ai ni la certitude ni la preuve, mais je ne voudrais pas le nier non plus. Je le regrette, et peut-être que les Nations Unies doivent étudier ce problème et faire des propositions, mais il ne s'agit pas de changer seulement la législation de la Belgique, il s'agit que tous les pays Membres de l'Organisation des Nations Unies se mettent alors d'accord pour proposer des minimums de législation. Ce que nous pouvons faire et ce que je peux assurer, c'est que nous sommes armés pour empêcher le trafic des armes. Il n'y a pas d'armes qui puissent sortir de Belgique sans licence donnée par le gouvernement et j'affirme qu'il n'y a pas d'armes qui aient été envoyées au Katanga sous une licence quelconque du gouvernement, en tout cas certainement pas depuis que je suis aux affaires étrangères. Alors, finissons-en avec cette affaire des "Dornier". Le Gouvernement belge, certainement, ne les a pas achetés, ne les a pas transportés, n'en a pas permis le transit à travers son pays et, s'il y a un Belge qui fait du trafic d'armes, mais, Messieurs, regardons-nous un peu: est-ce qu'il n'y a pas dans tous les pays des gens qui font le trafic des armes? Et j'ai déclaré en pleine Chambre, il y a à peine huit jours, que le trafic clandestin des armes était un des commerces qui soulevait au maximum mon dégoût et ma désapprobation.

229. Mais est-ce que l'on peut rendre un gouvernement responsable si un de ses concitoyens achète dans un autre pays des armes et parvient à les envoyer au Katanga sans qu'elles passent à travers la Belgique? M. Bomboko ne devrait pas envenimer les débats entre lui et moi en me faisant un reproche pour lequel il est évidemment impossible, en toute justice, d'avoir un grief contre le Gouvernement belge.

230. I say, then, that no arms are leaving Belgium for Katanga. We are able to prevent this, and we are in fact preventing it.

231. Lastly, we come to Mr. Tshombé's telegram [S/4988, sec. I]. Here I make a political statement over which I have no difficulty. It is clear that the reconciliation of which we spoke is impossible on the basis of this cable, and it is also clear that the telegram is utterly bad. I do not hesitate to say this—utterly bad. And in the light of this statement, I do not see how the Central Government could agree to negotiate with Mr. Tshombé. But it must be admitted that other possibilities exist; and I still believe that, if the Security Council—and this is where the matter becomes serious—were to inform Mr. Tshombé that on the basis of this telegram no reconciliation is possible and that the United Nations cannot proceed even to conciliation measures if those are Mr. Tshombé's ideas—if the Security Council made a clear declaration to that effect, this would be a positive step which would force Mr. Tshombé to understand his real situation; moreover I must admit, and Mr. Bomboko will certainly agree, that there is an absolute contradiction between telegram I and telegram II, a contradiction which is not in Mr. Tshombé's favour. It is enough to read one after the other to see that Mr. Tshombé is perhaps not very consistent in his thinking.

232. But I believe that the Security Council could make an important contribution by informing Mr. Tshombé that any attempt at conciliation on the basis of telegram I is impossible and that only if Tshombé were in the state of mind reflected in telegram II would it be practicable to try to do anything. On this point, my political statement is completely clear, and I should be glad if everyone else spoke as clearly.

233. Lastly, I agree with Mr. Bomboko that the main thing is to assist the Central Government. I repeat that the country which is giving the most assistance to the Central Government—although you may laugh and snigger—is Belgium. No country, no country whatever, represented here is giving to the Central Government what Belgium is giving it. The assistance we are supplying to the Central Government amounts to considerably more than what all other Members of the United Nations together are doing for the Congo. So it is not so little or so bad, and that must be taken into account.

234. Nevertheless, I do not think that enough is being done. I did not want to discuss the United Nations action, because it is ridiculous to come to a body such as this in order to go back over its whole history and to try to make an organization reverse its policy; but what I find bad in the United Nations policy is that it has laid too much stress on the United Nations forces and too little on the forces of the Central Government. Today Mr. Bomboko calls for aid and assistance so that the Congo can build up a national army which is well armed, well organized and well disciplined. I personally believe—and I am entitled to this opinion, which is also that of the Congolese Minister for Foreign Affairs—that it would be well to follow that course, rather than entrust the United Nations with a task so serious and difficult that, if the Organization fails or experiences a series of half-failures, its

230. Je dis donc qu'il n'y a pas d'armes qui partent de la Belgique pour le Katanga. Nous sommes en mesure de l'empêcher et nous le faisons.

231. Alors, maintenant, un dernier mot: le télégramme de M. Tshombé [S/4988, sect. I]. Ceci est une déclaration politique que je fais sans difficulté. Sur la base de ce télégramme, il est clair que la réconciliation dont nous avons parlé est impossible, il est clair que ce télégramme est tout à fait mauvais. Je n'hésite pas à le déclarer: tout à fait mauvais. Et, sur les bases de cette déclaration, je ne vois pas comment le Gouvernement central pourrait accepter de négocier avec M. Tshombé. Mais il faut reconnaître qu'il y a d'autres possibilités et je continue de croire que, si le Conseil de sécurité — voilà où la question devient sérieuse — faisait savoir à M. Tshombé que, sur la base de ce télégramme, il n'y a pas de réconciliation possible et que les Nations Unies ne peuvent pas se prêter même à des mesures de conciliation si ce sont là les idées de M. Tshombé, s'il y avait, dis-je, une déclaration nette du Conseil de sécurité à cet égard, ce serait là un pas positif qui forcerait M. Tshombé à comprendre la situation dans laquelle il est, et je dois admettre d'ailleurs — M. Bomboko voudra bien le reconnaître — qu'il y a une contradiction absolue, qui n'est pas en faveur de M. Tshombé, entre le télégramme I et le télégramme II. Il suffit de les lire l'un à la suite de l'autre pour voir que M. Tshombé n'a peut-être pas une très grande continuité dans la pensée.

232. Mais je pense que le Conseil de sécurité pourrait jouer un rôle important en faisant savoir à M. Tshombé que toute tentative de conciliation est impossible sur la base du télégramme I et que c'est seulement si Tshombé était dans l'état d'esprit sur lequel repose le télégramme II qu'il serait possible d'essayer de faire quelque chose. Sur ce point, ma déclaration politique est absolument nette et je voudrais que tout le monde parle avec autant de netteté.

233. Enfin, je suis d'accord avec M. Bomboko pour dire que l'important est d'assister le Gouvernement central. Je répète encore une fois que le pays qui assiste le plus le Gouvernement central — et on peut rire et ricaner — est la Belgique: il n'y a aucun pays, représenté ici, qui donne au Gouvernement central ce que la Belgique lui donne; absolument aucun pays. Nous dépassons d'une manière considérable, dans l'assistance que nous donnons au Gouvernement central, tout ce que font les Nations Unies réunies pour le Congo. Par conséquent, ce n'est pas si peu et ce n'est pas si mal, et il faut tenir compte de cela.

234. Néanmoins, je pense qu'on n'a pas fait assez. Je n'ai pas voulu discuter l'action des Nations Unies, parce qu'il est ridicule d'arriver ainsi dans un groupe, de prétendre vouloir remonter le cours de son histoire et faire revenir une organisation sur une politique qu'elle a faite; mais ce qui, à mes yeux, est mauvais dans la politique des Nations Unies, c'est d'avoir donné trop d'importance aux forces des Nations Unies et trop peu d'importance aux forces du Gouvernement central. Lorsque M. Bomboko réclame aujourd'hui de l'aide et de l'assistance pour créer au Congo l'armée nationale qui serait bien armée, bien ordonnée, bien disciplinée, c'est dans cette voie que, je le crois personnellement — et c'est une idée qu'on a le droit d'avoir et qui est conforme à celle du Ministre des affaires étrangères du Congo —, il conviendrait d'aller, au lieu de confier à l'Organi-

whole future and reputation will be in danger. This is not an argument directed against the United Nations; it is an argument which, in my view, hold out the best prospects for the United Nations. To conclude, I would say that Mr. Bomboko is right in calling today for greater United Nations assistance to the Central Government.

235. Mr. STEVENSON (United States of America): I would suggest that the Security Council adjourn until Monday afternoon and afford us all time to consult about the appropriate language for a resolution.

236. Mr. MALALASEKERA (Ceylon): I was going to make the same request myself, but now that the representative of the United States has spoken there is no need for me to add anything. But I think we should consider also what kind of reply we should send—what kind of action we should take regarding the telegram that Mr. Tshombé has seen fit to send to this Council, and what kind of reply we should vouchsafe to him. Therefore, I think we should adjourn till Monday afternoon, with the permission of members of the Council.

237. Mr. BOMBOKO (Congo, Leopoldville) (translated from French): I am somewhat astonished that there should be any question of answering Mr. Tshombé. He represents a provincial authority. I do not see how the Security Council can negotiate directly with a provincial authority.

238. Mr. MALALASEKERA (Ceylon): What I had in mind was not sending a direct reply to Mr. Tshombé, but what action we should take regarding it. I suggest that when the time comes we should forget completely this suggestion that we should enter into negotiation with him on the basis that he proposes. That is the kind of reply we should have—the action that we should take in regard to the other matter—not to have any dealings with Mr. Tshombé at all. That was my intention.

239. The PRESIDENT (translated from Russian): Are there any other observations or proposals?

240. Before we take a decision on this matter, to which there is apparently no objection, I should like to say a very few words as the representative of the Union of Soviet Socialist Republics.

241. I think that the resolution which has been submitted and which has already been discussed both by the members of the Council and by the representatives of different States here present fully corresponds to the task which life itself has set the Security Council. As I said yesterday, I think that this resolution can provide the basis for United Nations action in the Congo to attain the objectives set by previous Security Council and General Assembly resolutions on the Congo.

242. It accordingly seemed to me that we could take a decision on this resolution today, especially as no other proposal has been submitted by the representatives of other States participating in our discussion here. But since the United States representative has formally proposed that a decision be deferred until

sation des Nations Unies une tâche tellement grave et tellement difficile que, si elle échoue ou si elle aboutit à des demi-échecs, tout son avenir et sa réputation même sont en jeu. Il n'y a pas là une thèse qui soit contraire aux Nations Unies; c'est une thèse qui, à mon avis, est la meilleure pour les Nations Unies. Je terminerai en disant que M. Bomboko a raison quand il réclame aujourd'hui une assistance plus grande des Nations Unies vis-à-vis du Gouvernement central.

235. M. STEVENSON (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Je propose que le Conseil de sécurité lève sa séance et se réunisse de nouveau lundi après-midi. Ceci nous laisserait le temps de procéder à des échanges de vues sur le texte approprié d'un projet de résolution.

236. M. MALALASEKERA (Ceylan) [traduit de l'anglais]: J'allais demander la même chose que le représentant des Etats-Unis, mais, maintenant qu'il a présenté sa proposition, je n'ai rien à y ajouter. Je crois aussi que nous devrions examiner quel genre de réponse nous devrions envoyer, quelle attitude nous devrions adopter à l'égard du télégramme que M. Tshombé a jugé bon d'envoyer au Conseil, de quel genre de réponse nous devrions l'honorer. Si les membres du Conseil le veulent bien, je pense que nous devrions lever la séance et reprendre nos délibérations lundi après-midi.

237. M. BOMBOKO (Congo [Léopoldville]): Je m'étonne quelque peu que l'on puisse envisager de répondre à M. Tshombé; ce dernier est une autorité provinciale. Je ne vois pas comment le Conseil de sécurité pourrait traiter directement avec une autorité provinciale.

238. M. MALALASEKERA (Ceylan) [traduit de l'anglais]: Je ne voulais pas parler d'une réponse directe à M. Tshombé, mais de l'attitude à adopter en ce qui concerne ce télégramme. Il est préférable, à mon avis, d'ignorer la suggestion qu'il a faite d'entamer des négociations avec lui sur la base qu'il propose. Voici la sorte de réponse que nous devrions donner — la conduite à adopter en ce qui concerne l'autre question — il ne saurait être question d'avoir des relations directes avec M. Tshombé. Je n'y ai jamais songé.

239. Le PRESIDENT (traduit du russe): Y a-t-il d'autres observations ou propositions?

240. Avant que nous prenions une décision, ce qui ne devrait pas soulever de difficulté, je voudrais dire quelques mots en qualité de représentant de l'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES.

241. Il me semble que le projet de résolution dont nous sommes saisis et qui a déjà été examiné par les membres du Conseil et par les représentants d'autres Etats qui participent au débat répond pleinement à la tâche que le Conseil de sécurité est appelé à accomplir. Comme je le disais hier, je pense que ce texte pourrait servir de base aux mesures que l'ONU doit prendre au Congo pour atteindre les buts fixés dans les décisions précédentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

242. C'est pourquoi je pense que nous pourrions nous prononcer aujourd'hui sur ce projet de résolution, étant qu'aucune autre proposition n'a été déposée. Cependant, le représentant des Etats-Unis ayant formellement demandé d'ajourner la décision à lundi pour pouvoir procéder à des consultations et

Monday so as to allow time for consultation and reflection on the proposed decision, and since the representative of one of the countries which submitted the resolution also supports this proposal, I naturally see no reason to object to it. I simply feel that the three-Power proposal constitutes the decision which we could take today. However, since the other members apparently do not object to adjourning our meeting until Monday, my delegation will not object either, bearing in mind also the views of those delegations which took part in preparing this draft resolution.

243. Accordingly, if there are no objections—and I am now speaking again as PRESIDENT—I shall adjourn the meeting.

The meeting rose at 7.25 p.m.

étudier ce texte, et l'un des auteurs du projet ayant appuyé cette motion, je ne vois évidemment aucune raison de m'y opposer. J'estime toutefois que le Conseil pourrait adopter dès aujourd'hui la proposition des trois puissances. Etant donné que les autres représentants ne semblent pas s'opposer à l'ajournement à lundi, la délégation soviétique, tenant compte de l'avis des auteurs du projet de résolution, ne s'y oppose pas non plus.

243. S'il n'y a pas d'objection, et en tant que PRESIDENT, je lèverai donc la séance.

La séance est levée à 19 h 25.

WHERE TO BUY UNITED NATIONS PUBLICATIONS ADRESSES OÙ LES PUBLICATIONS DE L'ONU SONT EN VENTE

AFRICA/AFRIQUE

CAMEROON: LIBRAIRIE DU PEUPLE AFRICAIN
La Gérante, B. P. 1197, Yaoundé.
ETHIOPIA/ÉTHIOPIE: INTERNATIONAL
PRESS AGE^{NY}, P. O. Box 120, Addis Ababa.
GHANA: UNIVERSITY BOOKSHOP
University College of Ghana, Legon, Accra.
MOROCCO/MAROC: CENTRE DE DIFFUSION
DOCUMENTAIRE DU B.E.P.I.,
8, rue Michaux-Bellaire, Rabat.
SOUTH AFRICA/AFRIQUE DU SUD:
VAN SCHAICK'S BOOK STORE (PTY.), LTD.
Church Street, Box 724, Fretoria.
**UNITED ARAB REPUBLIC/
RÉPUBLIQUE ARABE UNIE:**
LIBRAIRIE "LA RENAISSANCE D'ÉGYPTE"
9 Sh. Adly Pasha, Cairo.

ASIA/ASIE

BURMA/BIRMANIE: CURATOR,
GOVT. BOOK DEPOT, Rangoon.
CAMBODIA/CAMBODGE:
ENTREPRISE KHMÈRE DE LIBRAIRIE
Imprimerie & Papeterie, S. à R. L., Phnom-Penh.
CEYLON/CEYLAN: LAKE HOUSE BOOKSHOP
Assoc. Newspapers of Ceylon, P. O. Box 244,
Colombo.
CHINA/CHINE:
THE WORLD BOOK COMPANY, LTD.
99 Chung King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan.
THE COMMERCIAL PRESS, LTD.
211 Honan Road, Shanghai.
HONG KONG/HONG-KONG:
THE SWINDON BOOK COMPANY
25 Nathan Road, Kowloon.
INDIA/INDE:
ORIENT LONGMANS
Bombay, Calcutta, Hyderabad, Madras
& New Delhi.
OXFORD BOOK & STATIONERY COMPANY
Calcutta & New Delhi.
P. VARADACHARY & COMPANY
Madras.
INDONESIA/INDONÉSIE: PEMBANGUNAN, LTD.
Gunung Sahari 84, Djakarta.
JAPAN/JAPON: MARUZEN COMPANY, LTD.
6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.
KOREA (REP. OF)/CORÉE (RÉP. DE):
EUL-YOO PUBLISHING CO., LTD.
5, 2-KA, Chongno, Seoul.
PAKISTAN:
THE PAKISTAN CO-OPERATIVE BOOK SOCIETY
Dacca, East Pakistan.
PUBLISHERS UNITED, LTD.
Lahore.
THOMAS & THOMAS
Karachi.
PHILIPPINES: ALEMAR'S BOOK STORE
769 Rizal Avenue, Manila.
SINGAPORE/SINGAPOUR:
THE CITY BOOK STORE, LTD., Collyer Quay.
THAILAND/THAÏLANDE: PRAMUAN MIT, LTD.
55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.
VIET-NAM (REP. OF/RÉP. DU):
LIBRAIRIE-PAPETERIE XUÂN THU
185, rue Tu-do, B. P. 283, Saigon.

EUROPE

AUSTRIA/AUTRICHE:
GEROLD & COMPANY
Graben 31, Wien, 1.
B. WÜLLERSTORFF
Markus Sittikusstrasse 10, Salzburg.

BELGIUM/BELGIQUE: AGENCE
ET MESSAGERIES DE LA PRESSE, S. A.
14-22, rue du Persil, Bruxelles.
CZECHOSLOVAKIA/TCHÉCOSLOVAQUIE:
ČESKOSLOVENSKÝ SPISOVATEL
Národní Třída 9, Praha 1.
DENMARK/DANEMARK:
EJNAR MUNKSGAARD, LTD.
Nørregade 6, København, K.
FINLAND/FINLANDE:
AKATEMINEN KIRJAKAUPPA
2 Keskuskatu, Helsinki.
FRANCE: ÉDITIONS A. PÉDONE
13, rue Soufflot, Paris (V°).
**GERMANY (FEDERAL REPUBLIC OF)/
ALLEMAGNE (RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'):**
R. EISENSCHMIDT
Schwanthaler Str. 59, Frankfurt/Main.
ELWERT UND MEURER
Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.
ALEXANDER HORN
Spiegelgasse 9, Wiesbaden.
W. E. SAARBACH
Gertrudenstrasse 30, Köln (1).
GREECE/GRÈCE:
LIBRAIRIE KAUFFMANN
28, rue du Stade, Athènes.
ICELAND/ISLANDE:
BÓKAVERZLUN SIGFÚSAR
EYMUNDSSONAR H. F.
Austurstraeti 18, Reykjavik.
IRELAND/IRLANDE: STATIONERY OFFICE
Dublin.
ITALY/ITALIE:
LIBRERIA COMMISSIONARIA SANSONI
Via Gino Capponi 26, Firenze,
& Via D. A. Azuni 15/A, Roma.
LUXEMBOURG: LIBRAIRIE J. TRAUSCH-
SCHUMMER
Place du Théâtre, Luxembourg.
NETHERLANDS/PAYS-BAS:
N. V. MARTINUS NIJHOFF
Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.
NORWAY/NORVÈGE:
JOHAN GRUNDT TANUM
Karl Johansgate, 41, Oslo.
PORTUGAL: LIVRARIA RODRIGUES & CIA.
186 Rua Aurea, Lisboa.
SPAIN/ESPAGNE:
LIBRERIA BOSCH
11 Ronda Universidad, Barcelona.
LIBRERIA MUNDI-PRENSA
Castelló 37, Madrid.
SWEDEN/SUÈDE: C. E. FRITZE'S
KUNGL. HOVBOKHANDEL A-B
Fredsgatan 2, Stockholm.
SWITZERLAND/SUISSE:
LIBRAIRIE PAYOT, S. A.
Lausanne, Genève.
HANS RAUNHARDT
Kirchgasse 17, Zürich 1.
TURKEY/TURQUIE:
LIBRAIRIE HACHETTE
469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.
**UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS/
UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES
SOVIÉTIQUES:** MEZHODUNARODNAYA
KNYIGA, Smolenskaya Ploshchad, Moskva.
UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI:
H. M. STATIONERY OFFICE
P. O. Box 569, London, S.E.1
(and HMSO branches in Belfast, Birmingham,
Bristol, Cardiff, Edinburgh, Manchester).
YUGOSLAVIA/YOUGOSLAVIE:
CANKARJEVA ZALOŽBA
Ljubljana, Slovenia.
DRŽAVNO PREDUZEĆE
Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27/11,
Beograd.
PROSVJETA
5, Trg Bratstva i Jedinstva, Zagreb.
PROSVETA PUBLISHING HOUSE
Import-Export Division, P. O. Box 559,
Terazije 16/1, Beograd.

LATIN AMERICA/ AMÉRIQUE LATINE

ARGENTINA/ARGENTINE: EDITORIAL
SUDAMERICANA, S. A., Alsina 500, Buenos Aires.
BOLIVIA/BOLIVIE: LIBRERIA SELECCIONES
Casilla 972, La Paz.
BRAZIL/BRÉSIL: LIVRARIA AGIR
Rua México 98-B, Caixa Postal 3291,
Rio de Janeiro.
CHILE/CHILI:
EDITORIAL DEL PACIFICO
Ahumada 57, Santiago.
LIBRERIA IVENS
Casilla 205, Santiago.
COLOMBIA/COLOMBIE: LIBRERIA BUCHHOLZ
Av. Jiménez de Quesada 8-40, Bogotá.
COSTA RICA: IMPRENTA Y LIBRERIA TREJOS
Apartado 1313, San José.
CUBA: LA CASA BELGA
O'Reilly 455, La Habana.
**DOMINICAN REPUBLIC/RÉPUBLIQUE
DOMINICAINE:** LIBRERIA DOMINICANA
Mercedes 49, Santo Domingo.
ECUADOR/ÉQUATEUR:
LIBRERIA CIENTIFICA, Casilla 362, Guayaquil.
EL SALVADOR/SALVADOR: MANUEL NAVAS Y CIA.
1a. Avenida Sur 37, San Salvador.
GUATEMALA: SOCIEDAD ECONOMICA-
FINANCIERA
6a. Av. 14-33, Ciudad de Guatemala.
HAITI/HAÏTI:
LIBRAIRIE "A LA CARAVELLE", Port-au-Prince.
HONDURAS: LIBRERIA PANAMERICANA
Tegucigalpa.
MEXICO/MEXIQUE: EDITORIAL HERMES, S. A.
Ignacio Mariscal 41, México, D. F.
PANAMA: JOSE MENENDEZ
Agencia Internacional de Publicaciones,
Apartado 2052, Av. 8A, Sur 21-58, Panamá.
PARAGUAY: AGENCIA DE LIBRERIAS
DE SALVADOR NIZZA
Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.
PERU/PÉROU: LIBRERIA INTERNACIONAL
DEL PERU, S. A. Casilla 1417, Lima.
URUGUAY: REPRESENTACION DE EDITORIALES.
PROF. H. D'ELIA
Plaza Cagancha 1342, 1° piso, Montevideo.
VENEZUELA: LIBRERIA DEL ESTE
Av. Miranda, No. 52, Cif. Galipán, Caracas.

MIDDLE EAST/MOYEN-ORIENT

IRAQ/IRAK: MACKENZIE'S BOOKSHOP
Baghdad.
ISRAEL/ISRAËL: BLUMSTEIN'S BOOKSTORES
35 Allenby Rd. & 48 Nachlat Benjamin St.,
Tel Aviv.
JORDAN/JORDANIE: JOSEPH I. BAHOUS & CO.
Dar-ul-Kutub, Box 66, Amman.
LEBANON/LIBAN:
KHAYAT'S COLLEGE BOOK COOPERATIVE
92-94, rue Bliss, Beyrouth.

NORTH AMERICA/ AMÉRIQUE DU NORD

CANADA: THE QUEEN'S PRINTER
Ottawa, Ontario.
**UNITED STATES OF AMERICA/
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE:**
SALES SECTION, UNITED NATIONS, New York.

OCEANIA/OCÉANIE

AUSTRALIA/AUSTRALIE:
MELBOURNE UNIVERSITY PRESS
369 Lonsdale Street, Melbourne, C.1.
NEW ZEALAND/NOUVELLE-ZÉLANDE:
UNITED NATIONS ASSOCIATION OF
NEW ZEALAND, C. P. O. 1011, Wellington.

[62B1]

Orders and inquiries from countries where sales agencies have not yet been established may be sent to: Sales Section, United Nations, New York, U.S.A.,
or to Sales Section, United Nations, Palais des Nations, Geneva, Switzerland.

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de bureaux de vente peuvent être adressées à la Section des ventes,
ONU, New York (É.-U.), ou à la Section des ventes, ONU, Palais des Nations, Genève (Suisse).